Brookfield

2023

Brookfield Reinsurance Ltd.

RAPPORT ANNUEL

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CUMULÉS DE
BROOKFIELD REINSURANCE LTD.
AUX 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022
ET POUR LES EXERCICES CLOS
LES 31 DÉCEMBRE 2023, 2022 ET 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	1
États financiers consolidés cumulés	
États consolidés cumulés de la situation financière	6
États consolidés cumulés du résultat net	7
États consolidés cumulés du résultat global	8
États consolidés cumulés des variations des capitaux propres	9
Tableaux consolidés cumulés des flux de trésorerie	11
Notes annexes	
Note 1. Organisation et description de la société	13
Note 2. Résumé des principales méthodes comptables	15
Note 3. Placements dans des titres à échéance fixe disponibles à la vente	34
Note 4. Titres de capitaux propres	37
Note 5. Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	38
Note 6. Prêts privés	40
Note 7. Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	41
Note 8. Entités à détenteurs de droits variables et placements mis en équivalence	41
Note 9. Instruments dérivés	43
Note 10. Produits nets tirés des placements et profits (pertes) liés aux placements	48
Note 11. Juste valeur des instruments financiers	49
Note 12. Réassurance	60
Note 13. Actifs et passifs des fonds distincts	61
Note 14. Frais d'acquisition de polices différés et valeur des affaires acquises	62
Note 15. Immobilisations incorporelles	63
Note 16. Acquisitions et cessions	64
Note 17. Prestations futures	66
Note 18. Soldes de comptes des titulaires	71
Note 19. Prestations au titre du risque de marché	73
Note 20. Passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement	74
Note 21. Emprunts généraux et emprunts de filiales	81
Note 22. Impôt sur le résultat	82
Note 23. Capital social	84
Note 24. Cumul des autres éléments du résultat global	87
Note 25. Bénéfice par action	88
Note 26. Transactions entre parties liées	88
Note 27. Information sectorielle	89
Note 28. Engagements financiers et éventualités	91
Annexes aux états financiers	93

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Brookfield Reinsurance Ltd.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Brookfield Reinsurance Ltd. et de ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés cumulés au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date de la société, et notre rapport daté du 27 mars 2024 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Comme il est décrit dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Argo Group International Holdings, Inc., qui a été acquise le 16 novembre 2023 et dont les états financiers constituent 14 % du total de l'actif, 3 % du total des produits et moins de 1 % du résultat net des montants des états financiers consolidés cumulés au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Par conséquent, notre audit n'a pas porté sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Argo Group International Holdings, Inc.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 27 mars 2024

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Brookfield Reinsurance Ltd.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés cumulés de la situation financière ci-joints de Brookfield Reinsurance Ltd. et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2023 et 2022, des états consolidés cumulés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés cumulés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2023, ainsi que des notes annexes et des annexes aux états financiers (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 27 mars 2024 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les éléments critiques de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels ils se rapportent.

Prestations futures – Améliorations ciblées apportées à la comptabilisation des contrats de longue durée – Se reporter aux notes 2 et 17 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La société offre des produits de longue durée. Les passifs liés aux montants à payer au titre des produits de longue durée sont comptabilisés dans les prestations futures, ce qui représente un solde important du total du passif. Les passifs sont évalués en vertu de l'ASU 2018-12, Targeted Improvements to the Accounting for Long-Duration Contracts, adoptée le 1er janvier 2023.

La direction formule de nombreuses hypothèses pour déterminer les prestations futures, mais celles présentant la plus grande incertitude et impliquant une bonne part de jugement de la direction sont celles concernant la mortalité et les taux de rachat, de déchéance et de retrait (collectivement, le « comportement des titulaires de contrat »). Ces hypothèses ont nécessité de notre part l'exercice d'un jugement subjectif dans certaines circonstances, notamment lorsque i) les données historiques de la société et du secteur étaient limitées; ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir; et iii) le comportement des titulaires de contrat pouvait être irrationnel. L'audit de certaines méthodes d'évaluation et hypothèses a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un jugement subjectif; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires.

Traitement de l'élément pendant l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes à l'égard des méthodes d'évaluation et hypothèses concernant la mortalité et le comportement des titulaires de contrat :

- Nous avons testé l'efficacité des contrôles de la direction à l'égard de l'évaluation des prestations futures, y compris ceux qui ont trait à l'élaboration, à la sélection et à la mise en œuvre des principales hypothèses d'évaluation utilisées dans les estimations actuarielles.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
  - Nous avons évalué les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux pratiques et principes actuariels applicables prescrits par les normes de pratique actuarielle.
  - Nous avons testé les données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat.
  - Nous avons analysé les méthodes employées par la direction et l'interprétation qu'a faite la direction des données utilisées pour ajuster les tables du secteur, avons appliqué les lignes directrices du secteur, avons évalué les facteurs qui déclenchent une révision des hypothèses, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié des méthodes d'évaluation utilisées dans le processus d'estimation de la façon suivante :
  - Nous avons testé l'exactitude des modèles actuariels pour la mise en œuvre des principales hypothèses et de la méthode d'évaluation.
  - Nous avons évalué un échantillon de contrats d'assurance sous-jacents afin d'apprécier si les modèles actuariels appropriés ont été choisis et si les principales hypothèses ont été prises en compte dans ces modèles actuariels.
  - Nous avons calculé une estimation indépendante du passif d'assurance pour un échantillon de polices d'assurance et avons comparé nos résultats à ceux de la société.

Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats – Passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement des sinistres relatifs à l'assurance de dommages – Se reporter aux notes 2 et 20 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La société établit un passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement des sinistres relatifs à l'assurance de dommages afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres en vertu des polices d'assurance de dommages souscrites par la société. Le passif au titre des sinistres non payés relatifs à l'assurance de dommages est inclus dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière, dont le solde se chiffrait à 7,3 G$ au 31 décembre 2023. Ce passif, qui comprend des estimations des sinistres qui ont été déclarés et des sinistres survenus mais non déclarés, représente l'estimation de tous les sinistres et frais de règlement des sinistres liés au traitement et au règlement des sinistres. Le passif au titre des sinistres non payés est estimé en fonction de techniques actuarielles, ainsi qu'au moyen d'hypothèses actuarielles relatives aux modèles d'évolution de la survenance des pertes, lesquelles sont fondées sur les résultats historiques de la société et tiennent compte de l'incidence des faits nouveaux actuels et des tendances prévues.

Compte tenu du caractère subjectif que représente l'estimation du coût final du règlement du passif au titre des sinistres déclarés et des sinistres survenus mais non déclarés relatifs à l'assurance de dommages, particulièrement pour les affaires liées aux produits de longue durée et à l'assurance spécialisée, les travaux d'audit connexes requis pour évaluer les hypothèses importantes relatives aux modèles d'évolution de la survenance des pertes et, dans certains cas, aux ratios sinistres-primes prévus, aux schémas de règlement et à la pondération des méthodes actuarielles, ont nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires.

Traitement de l'élément pendant l'audit

Avec l'aide des actuaires, nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes afin de tester les principales méthodes d'évaluation et hypothèses retenues par la direction afin d'estimer le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement au titre de l'assurance de dommages :

- Nous avons testé l'efficacité des contrôles de la direction à l'égard du passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement des sinistres relatifs à l'assurance de dommages, y compris l'élaboration, la sélection et la mise en œuvre des principales méthodes d'évaluation et hypothèses utilisées dans les estimations actuarielles.
- Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes, y compris les données historiques sur les sinistres, utilisées pour déterminer les hypothèses relatives aux modèles d'évolution de la survenance des pertes, avons évalué le caractère approprié des principales méthodes d'évaluation et hypothèses fondées sur des normes de pratique actuarielle, avons évalué la cohérence des hypothèses retenues utilisées dans le modèle d'évaluation de la société et avons testé l'exactitude arithmétique du modèle d'évaluation.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable de l'estimation du passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement des sinistres relatifs à l'assurance de dommages de la société en la comparant à la fourchette établie de façon indépendante par nos actuaires.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 27 mars 2024

Nous sommes l'auditeur de la société depuis 2016.

ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US, SAUF LES DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS	Note	**2023**	2022
Actif			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente, à la juste valeur (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 30 $ et de 30 $, respectivement; coût amorti de 19 341 $ et de 17 606 $, respectivement)	3	**18 777 $**	16 316 $
Titres de capitaux propres, à la juste valeur	4	**3 663**	1 253
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, au coût amorti (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 60 $ et de 41 $, respectivement)	5	**5 962**	5 888
Prêts privés, au coût amorti (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 44 $ et de 28 $, respectivement)	6	**1 198**	1 144
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières (déduction faite de l'amortissement cumulé de 325 $ et de 304 $, respectivement)	7	**3 971**	1 036
Fonds d'investissement	8	**2 483**	1 671
Prêts sur contrats d'assurance	11	**390**	374
Placements à court terme	11	**3 115**	2 402
Autres actifs investis	11	**279**	211
Total des placements		**39 838**	30 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**4 308**	2 145
Produits tirés des placements à recevoir		**280**	341
Frais d'acquisition de polices différés	14	**2 468**	1 585
Retenues de fonds au titre de la réassurance	12	**7 248**	5 812
Primes dues et autres débiteurs		**711**	436
Primes cédées non acquises		**401**	47
Actif d'impôt différé	22	**432**	490
Montants recouvrables au titre de la réassurance	17, 20	**3 388**	589
Immobilisations corporelles (déduction faite de l'amortissement cumulé de 340 $ et de 7 $, respectivement)		**294**	194
Immobilisations incorporelles (déduction faite de l'amortissement cumulé de 9 $ et de 2 $, respectivement)	15	**235**	52
Goodwill	16	**121**	121
Autres actifs	19	**730**	306
Actifs des fonds distincts	13	**1 189**	1 045
Total de l'actif		**61 643**	43 458
Passif			
Prestations futures	17	**9 813**	8 011
Soldes de comptes des titulaires	18	**24 939**	20 141
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	20	**7 288**	1 786
Dépôts	12	**1 577**	1 657
Prestations au titre du risque de marché	19	**89**	124
Réserve pour primes non acquises		**2 056**	1 086
Montant à payer à des parties liées	26	**564**	241
Autres fonds réservés aux titulaires de polices		**335**	322
Effets à payer	8, 11	**174**	151
Emprunts généraux	21	**1 706**	2 160
Emprunts de filiales	21	**1 863**	1 492
Passifs émis en faveur d'entités de réassurance		**114**	151
Autres passifs	16	**1 087**	826
Passifs des fonds distincts	13	**1 189**	1 045
Total du passif		**52 794**	39 193
Capitaux propres mezzanines			
Actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A (valeur nominale de 25 $; préférence de liquidation globale de 2 694 $)	23	**2 694**	2 580
Capitaux propres			
Actions échangeables de catégorie A, actions échangeables de catégorie A-1 et actions de catégorie B (valeur nominale de 33,42 $ et de 33,70 $, respectivement; 43 409 526 et 9 618 989 actions émises et en circulation, respectivement)	23	**1 577**	423
Actions de catégorie C (valeur nominale de 1 $; 102 056 784 et 40 934 623 actions émises et en circulation, respectivement)	23	**3 607**	1 467
Bénéfices non distribués		**945**	310
Cumul des autres éléments de perte globale, déduction faite de l'impôt	24	**(120)**	(523)
Participations ne donnant pas le contrôle		**146**	8
Total des capitaux propres		**6 155**	1 685
Total du passif, des capitaux propres mezzanines et des capitaux propres		**61 643 $**	43 458 $

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.

ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION	Note	**2023**	2022	2021
Primes nettes	12	**4 137 $**	3 011 $	1 016 $
Autres produits liés aux polices		**413**	224	—
Produits nets tirés des placements	10	**1 809**	978	76
Profits (pertes) liés aux placements	10	**534**	(185)	(55)
Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds		**127**	281	4
Total des produits		**7 020**	4 309	1 041
Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus	12, 17, 20	**(3 939)**	(2 852)	(1 065)
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	18	**(1 097)**	(357)	(60)
Commissions pour l'acquisition et la gestion des polices		**(755)**	(413)	—
Variation nette des frais d'acquisition de polices différés	14	**670**	339	30
Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché	19	**72**	127	(12)
Autres charges de réassurance		**(107)**	(78)	(11)
Charges d'exploitation		**(801)**	(439)	(35)
Charges d'intérêts		**(249)**	(104)	(1)
Total des prestations et charges		**(6 206)**	(3 777)	(1 154)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat		**814**	532	(113)
Économie (charge) d'impôt	22	**(17)**	(31)	1
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice		**797 $**	501 $	(112) $
Attribuable aux éléments suivants :				
Brookfield Corporation[1]		**— $**	— $	(17) $
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions échangeables de catégorie A-1 et d'actions de catégorie B[2]		**5**	6	3
Porteurs d'actions de catégorie C[2]		**791**	493	(98)
Participations ne donnant pas le contrôle		**1**	2	—
		797 $	501 $	(112) $
Bénéfice net par action de catégorie C				
De base	25	**10,51 $**	13,75 $	(4,92) $

1. Pour la période antérieure au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).
2. Depuis le 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.

ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	Note	**2023**	2022	2021
Bénéfice net (perte nette)		**797 $**	501 $	(112) $
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), déduction faite de l'impôt				
Variation des profits nets (pertes nettes) liés aux placements latents		**579**	(1 007)	(15)
Écart de change		**15**	(2)	(2)
Variation du taux d'actualisation à l'égard du passif futur au titre des prestations des titulaires de polices		**(268)**	570	71
Variation du risque de crédit propre aux instruments à l'égard des prestations au titre du risque de marché		**(8)**	(7)	(1)
Ajustement au titre du régime de retraite à prestations définies		**85**	—	—
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	24	**403**	(446)	53
Bénéfice global (perte globale)		**1 200 $**	55 $	(59) $
Attribuable aux éléments suivants :				
Brookfield Corporation[1]		**— $**	— $	(12) $
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions échangeables de catégorie A-1 et d'actions de catégorie B[2]		**5**	6	3
Porteurs d'actions de catégorie C[2]		**1 194**	47	(50)
Participations ne donnant pas le contrôle		**1**	2	—
		1 200 $	55 $	(59) $

1. Pour la période antérieure au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).
2. Depuis le 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.

ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions échangeables de catégorie A-1 et d'actions de catégorie B			Porteurs d'actions de catégorie C				Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Bénéfices non distribués	Total	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total		
Solde au 1er janvier 2023	**423 $**	**9 $**	**432 $**	**1 467 $**	**301 $**	**(523) $**	**1 245 $**	**8 $**	**1 685 $**
Bénéfice net	—	5	5	—	791	—	791	1	797
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	—	—	403	403	—	403
Bénéfice global	—	5	5	—	791	403	1 194	1	1 200
Autres éléments :									
Émissions de titres de capitaux propres	1 173	—	1 173	2 130	—	—	2 130	—	3 303
Participation ne donnant pas le contrôle reprise au moment de l'acquisition	—	—	—	—	—	—	—	137	137
Distributions et dividendes sur actions privilégiées rachetables[1, 2]	(5)	—	(5)	—	(154)	—	(154)	—	(159)
Autres	(14)	—	(14)	10	(7)	—	3	—	(11)
Total des variations au cours de l'exercice	**1 154**	**5**	**1 159**	**2 140**	**630**	**403**	**3 173**	**138**	**4 470**
Solde au 31 décembre 2023	**1 577 $**	**14 $**	**1 591 $**	**3 607 $**	**931 $**	**(120) $**	**4 418 $**	**146 $**	**6 155 $**

1. La société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,07 $ par action échangeable de catégorie A et par action de catégorie B chaque trimestre de 2023.
2. La société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,07 $ par action échangeable de catégorie A-1 au quatrième trimestre de 2023.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.

ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	Brookfield Corporation				Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B			Porteurs d'actions de catégorie C					
	Capital social	Bénéfices non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total	Capital social	Bénéfices non distribués	Total	Capital social	Bénéfices non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2021	**78 $**	**(3) $**	**54 $**	**129 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**129 $**
Changement de méthode comptable	—	(1)	(135)	(136)	—	—	—	—	—	—	—	—	(136)
Solde ajusté au 1er janvier 2021	78	(4)	(81)	(7)	—	—	—	—	—	—	—	—	(7)
Bénéfice net (perte nette)	—	(17)	—	(17)	—	3	3	—	(98)	—	(98)	—	(112)
Autres éléments de bénéfice global	—	—	5	5	—	—	—	—	—	48	48	—	53
Bénéfice global (perte globale)	—	(17)	5	(12)	—	3	3	—	(98)	48	(50)	—	(59)
Autres éléments :													
Émissions de titres de capitaux propres/restructuration[1]	(78)	—	—	(78)	539	—	539	963	—	—	963	—	1 424
Distributions[2]	—	—	—	—	(3)	—	(3)	—	—	—	—	—	(3)
Ajustements liés aux transactions sous contrôle commun[1]	—	21	76	97	—	—	—	—	(26)	(81)	(107)	—	(10)
Total des variations au cours de l'exercice	(78)	4	81	7	536	3	539	963	(124)	(33)	806	—	1 352
Solde au 31 décembre 2021	**—**	**—**	**—**	**—**	**536**	**3**	**539**	**963**	**(124)**	**(33)**	**806**	**—**	**1 345**
Bénéfice net	—	—	—	—	—	6	6	—	493	—	493	2	501
Autres éléments de perte globale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(446)	(446)	—	(446)
Bénéfice global (perte globale)	—	—	—	—	—	6	6	—	493	(446)	47	2	55
Autres éléments :													
Émissions de titres de capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	450	—	—	450	11	461
Distributions[3]					(59)	—	(59)	—	—	—	—	(5)	(64)
Dividendes sur actions privilégiées rachetables	—	—	—	—	—	—	—	—	(68)	—	(68)	—	(68)
Décomptabilisation de placements mis en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(44)	(44)	—	(44)
Autres	—	—	—	—	(54)	—	(54)	54	—	—	54	—	—
Total des variations au cours de l'exercice	—	—	—	—	(113)	6	(107)	504	425	(490)	439	8	340
Solde au 31 décembre 2022	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**423 $**	**9 $**	**432 $**	**1 467 $**	**301 $**	**(523) $**	**1 245 $**	**8 $**	**1 685 $**

1. Se reporter à la note 1b) pour plus de détails au sujet de la scission et de la restructuration.
2. La société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,13 $ par action échangeable de catégorie A et par action de catégorie B aux troisième et quatrième trimestres de 2021.
3. La société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,14 $ par action échangeable de catégorie A et par action de catégorie B pour chaque trimestre de 2022. De plus, la société a effectué une distribution spéciale d'actions de Brookfield Asset Management Ltd. (les « actions du gestionnaire ») aux porteurs des actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie B de la société d'un montant de 5,481 $ par action au quatrième trimestre de 2022.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)	**797 $**	501 $	(112) $
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Primes reçues en nature	**—**	151	(230)
Désactualisation au titre des placements	**(216)**	(47)	—
Amortissements	**50**	13	—
Pertes (profits) sur les placements et les dérivés et à la cession d'une entreprise, montant net	**(604)**	153	28
Charges pour pertes de crédit	**24**	83	16
Bénéfice des sociétés de personnes immobilières, des fonds d'investissement et des sociétés	**(190)**	(239)	(8)
Distributions des sociétés de personnes immobilières, des fonds d'investissement et des sociétés	**91**	—	—
Intérêts crédités aux soldes de comptes des titulaires	**633**	156	86
Impôt différé	**12**	22	(25)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :			
Passifs liés à l'assurance	**2 928**	1 157	5 470
Dépôts	**(100)**	(25)	1 682
Retenues de fonds au titre de la réassurance	**(1 450)**	(962)	(4 650)
Frais d'acquisition de polices différés	**(669)**	(382)	(776)
Montants recouvrables au titre de la réassurance	**186**	50	22
Produits tirés des placements à recevoir	**78**	(223)	—
Fonds de roulement et autres	**(63)**	236	185
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**1 507**	644	1 688
Activités d'investissement			
Acquisition d'une filiale, déduction faite de la trésorerie acquise	**(346)**	(4 086)	—
Cession d'une entreprise, déduction faite de la trésorerie cédée	**72**	—	—
Achat de placements :			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	**(4 764)**	(10 280)	(4 416)
Titres de capitaux propres	**(636)**	(1 981)	(879)
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	**(566)**	(1 398)	(185)
Prêts privés	**(535)**	(1 537)	(512)
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	**(1 359)**	(16)	—
Fonds d'investissement	**(808)**	(442)	—
Placements à court terme	**(18 012)**	(6 583)	—
Produit des ventes et des échéances de placements :			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	**5 871**	11 882	2 001
Titres de capitaux propres	**174**	500	21
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	**671**	916	18
Prêts privés	**542**	58	36
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	**102**	21	—
Fonds d'investissement	**235**	233	—
Placements à court terme	**17 699**	7 957	—
Achat de dérivés	**(238)**	(66)	(133)
Produit des ventes et des échéances de dérivés	**66**	191	79
Achat d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	**(135)**	(24)	(1)
Produit des ventes d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	**91**	5	—
Achat de placements mis en équivalence	**—**	(253)	—
Variation des garanties détenues au titre des dérivés	**243**	8	—
Autres	**(176)**	17	—
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**(1 809)**	(4 878)	(3 971)

TABLEAUX CONSOLIDÉS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Activités de financement			
Émission d'actions ordinaires	**—**	450	1 410
Émission d'actions privilégiées	**—**	2 512	—
Remboursement de capital aux actionnaires ordinaires	**(5)**	(6)	(8)
Produit de la participation ne donnant pas le contrôle	**1**	—	—
Paiements aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle	**—**	(5)	—
Emprunts auprès de parties liées	**614**	258	960
Remboursement d'emprunts à des parties liées	**(297)**	(633)	(582)
Emprunts auprès de parties externes	**2 242**	5 206	693
Remboursement d'emprunts à des parties externes	**(2 729)**	(2 239)	—
Emprunts émis en faveur d'entités de réassurance	**—**	50	167
Remboursement d'emprunts émis en faveur d'entités de réassurance	**—**	(100)	—
Dépôts dans des comptes de titulaires	**4 920**	1 407	—
Retraits de comptes de titulaires	**(2 281)**	(896)	—
Frais d'émission de titres d'emprunt	**—**	(10)	—
Produit d'une convention de rachat	**313**	388	464
Remboursements au titre d'une convention de rachat	**(313)**	(388)	(464)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**2 465**	5 994	2 640
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**2 145**	393	35
Variation nette au cours de l'exercice	**2 163**	1 760	357
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères	**—**	(8)	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**4 308 $**	2 145 $	393 $
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Impôt en trésorerie payé (déduction faite des remboursements reçus)	**68 $**	52 $	— $
Intérêts en trésorerie payés	**123**	85	8

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.

NOTE 1. ORGANISATION ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

a) Brookfield Reinsurance Ltd.

Brookfield Reinsurance Ltd. (« Brookfield Reinsurance » ou la « société ») est une société des Bermudes constituée en société par actions le 10 décembre 2020 et régie en vertu des lois des Bermudes. Les actions échangeables de catégorie A et de catégorie A-1 de la société sont inscrites à la Bourse de New York (la « NYSE ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous les symboles « BNRE » et « BNRE.A », respectivement. Les activités de la société sont principalement situées aux Bermudes, aux États-Unis, au Canada et aux îles Caïmans. Le siège social de la société est situé à l'Ideation House, 1st Floor, 94 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermudes.

La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales d'exploitation North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC »), la Compagnie de Rentes Brookfield, American National Group, LLC (« American National ») et Argo Group International Holdings, Inc. (« Argo »).

La société exploite une entreprise de solutions fondées sur le capital de premier plan qui offre des services d'assurance et de réassurance aux particuliers et aux institutions. Par l'intermédiaire de ses filiales d'exploitation, Brookfield Reinsurance offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance, y compris de l'assurance vie et des rentes viagères, et de l'assurance de dommages aux particuliers et au secteur commercial. Les activités sont actuellement exercées par l'intermédiaire de nos filiales selon trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

b) Scission de Brookfield Reinsurance Ltd.

Le 28 juin 2021, Brookfield Corporation (« Brookfield »), auparavant Brookfield Asset Management Inc., a conclu la scission de la société (la « scission »), qui a été effectuée au moyen d'un dividende spécial sur les actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de catégorie A ») de la société aux porteurs d'actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield (les « actions de catégorie A de Brookfield ») et les actions à droit de vote restreint de catégorie B de Brookfield (les « actions de catégorie B de Brookfield ») en date du 18 juin 2021 (la « date de clôture des registres »). En vertu du dividende spécial, les porteurs d'actions de catégorie A de Brookfield et d'actions de catégorie B de Brookfield à la date de clôture des registres ont reçu une action échangeable de catégorie A pour chaque tranche de 145 actions de catégorie A de Brookfield ou de catégorie B de Brookfield détenues. Brookfield détient la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C (les « actions de catégorie C »), ce qui lui donne la participation économique résiduelle dans la société, mais ne lui donne aucune participation avec droit de vote dans celle-ci.

Avant la scission, Brookfield a procédé à une restructuration, de sorte que les activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite de la société (l'« Entreprise ») et les autres placements qui étaient auparavant détenus et exploités par Brookfield, par l'intermédiaire de ses entités d'exploitation, ont été acquis par BAM Re Holdings, une filiale de la société.

Les paragraphes suivants présentent les transactions et les ententes découlant de la scission.

i) Actions échangeables de catégorie A

Dans le cadre de la scission, Brookfield a souscrit 11 millions d'actions échangeables de catégorie A contre un montant en trésorerie d'environ 538 M$. Au moment de la scission, Brookfield a distribué les 11 millions d'actions échangeables de catégorie A aux actionnaires de Brookfield qui détiennent des actions de catégorie A de Brookfield et des actions de catégorie B de Brookfield, à titre de dividende spécial. La note 23, « Capital social », présente les reports des actions en circulation en 2023, en 2022 et en 2021.

ii) Actions de catégorie B

Dans le cadre de la scission, les porteurs d'actions de catégorie B de Brookfield (les « partenaires de catégorie B de Brookfield Reinsurance ») ont souscrit, par l'entremise d'une fiducie à droit de vote, 24 000 actions de catégorie B pour un montant de 1 M$.

iii) Actions de catégorie C

Dans le cadre de la scission, Brookfield a transféré à la société sa participation dans l'Entreprise ainsi que ses actions ordinaires d'American Equity Investment Life Holding Company (« AEL Holdings ») et sa trésorerie additionnelle aux fins du fonds de roulement. La valeur totale de la contrepartie versée à la société s'est établie à environ 712 M$ et a été échangée contre 17 millions d'actions de catégorie C. En octobre 2021, la société a émis 7 millions d'actions de catégorie C additionnelles pour une contrepartie de 250 M$. La note 23, « Capital social », présente les reports des actions en circulation en 2023, en 2022 et en 2021. Au 31 décembre 2023, 102 millions d'actions de catégorie C étaient en circulation (2022 – 41 millions; 2021 – 24 millions).

iv) Engagement en capitaux propres

Dans le cadre de la scission, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'un certain nombre d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur. Se reporter à la note 26, « Transactions entre parties liées », pour plus de détails sur l'engagement en capitaux propres.

v) Convention de crédit

Dans le cadre de la scission, la société a conclu une convention de crédit avec Brookfield, y compris ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle, (la « convention de crédit de Brookfield ») à titre de prêteur le 28 juin 2021, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de trois ans de 200 M$. Le 9 mars 2022, le montant prévu à la convention liée à la facilité de crédit renouvelable est passé à 400 M$. Se reporter à la note 21, « Emprunts généraux et emprunts de filiales », et à la note 26, « Transactions entre parties liées », pour plus de détails sur la convention de crédit de Brookfield.

vi) Convention de soutien

Dans le cadre de la scission, la société a conclu une convention de soutien avec Brookfield (la « convention de soutien »). Brookfield a convenu de fournir l'équivalent économique des actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie A de Brookfield tant qu'il y a des actions échangeables de catégorie A dont Brookfield n'est pas propriétaire qui sont en circulation et que l'option d'échange n'a pas été modifiée, en acceptant, entre autres, de prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour permettre à la société de verser des distributions trimestrielles, le montant de la liquidation ou le montant à payer au rachat d'actions échangeables de catégorie A, selon le cas. Se reporter à la note 26, « Transactions entre parties liées », pour plus de détails sur la convention de soutien.

vii) Convention de droits

Dans le cadre de la scission, la société a conclu avec Brookfield une convention de droits (la « convention de droits ») aux termes de laquelle Brookfield a accepté, à la date d'échange précisée applicable à l'égard des actions échangeables de catégorie A soumises aux fins d'échange, de respecter ou de faire en sorte que soient respectées les obligations prévues dans notre acte constitutif et nos règlements administratifs et d'échanger ces actions échangeables de catégorie A concernées contre des actions de catégorie A de Brookfield ou leur équivalent en trésorerie, le tout majoré des distributions non versées. Se reporter à la note 26, « Transactions entre parties liées », pour plus de détails sur la convention de droits.

viii) Convention d'administration

Dans le cadre de la scission, la société a conclu une convention d'administration avec Brookfield (la « convention d'administration »), en vertu de laquelle Brookfield a convenu de fournir des services administratifs à la société, y compris les services de notre chef de la direction et de notre chef des finances ainsi que certains autres services administratifs, selon la méthode du recouvrement des coûts. Le 5 août 2022, la convention d'administration a été modifiée afin d'inclure la prestation des services du chef des finances. Se reporter à la note 26, « Transactions entre parties liées », pour plus de détails sur la convention d'administration.

ix) Convention de gestion de placements

Dans le cadre de la scission, la société a conclu une ou plusieurs conventions de gestion de placements aux termes desquelles Brookfield a été nommée à titre de gestionnaire de placements de certains actifs et comptes, y compris des actifs garantissant les passifs pris en charge par la société en vertu des ententes d'assurance et de réassurance future, ainsi que les actifs détenus en surplus. Se reporter à la note 26, « Transactions entre parties liées », pour plus de détails sur les conventions de gestion de placements de Brookfield.

x) Contrat de licence

Dans le cadre de la scission, la société a conclu un contrat de licence avec Brookfield (le « contrat de licence avec Brookfield »), en vertu duquel Brookfield a accordé une sous-licence non exclusive et sans redevance permettant d'utiliser le nom « Brookfield » et le logo de Brookfield. Se reporter à la note 26, « Transactions entre parties liées », pour plus de détails sur le contrat de licence avec Brookfield.

NOTE 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés cumulés (les « états financiers ») et les notes annexes, y compris toutes les informations des périodes antérieures, ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR »). Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et ils sont présentés en dollars américains, et les chiffres sont arrondis au million le plus près, sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Les montants et les informations significatifs (ou potentiellement significatifs) présentés qui nécessitent l'utilisation d'estimations comprennent : la juste valeur de certains actifs financiers, les dérivés, les corrections de valeur pour pertes de crédit, les frais d'acquisition de polices différés (les « FAD »), la valeur des affaires acquises, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les prestations au titre du risque de marché, les prestations futures, les régimes de retraite, l'impôt sur le résultat, y compris la recouvrabilité de nos actifs d'impôt différé, et les effets éventuels du règlement de litiges. Ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes intrinsèques qui pourraient faire en sorte que les montants réels diffèrent des montants présentés.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au cours de l'exercice, la société a adopté les Accounting Standards Updates (les « ASU ») suivantes publiées par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB »). Des ASU qui ne font pas partie de la liste ci-dessous ont été évaluées, et il a été déterminé soit qu'elles étaient non applicables, soit que leur présentation ou les montants connexes étaient peu importants.

ASU 2018-12 – Dans le cas des contrats d'assurance de longue durée, l'ASU 2018-12, Financial Services—Insurance (Topic 944): Targeted Improvements to the Accounting for Long-Duration Contracts (l'« ASU 2018-12 »), publiée en août 2018, modifie l'évaluation des passifs d'assurance et des FAD liés aux contrats de longue durée émis par des assureurs, ainsi que les informations à fournir sur ceux-ci. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2022, y compris les périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. La société a adopté l'ASU 2018-12 avec prise d'effet le 1er janvier 2023, et la date de transition est le 1er janvier 2021.

L'adoption initiale du passif au titre des prestations futures et des FAD doit être présentée selon une approche rétrospective intégrale ou une approche rétrospective modifiée. Les prestations au titre du risque de marché s'entendent des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de contrat une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime tout en exposant la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime. Dans le cas des prestations au titre du risque de marché, une application rétrospective intégrale est requise. La société a choisi d'appliquer une méthode de transition rétrospective modifiée en ce qui a trait au passif au titre des prestations futures et des FAD. NER Ltd. et NER SPC ont commencé à souscrire des polices en septembre 2021, et American National et Argo ont été acquises en mai 2022 et en novembre 2023, respectivement. Par conséquent, la date d'adoption de l'ASU 2018-12 correspond à la date de création de l'entreprise pour NER Ltd. et NER SPC et à la date d'acquisition pour American National et Argo.

Les répercussions liées à la date de transition découlant de l'application de l'ASU 2018-12 ont été traitées comme suit :

Prestations au titre du risque de marché – En ce qui concerne les prestations au titre du risque de marché, la méthode de transition a nécessité l'évaluation des produits pour déterminer si des contrats ou des caractéristiques de contrat exposent la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime. La population de prestations au titre du risque de marché identifiée a ensuite été examinée afin de déterminer le modèle d'évaluation historique avant l'adoption de l'ASU 2018-12.

À la date de transition, les répercussions de l'approche rétrospective intégrale sur les états financiers en ce qui a trait aux prestations au titre du risque de marché comprenaient les suivantes :

- Les montants précédemment comptabilisés à l'égard de ces contrats dans les passifs d'assurance additionnels et les autres passifs d'assurance ont été reclassés dans les passifs liés aux prestations au titre du risque de marché.
- L'écart entre la juste valeur des prestations au titre du risque de marché et la valeur comptable précédemment comptabilisée à la date de transition, y compris l'effet cumulatif de l'évolution du risque de non-exécution de la société, a été comptabilisé à titre d'ajustement du solde d'ouverture du poste Valeur des affaires acquises – passif.

Prestations futures – L'approche de transition pour les prestations futures reposait sur une méthode axée sur la prime d'évaluation définie. Ce processus a exigé le regroupement en cohortes des contrats en vigueur à la date de transition, puis le calcul des prestations futures révisées au moyen d'un ratio des primes nettes, des hypothèses relatives aux flux de trésorerie les plus probables sans provision pour écarts défavorables et du taux d'actualisation arrêté.

Les lignes directrices relatives à l'ASU 2018-12 ne prescrivent pas le niveau approprié de regroupement des informations à fournir; toutefois, les montants des différents secteurs à présenter ne peuvent être regroupés. Les facteurs pris en compte pour déterminer le niveau de regroupement des informations à fournir comprennent le type de couverture, la région géographique, le marché et le type de client. Nous avons identifié les niveaux de regroupement suivants pour les informations à fournir en vertu de l'ASU 2018-12 : l'assurance directe, la réassurance et le transfert du risque lié aux régimes de retraite. Les informations fournies ne tiennent pas compte des niveaux de regroupement en ce qui concerne les soldes négligeables.

L'adoption de l'ASU 2018-12 a donné lieu à une diminution de 1 M$ et de 135 M$ des bénéfices non distribués et du cumul des autres éléments de bénéfice global, respectivement. Dans le cadre de l'adoption de l'ASU 2018-12, la société vérifie au moins annuellement, à date fixe, par cohorte et par produit, si les hypothèses relatives aux flux de trésorerie doivent être mises à jour. En outre, la société effectue des examens plus fréquents et met à jour ses hypothèses relatives aux flux de trésorerie au cours d'une période intermédiaire si des données probantes suggèrent que les hypothèses relatives aux flux de trésorerie devraient être révisées.

ASU 2022-02 – Le 1er janvier 2023, la société a adopté l'ASU 2022-02, Financial Instruments—Credit Losses (Topic 326): Troubled Debt Restructurings and Vintage Disclosures. Cette ASU élimine les directives relatives à la comptabilisation et à l'évaluation de la restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté et exige plutôt que l'entité évalue si la modification représente un nouveau prêt ou la poursuite d'un prêt existant. La mise à jour améliore également les obligations d'information existantes et introduit de nouvelles exigences relatives à certaines modifications de créances accordées aux emprunteurs éprouvant des difficultés financières. Cette ASU a été appliquée prospectivement et n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés au moment de son adoption, mais pourrait changer la comptabilisation et l'évaluation futures des prêts modifiés.

ASU 2020-04 – Le 1er avril 2023, la société a adopté l'ASU 2020-04, Reference Rate Reform (Topic 848): Facilitation of the Effects of Reference Rate Reform on Financial Reporting. Les modifications comprises dans ces directives prévoient des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des PCGR aux contrats, aux relations de couverture et aux autres transactions touchées par la réforme des taux de référence si certains critères sont respectés. Les directives s'appliquent seulement aux contrats, aux relations de couverture et aux autres transactions qui font référence au taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL ») ou à un autre taux de référence qui devrait être abandonné en raison de la réforme des taux de référence. Les mesures de simplification et les exceptions prévues par les modifications ne s'appliquent pas aux modifications apportées aux contrats et aux relations de couverture conclues ou évaluées après le 31 décembre 2024, à quelques exceptions près. Les modifications entrent en vigueur pour les modifications de contrats effectuées entre le 12 mars 2020 et le 31 décembre 2024. L'inventaire des expositions au TIOL de la société se limite principalement aux obligations à taux variable, aux placements alternatifs et aux emprunts liés à des coentreprises. Certains contrats compris dans ces catégories sont arrivés à échéance avant le 31 décembre 2021, soit la date de début de l'abandon du TIOL. L'abandon du TIOL n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la société. Par conséquent, cette ASU n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la société à ce jour.

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers comprennent les comptes de la société et ses filiales consolidées, qui sont des entités juridiques dans lesquelles la société détient une participation financière lui donnant le contrôle, soit parce qu'elle détient un bloc de droits de vote majoritaire, soit parce qu'elle est le principal bénéficiaire de l'entité à détenteurs de droits variables (l'« EDDV »). L'ensemble des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont complètement éliminés au moment de la consolidation.

Dans le cas d'une entité juridique dans laquelle la société détient des droits variables, la société doit d'abord déterminer si l'entité répond à la définition d'une EDDV et, par conséquent, si elle doit appliquer les directives du modèle fondé sur les EDDV. Une entité est une EDDV si l'une des conditions suivantes existe : a) le total de la participation en titres de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour que l'entité juridique finance ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné supplémentaire; b) les détenteurs de la participation en titres de capitaux propres à risque en tant que groupe n'ont pas la capacité de diriger les activités les plus importantes de l'entité, l'obligation d'absorber les pertes attendues ou le droit de recevoir les rendements résiduels attendus; ou c) l'entité est structurée avec des droits de vote non substantiels, de sorte que les droits de vote de certains investisseurs sont disproportionnés par rapport à leur obligation d'absorber les pertes attendues de l'entité juridique, à leur droit de recevoir les rendements résiduels attendus de l'entité juridique, ou les deux, et que la quasi-totalité des activités de l'entité font intervenir un investisseur dont le petit nombre de droits de vote est disproportionné ou sont menées pour le compte de ce dernier.

La société consolide toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire, ce qui est le cas lorsque la société a à la fois a) le pouvoir de diriger les activités d'une EDDV qui ont le plus d'incidence sur la performance économique de celle-ci et b) l'obligation d'absorber les pertes de l'EDDV qui pourraient être importantes pour celle-ci ou le droit de recevoir des avantages de l'EDDV qui pourraient être importants pour celle-ci.

Les entités qui ne sont pas considérées comme des EDDV sont des entités à détenteurs de blocs de droits de vote et sont évaluées selon le modèle fondé sur les blocs de droits de vote, en vertu duquel une participation financière donnant le contrôle est établie par l'intermédiaire d'un bloc de droits de vote majoritaire ou par d'autres moyens.

L'évaluation de la consolidation, y compris le fait de déterminer si une entité est une EDDV ou une entité à détenteurs de blocs de droits de vote, dépend des faits et des circonstances propres à chaque entité et nécessite l'exercice du jugement.

Actions échangeables de catégorie A : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions échangeables de catégorie A détenues par les actionnaires publics. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Chaque action échangeable de catégorie A est structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalant à celui de une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un rajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital). Chaque action échangeable de catégorie A est échangeable auprès de Brookfield au gré du porteur contre une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un ajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital) ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être déterminé à la discrétion de Brookfield), majoré des distributions non versées.

Chaque action échangeable de catégorie A détenue à la date de clôture des registres donne à son porteur des droits de vote et le droit d'exercer un vote lors d'une assemblée des actionnaires de la société.

Les actions échangeables de catégorie A sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions échangeables de catégorie A font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions échangeables de catégorie A ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

Actions échangeables de catégorie A-1 : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions échangeables de catégorie A-1 détenues par les actionnaires publics. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Les distributions sur les actions échangeables de catégorie A-1 seront versées, ou remises, dans le cas des distributions au titre d'une réduction du capital, dans chaque cas, en même temps et selon le même montant par action que les dividendes sur une action de catégorie A de Brookfield. Chaque action échangeable de catégorie A-1, qui n'est assortie d'aucun droit de vote, peut être convertie en une action échangeable de catégorie A et est échangeable contre une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un ajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital) ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être déterminé à la discrétion de Brookfield), majoré des distributions non versées, au gré du porteur.

Les actions échangeables de catégorie A-1 sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions échangeables de catégorie A-1 font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions échangeables de catégorie A-1 ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

Actions de catégorie B : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie B détenues par les partenaires de catégorie B de Brookfield Reinsurance. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Les distributions sur les actions de catégorie B seront versées, ou remises, dans le cas des distributions au titre d'une réduction du capital, dans chaque cas, en même temps et selon le même montant par action que les dividendes sur une action de catégorie A de Brookfield. Les partenaires de catégorie B de Brookfield Reinsurance ont le droit de voter sur toute question et peuvent exercer un vote pour chaque action de catégorie B détenue à la date de clôture des registres.

Les actions de catégorie B sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie B font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions de catégorie B ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

Actions de catégorie C : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie C détenues par Brookfield. Les actions de catégorie C sont des actions sans droit de vote qui confèrent à leurs porteurs une participation économique résiduelle dans la société après le paiement intégral de la somme due aux porteurs de nos actions échangeables de catégorie A et de catégorie A-1 et de nos actions de catégorie B et sous réserve des droits prioritaires des porteurs de nos actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A.

Les actions de catégorie C sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie C font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

Actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A : le 25 mai 2022, la société a émis 98 351 547 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 1 (les « actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A »), à l'intention de Brookfield, pour un produit de 2,5 G$. Le 9 décembre 2022, Brookfield Reinsurance a émis 2 108 733 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 2 (les « actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A »), d'une valeur de 53 M$ à l'intention de Brookfield. Ces actions privilégiées de rang inférieur rachetables sont des actions sans droit de vote et donnent à leurs porteurs le droit à un dividende privilégié cumulatif en trésorerie à taux fixe de 4,5 % payable annuellement au moment de sa déclaration (le cas échéant) par le conseil d'administration de l'émetteur.

Chacune de ces actions privilégiées de rang inférieur est rachetable au gré du porteur, à tout moment à compter du 50e anniversaire de la date d'émission, au prix de 25 $ majoré des dividendes accumulés et impayés, sous réserve de certaines restrictions. Ces actions privilégiées de rang inférieur sont également convertibles en actions de catégorie C de la société à un taux de conversion égal à 25 $, majoré des dividendes accumulés et impayés, divisé par la juste valeur de marché d'une action de catégorie C. Compte tenu de l'option de rachat au gré du porteur, ces actions privilégiées de rang inférieur ont été classées en tant que capitaux propres mezzanine et sont évaluées à leur valeur de rachat à chaque date de clôture dans les états consolidés cumulés de la situation financière (les « états de la situation financière »). Les dividendes sont comptabilisés à titre de réduction des bénéfices non distribués dans les états consolidés cumulés des variations des capitaux propres (les « états des variations des capitaux propres »).

Les **regroupements d'entreprises** sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. La contrepartie de l'achat dans le cadre d'une acquisition d'entreprise est évaluée en fonction du total des justes valeurs à la date de l'échange des actifs transférés, des passifs contractés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs identifiables, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La participation des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans l'entreprise acquise, le cas échéant, est initialement évaluée selon la quote-part des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels comptabilisés.

Dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie versée excède la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes, l'excédent est comptabilisé à titre de goodwill.

Les coûts de transaction sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net (les « états du résultat net »).

Les **titres à échéance fixe disponibles à la vente** comprennent principalement des obligations, des titres adossés à des actifs et des titres de créance de sociétés fermées. Les titres à échéance fixe disponibles à la vente, qui peuvent être vendus avant leur échéance contractuelle, sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de ceux qui sont désignés comme éléments couverts dans une couverture de juste valeur, dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées au cours de la période de la couverture au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net dans les états du résultat net.

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, la société évalue d'abord si elle a l'intention de vendre le titre ou si elle sera tenue de le vendre avant le recouvrement de son coût amorti. Dans l'un ou l'autre de ces cas, le coût amorti du titre est réduit à la juste valeur par le biais du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Se reporter aux paragraphes portant sur les corrections de valeur pour pertes de crédit de la présente note pour des renseignements sur la dépréciation ou les pertes de crédit.

Les **titres de capitaux propres** comprennent principalement les actions ordinaires, les actions privilégiées et les titres de capitaux propres d'entités non cotées. Les titres de capitaux propres sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net, à l'exception de certains titres de capitaux propres d'entités non cotées, qui sont comptabilisés au coût diminué des pertes de valeur, le cas échéant, étant donné que leur juste valeur ne peut être déterminée facilement.

Les **prêts hypothécaires et les prêts privés** sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend le montant non amorti du capital, des intérêts, des escomptes ou des primes et des charges différées, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Les produits d'intérêts, les frais de remboursement anticipé et l'amortissement des primes et des escomptes et des frais de montage sont présentés au poste Produits nets tirés des placements dans les états du résultat net. Toutefois, pour les prêts qui sont dépréciés ou en cas de défaillance, ce qui survient lorsque les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, les intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque leur recouvrement n'est pas probable ou lorsqu'un prêt fait l'objet d'une saisie. Lorsqu'un prêt est qualifié d'improductif, les produits d'intérêts à recevoir en souffrance non recouvrés qui sont considérés comme irrécouvrables sont portés en diminution des produits nets tirés des placements. Les produits tirés des prêts en souffrance sont présentés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Lorsque le recouvrement d'un prêt douteux redevient probable, ce prêt est de nouveau comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les encaissements liés aux prêts douteux sont comptabilisés en réduction du capital, des produits d'intérêts, du remboursement des charges ou de toute autre façon conforme à la convention de prêt. Dans les états du résultat net, les profits et les pertes liés à la vente de prêts, ainsi que les variations des corrections de valeur, sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

Les prêts hypothécaires et les prêts privés sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues comptabilisée par la société, qui représente la tranche du coût amorti que la société ne s'attend pas à recouvrer. Se reporter aux paragraphes portant sur les corrections de valeur pour pertes de crédit de la présente note.

Les **prêts sur contrats d'assurance** sont comptabilisés au solde impayé majoré des intérêts courus. Étant donné que les prêts sur contrats d'assurance sont garantis et ne peuvent être séparés des contrats d'assurance, que le calendrier des remboursements est imprévisible et que le règlement vise le solde impayé, la valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance se rapproche de la juste valeur.

Les **biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières** comprennent les immeubles de placement, ainsi que les coentreprises immobilières et les autres participations dans des sociétés en commandite.

Les immeubles de placement, y compris les améliorations connexes, sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif (habituellement de 15 à 50 ans). Les produits locatifs sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location respectif au poste Produits nets tirés des placements dans les états du résultat net.

La société soumet périodiquement ses immeubles de placement à un test de dépréciation et à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable et que la valeur comptable de l'immeuble excède sa juste valeur estimative. Les immeubles dont la valeur comptable est supérieure à leurs flux de trésorerie non actualisés sont dépréciés à leur juste valeur estimative, et la perte de valeur est incluse à titre d'ajustement au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Les pertes de valeur sont fondées sur la juste valeur estimative des biens immobiliers, laquelle est généralement calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des biens immobiliers, l'actualisation étant faite selon un taux correspondant aux risques sous-jacents, ainsi que d'autres méthodes d'évaluation. Les biens immobiliers acquis lors d'une saisie sont comptabilisés au plus faible de leur coût et de leur juste valeur estimative à la date de la saisie.

La société classe un immeuble comme détenu en vue de la vente si elle s'engage à l'égard d'un plan de vente de l'immeuble dans un délai de un an et qu'elle commercialise activement l'immeuble dans son état actuel à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur estimative. Les biens immobiliers détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible du coût amorti et de la juste valeur estimative, moins les coûts de la vente prévus, et ils ne sont pas amortis pendant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente.

Les coentreprises immobilières et les autres participations dans des sociétés en commandite comprennent les EDDV pour lesquelles la société exerce une influence importante sur les activités de l'entité émettrice, mais dont elle ne détient pas de participation donnant le contrôle, et elles sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Dans le cas de certaines coentreprises ou sociétés en commandite, la société comptabilise sa quote-part du bénéfice selon une méthode qui prévoit un décalage de un à trois mois lorsque l'information financière n'est pas disponible en temps opportun et que le droit contractuel de recevoir cette information financière n'existe pas. Certaines participations dans des sociétés en commandite immobilières sont comptabilisées au coût diminué des pertes de valeur, le cas échéant.

La société évalue régulièrement ses participations dans ces entités émettrices pour déterminer si elles ont subi une perte de valeur. La société tient compte de l'information financière et d'autres informations fournies par l'entité émettrice, d'autres informations connues et des risques inhérents aux placements sous-jacents, ainsi que des engagements relatifs aux dépenses d'investissement futures, pour déterminer si une perte de valeur s'est produite. Lorsqu'une perte de valeur est réputée s'être produite au niveau d'une coentreprise, la société comptabilise sa quote-part en ajustant les produits nets tirés des placements, afin de comptabiliser la participation à sa juste valeur. Lorsqu'une perte de valeur découle d'une analyse distincte de la société, un ajustement est apporté au poste Profits (pertes) liés aux placements afin de comptabiliser la participation à sa juste valeur.

Les **fonds d'investissement** se composent principalement de certains placements alternatifs autres qu'à revenu fixe sous forme de sociétés en commandite ou de structures juridiques semblables dont la société n'est pas le principal bénéficiaire, et qu'elle n'est donc pas tenue de consolider. La société comptabilise habituellement les fonds d'investissement selon la méthode de la mise en équivalence, suivant laquelle le coût est comptabilisé à titre de placement dans le fonds au moment de la comptabilisation initiale, à moins que l'option de la juste valeur ne soit choisie. Selon la méthode de la mise en équivalence, les ajustements de la valeur comptable reflètent la quote-part en pourcentage des résultats d'exploitation revenant à la société et sont fonction de la valeur liquidative indiquée dans les états financiers des fonds d'investissement, laquelle pourrait accuser un décalage allant jusqu'à trois mois lorsque l'information de l'entité émettrice n'est pas obtenue en temps opportun.

Les **placements à court terme** se composent de titres hautement liquides et d'autres placements dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de un an à la date d'acquisition. Les titres inclus dans les placements à court terme sont comptabilisés à la juste valeur, et le coût amorti sert d'approximation de la juste valeur de certains placements.

Les **instruments dérivés** sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments dérivés sont achetés pour gérer l'exposition au risque de change et à d'autres risques de marché liés à certains actifs et passifs. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et ils sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments dérivés dont la valeur est positive sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés au poste Autres actifs investis et les instruments dérivés dont la juste valeur est négative sont comptabilisés à titre de passifs dérivés au poste Autres passifs dans les états de la situation financière. Si un dérivé n'est pas désigné pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements.

Lorsque la société a conclu avec sa contrepartie une convention-cadre de compensation selon laquelle la compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés de la société est permise, cette dernière choisit de compenser ces actifs et passifs dérivés et de les présenter sur une base nette dans les états de la situation financière. En outre, dans certains cas, la société détient une garantie pour compenser l'exposition de ses contreparties relativement à ses instruments dérivés. La société choisit de compenser la garantie liée au risque de crédit dont l'utilisation par la société est limitée à l'exposition découlant du dérivé lorsqu'une convention-cadre de compensation est en place et que tous les critères de compensation sont respectés.

Comptabilité de couverture

Pour qu'une relation de couverture soit admissible à la comptabilité de couverture, elle fait l'objet dès son origine, par la société, d'une documentation structurée décrivant son objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture, ainsi que d'une désignation formelle. Dans sa documentation de la relation de couverture, la société indique i) la façon dont l'instrument de couverture devrait couvrir les risques désignés liés à l'élément couvert; ii) la méthode qui sera utilisée pour apprécier rétrospectivement et prospectivement l'efficacité de la couverture; et iii) la méthode qui sera utilisée pour apprécier l'inefficacité de la couverture. Un dérivé désigné comme instrument de couverture doit être apprécié comme étant hautement efficace pour compenser le risque désigné de l'élément couvert. L'efficacité de la couverture fait l'objet d'une appréciation formelle à l'origine de la relation de couverture et périodiquement tout au long de la durée de la relation de couverture.

La société applique la comptabilité de couverture de juste valeur à certains de ses instruments dérivés admis en ce qui a trait au risque de change lié à certains titres à échéance fixe disponibles à la vente. Dans une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations de la juste valeur des éléments couverts liées au risque désigné comme étant couvert sont présentées au même poste dans les états du résultat net. Lorsque les éléments couverts sont des titres à échéance fixe disponibles à la vente, les variations de la juste valeur des éléments couverts liées au risque désigné sont comptabilisées par le biais du résultat net plutôt que des autres éléments du résultat global, et la valeur comptable des éléments couverts n'est pas réévaluée.

La société cesse prospectivement d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque i) il est déterminé que le dérivé n'est plus hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur estimative d'un élément couvert; ii) le dérivé arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé; ou iii) la désignation du dérivé comme un instrument de couverture est annulée. Lorsqu'il est mis fin à la comptabilité de couverture, le dérivé continue d'être comptabilisé à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

Les **autres actifs investis** se composent principalement d'instruments dérivés. Les titres de la Federal Home Loan Bank ainsi que les comptes gérés séparément, qui sont des portefeuilles de titres individuels comme des actions ou des obligations, qui sont gérés pour le compte de la société par un gestionnaire de placements, sont également inclus dans les autres actifs investis et sont comptabilisés au coût ou à la valeur de marché, si le gestionnaire de compte peut fournir cette information. Les autres actifs investis comprennent également les sociétés de personnes donnant droit à un crédit d'impôt et les droits miniers, moins la correction de valeur pour épuisement, le cas échéant.

Les **montants recouvrables au titre de la réassurance** comprennent les montants à recevoir au titre de la réassurance des cédants ou des réassureurs, ainsi que les montants à recouvrer auprès des réassureurs au titre de la réassurance.

Dans le cours normal des activités, la société utilise la réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. Dans l'éventualité où des réassureurs tiers ne peuvent respecter leurs obligations, la société demeure responsable auprès de ses titulaires de polices de la partie réassurée.

En ce qui a trait aux contrats à long terme, les montants recouvrables au titre de la réassurance comprennent les montants à recevoir des réassureurs relativement aux sinistres payés ou impayés, aux sinistres survenus mais non déclarés ou aux prestations, et ils sont présentés déduction faite d'une réserve au titre de la recouvrabilité. La société cède à d'autres sociétés d'assurance, par l'intermédiaire de la réassurance, des contrats d'assurance invalidité, d'assurance maladie et d'assurance soins de longue durée ainsi que des contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite comportant un risque d'assurance important.

En ce qui a trait aux contrats à court terme, les montants recouvrables au titre de la réassurance correspondent aux montants estimatifs que des réassureurs doivent payer à la société relativement aux sinistres cédés payés et non payés et aux frais de règlement des sinistres, et ils sont présentés déduction faite d'une réserve pour recouvrabilité. Les recouvrements de pertes brutes ultimes dans le cadre des activités de réassurance autres que la réassurance contre les catastrophes sont estimés au moyen d'un examen des réclamations importantes sur une base individuelle et de la tranche cédée des sinistres survenus mais non déclarés, en supposant une répartition de la perte en fonction du pourcentage conservé. Les recouvrements de pertes brutes ultimes dans le cadre de nos activités de réassurance contre les catastrophes sont estimés en appliquant les modalités des contrats de réassurance aux estimations des pertes brutes ultimes. L'hypothèse la plus importante est la taille moyenne des pertes individuelles pour les sinistres qui sont survenus mais qui n'ont pas encore été déclarés et l'estimation des pertes brutes ultimes. Le montant ultime de la réassurance cédée recouvrable est inconnu jusqu'à ce que toutes les pertes soient réglées.

Les montants à recevoir au titre de la réassurance comprennent les montants à recevoir de tiers réassureurs et cédants qui devraient être réglés dans un délai de un an. Les montants à recevoir au titre de la réassurance sont de nature à court terme, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Corrections de valeur pour pertes de crédit et dépréciations

Titres à échéance fixe disponibles à la vente

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, si la société n'a pas l'intention de vendre les titres ou si elle n'est pas tenue de les vendre avant le recouvrement de leur coût amorti, la société évalue si la baisse de la juste valeur découle d'une perte de crédit ou de facteurs du marché.

Dans le cadre de cette évaluation, la direction calcule d'abord la mesure dans laquelle la juste valeur est inférieure au coût amorti, et elle tient compte de tout changement de la notation du titre par une agence de notation, ainsi que de toute condition propre au titre. Si cette évaluation qualitative indique qu'une perte de crédit peut exister, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui devraient être perçus est comparée au coût amorti du titre. La valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus est calculée au moyen de l'actualisation des meilleures estimations de la direction à l'égard des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif implicite du titre à échéance fixe disponible à la vente au moment de son acquisition.

Si la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus est inférieure au coût amorti, il existe une perte de crédit, et une correction de valeur pour pertes de crédit est comptabilisée en résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements pour un montant qui se limite à l'écart entre la juste valeur et le coût amorti. Si la juste valeur est inférieure à la valeur actualisée nette de ses flux de trésorerie attendus à la date d'évaluation de la dépréciation, il existe une perte sans effet sur le crédit qui est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus.

Pertes de crédit attendues

La société comptabilise en résultat au poste Profits (pertes) liés aux placements une correction de valeur pour pertes de crédit, d'un montant qui représente la partie du coût amorti des prêts hypothécaires et des prêts privés que la société ne s'attend pas à recouvrer, de sorte que les prêts sont présentés au montant net qui devrait être recouvré. Pour déterminer les corrections de valeur pour pertes de crédit de la société, la direction exerce un jugement important pour estimer la perte de crédit attendue pour la durée de vie. Notamment, la direction i) met en commun les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque similaires; ii) tient compte des pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de ses prêts, ajustées en fonction des remboursements anticipés et des prolongations attendus, le cas échéant; et iii) tient compte des événements passés, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture économique future. La correction de valeur est calculée trimestriellement pour chaque type de prêt en fonction de données d'entrée propres à chacun. La société utilise le modèle des flux de trésorerie actualisés pour évaluer la perte de crédit attendue.

Prêts hypothécaires – Sur une base continue, les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque différentes (c'est-à-dire les prêts présentant une baisse importante de la qualité du crédit) et les prêts hypothécaires garantis (c'est-à-dire lorsque l'emprunteur éprouve des difficultés financières, y compris lorsqu'une saisie est probable) peuvent être évalués individuellement pour déterminer s'il y a perte de crédit. En ce qui concerne les prêts évalués individuellement, la correction de valeur pour pertes de crédit est établie au moyen des mêmes méthodes que celles utilisées pour l'ensemble du portefeuille, à l'exception des prêts garantis.

La correction de valeur pour un prêt garanti, soit habituellement un prêt hypothécaire, est établie comme étant l'excédent du coût amorti sur la juste valeur estimative de la garantie sous-jacente du prêt, moins le coût de vente lorsqu'une saisie est raisonnablement possible ou probable. Par conséquent, la variation de la juste valeur estimative des prêts garantis est comptabilisée à titre de variation de la correction de valeur pour pertes de crédit, et cette variation est comptabilisée trimestriellement à titre de débit ou de crédit porté au résultat net.

Les prêts hypothécaires de la société sont principalement issus d'un montage et ne sont pas achetés sur le marché secondaire; par conséquent, les prêts hypothécaires ne sont généralement pas assujettis à des facteurs de détérioration du crédit acheté.

Prêts privés – Les corrections de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts privés sont des estimations des pertes de crédit attendues et sont établies à l'égard des prêts au moment de leur montage ou de leur achat, compte tenu de toute l'information pertinente disponible, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables sur la durée de vie des prêts. Les estimations des pertes de crédit attendues sont établies au moyen d'une méthode quantitative qui tient compte d'une probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaut, selon laquelle les hypothèses relatives aux défaillances reflètent les notations applicables attribuées par des agences de notation ou, lorsque de telles notations externes ne sont pas disponibles, les notations établies à l'interne. Les prêts sont évalués sur une base collective lorsqu'ils présentent des caractéristiques de risque similaires, sans quoi ils sont évalués individuellement.

Montants recouvrables au titre de la réassurance – Dans l'éventualité où les réassureurs ne respecteraient pas leurs obligations envers la société en vertu des modalités des ententes de réassurance, ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les montants recouvrables au titre de la réassurance pourraient devenir irrécouvrables. Dans de tels cas, les montants recouvrables au titre de la réassurance sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour montants irrécouvrables au titre de la réassurance, conformément aux directives relatives aux pertes de crédit, qui exigent la comptabilisation d'une correction de valeur pour pertes de crédit.

Primes à recevoir – Les primes à recevoir sont incluses dans le poste Autres actifs dans les états de la situation financière et sont présentées déduction faite des corrections de valeur pour primes irrécouvrables, y compris les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qu'elles soient liées à des litiges ou au crédit. La correction de valeur est fondée sur notre examen continu des montants impayés, des données historiques sur les pertes, y compris les défauts de paiement et les radiations, de la conjoncture actuelle et prévue et d'autres facteurs pertinents. Le risque de crédit est partiellement atténué par notre capacité à annuler la police si le titulaire de police ne paie pas la prime.

Les **produits tirés des placements à recevoir** sont présentés séparément dans les états de la situation financière et sont exclus de la valeur comptable des placements connexes, soit principalement des prêts hypothécaires et des titres à échéance fixe disponibles à la vente. La société a fait un choix de méthode comptable qui lui permet de ne pas évaluer une correction de valeur pour pertes de crédit en ce qui concerne les montants à recevoir au titre des intérêts courus sur les placements au coût amorti et de radier directement le solde irrécouvrable.

Les **retenues de fonds au titre de la réassurance** correspondent à des montants à recevoir au titre des sommes retenues contractuellement par des sociétés cédantes conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles les filiales de la société agissent à titre de réassureurs. Le montant à recevoir représente les actifs détenus dans des fonds de garde qui sont juridiquement séparés des fonds généraux des sociétés cédantes tierces et sont gérés par nos filiales. Les actifs font habituellement partie des catégories d'actifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs à revenu fixe. Dans l'éventualité de l'insolvabilité des sociétés cédantes, les filiales devraient faire valoir une réclamation sur les actifs qui couvrent les passifs relatifs aux réserves. Cependant, les filiales peuvent compenser les montants dus aux sociétés cédantes. De façon générale, les intérêts sur ces actifs s'accumulent en fonction du rendement des placements sous-jacents. Les filiales sont assujetties au rendement des placements et sont titulaires de tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, à peu près comme elles le sont pour les actifs investis détenus directement par les filiales. Les ententes sous-jacentes contiennent des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés dans les contrats de réassurance qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont séparés et évalués à la juste valeur, et ils sont présentés au poste Retenues de fonds au titre de la réassurance dans les états de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 9, « Instruments dérivés ».

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût de l'actif comprend le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tout autre coût résultant directement de la mise en état de fonctionnement de l'actif en vue de son utilisation prévue, ainsi que le coût lié au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il était situé.

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès que celles-ci peuvent être utilisées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de chaque composant des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles ont une durée d'utilité estimative de trois à trente ans.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité estimative, selon la plus courte des deux, de manière linéaire. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement font l'objet d'un examen à la clôture de chaque exercice, l'incidence de toute modification étant constatée prospectivement.

La société soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les **immobilisations incorporelles** comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, qui sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée non assujetties à l'amortissement, qui sont comptabilisées au coût. La dotation à l'amortissement est principalement calculée au moyen du mode d'amortissement linéaire.

La société évalue la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée conformément à sa méthode de dépréciation des immobilisations corporelles. La société évalue la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée conformément à sa méthode de dépréciation du goodwill.

Les immobilisations incorporelles de la société proviennent principalement de l'acquisition d'American National et d'Argo. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent les relations avec les distributeurs, les noms commerciaux et une immobilisation incorporelle au titre de la provision pour sinistres non payés. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée représentent les licences d'assurance.

i) *Relations avec les distributeurs*

Les actifs de distribution reflètent les relations qu'entretiennent American National et Argo avec leurs intermédiaires tiers respectifs qui génèrent de nouvelles affaires pour la société. Ces actifs ont été évalués selon la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes, qui détermine la valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie après impôt attribuables uniquement à l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité des relations avec les distributeurs est d'environ 15 à 20 ans.

ii) *Noms commerciaux*

Il s'agit des noms commerciaux d'American National et d'Argo et ils ont été évalués au moyen de la méthode de l'exemption de redevances, qui tire sa valeur de la valeur actualisée des économies de redevances après impôt attribuables à la propriété de l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité du nom commercial est de dix ans pour American National et de cinq ans pour Argo.

iii) *Immobilisation incorporelle au titre de la provision pour sinistres non payés*

Dans le cadre de l'acquisition d'Argo, la société a comptabilisé une immobilisation incorporelle qui représente l'écart entre le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement évalués conformément aux méthodes comptables de la société acheteuse et la juste valeur estimative de ce passif à la date d'acquisition. L'immobilisation incorporelle au titre de la provision pour sinistres non payés est amortie en fonction du profil de règlement du passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement acquis.

iv) *Licences d'assurance*

Compte tenu de la nature hautement réglementée du secteur de l'assurance, les sociétés sont tenues de détenir certaines licences d'exploitation. Ces licences sont évaluées au moyen de la méthode des transactions comparables en fonction de transactions de licence observables dans le secteur de l'assurance. Les licences d'assurance représentent une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée.

Les **frais d'acquisition de polices différés** (les « **FAD** ») sont des coûts inscrits à l'actif découlant directement de l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats renouvelés. Des coûts importants sont engagés pour l'acquisition de contrats d'assurance, de réassurance et de rentes, y compris les commissions et certaines charges de souscription, d'émission de polices et de traitement.

Les contrats d'assurance sont regroupés en cohortes par type de contrat et par année d'émission conformément à l'estimation du passif connexe au titre des prestations futures. Les FAD sont amortis sur une base constante pour les contrats regroupés en fonction de la durée prévue des contrats connexes, de manière à ce que l'amortissement se rapproche de l'amortissement linéaire. Les FAD seront amortis selon le mode linéaire en fonction de la base d'amortissement, ce qui donne une représentation constante de la durée du contrat.

Produits	Base d'amortissement
Produits d'assurance vie traditionnels	Valeur nominale
Rentes viagères immédiates	Montant annualisé des prestations en vigueur
Produits d'assurance maladie	Prime annuelle initiale
Rentes différées à capital fixe, rentes à capital fixe liées à un indice boursier, rentes à capital variable	Nombre de polices
Produits d'assurance vie universelle	Valeur nominale initiale
Assurance de dommages	Prime acquise

La société examine et met à jour les hypothèses actuarielles liées aux résultats techniques (notamment celles liées à la mortalité, aux rachats, aux déchéances et au maintien des primes) qui servent de données d'entrée dans le cadre des modèles visant à établir la durée prévue des FAD et d'autres soldes actuariels au cours du troisième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment si des données probantes suggèrent que les hypothèses devraient être révisées. La société apporte des améliorations aux modèles au besoin, et toute modification découlant de ces mises à jour des hypothèses est appliquée de façon prospective.

L'amortissement des FAD est inclus dans le poste Variation nette des frais d'acquisition de polices différés dans l'état du résultat net.

Dans le cas des contrats de courte durée, les FAD sont regroupés conformément à la façon dont les contrats d'assurance sont acquis et administrés et dont la rentabilité des contrats est évaluée, et la recouvrabilité des FAD est examinée en fonction de la rentabilité des contrats d'assurance sous-jacents. Des produits tirés des placements sont prévus dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des FAD pour les contrats de courte durée.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, les FAD étaient amortis avec les intérêts sur les bénéfices bruts ou les primes brutes, et une libération rétrospective et prospective était effectuée par l'intermédiaire des états du résultat net. Les reports réels et projetés étaient inclus dans le ratio de la valeur des charges pouvant être différées par rapport à la valeur des bénéfices bruts estimatifs. En outre, les FAD faisaient l'objet de tests de comptabilisation des pertes, et les variations étaient comptabilisées dans les états du résultat net, tandis que des ajustements des FAD selon la comptabilité reflet pour tenir compte des profits et des pertes latents étaient comptabilisés dans les états du résultat global.

La **valeur des affaires acquises** correspond à un actif ou à un passif incorporel résultant d'un regroupement d'entreprises qui représente la différence entre les passifs liés aux titulaires de polices évalués conformément aux méthodes comptables de la société acquérante et la juste valeur estimative de ces passifs liés aux titulaires de polices en vigueur repris à la date d'acquisition. La valeur des affaires acquises peut être positive ou négative. Si elle est positive, la valeur des affaires acquises est comptabilisée à titre de composante des FAD dans les états de la situation financière. La valeur des affaires acquises est négative lorsque la juste valeur estimative des contrats en vigueur dans le cadre de l'acquisition d'une société d'assurance vie est inférieure au montant comptabilisé en tant que passifs au titre des contrats d'assurance et est comptabilisée au poste Prestations futures dans les états de la situation financière.

La valeur des affaires acquises est amortie de façon linéaire sur la durée résiduelle des polices sous-jacentes.

Le **goodwill** représente l'excédent des montants payés pour l'acquisition d'affaires sur la juste valeur des actifs nets acquis, déduction faite de toute perte de valeur comptabilisée.

Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, d'abord en déterminant si des événements ou des changements de circonstances, comme une détérioration du marché ou des conditions de marché défavorables, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur comptable de l'unité d'exploitation, goodwill inclus, puisse excéder la juste valeur. Si cette évaluation qualitative indique qu'une dépréciation pourrait s'être produite, un test de dépréciation quantitatif est alors effectué, et la perte de valeur est évaluée et comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable d'une unité d'exploitation, goodwill inclus, sur sa juste valeur, qui se limite à la valeur comptable du goodwill de l'unité d'exploitation.

La société a effectué ses tests de dépréciation annuels du goodwill au 1er octobre 2023 et n'a identifié aucun indicateur de dépréciation.

Les **actifs et les passifs des fonds distincts** sont des fonds détenus séparément des actifs et des passifs généraux de la société. Les actifs des fonds distincts comprennent les fonds qui représentent les placements des titulaires de contrats visant des produits d'assurance à capital variable, lesquels assument le risque de placement relatif à ces fonds. Les produits tirés des placements et les profits et les pertes sur les placements provenant de ces fonds distincts s'accumulent au bénéfice des titulaires de contrat. La société présente séparément, à titre d'actifs et de passifs, les placements détenus dans ces fonds distincts et les passifs des fonds distincts si i) ces fonds distincts sont légalement comptabilisés, ii) les actifs couvrant les passifs sur contrat sont légalement isolés des passifs au titre du fonds général de la société, iii) les directives de placement sont données par le titulaire du contrat et iv) la totalité du rendement des placements, déduction faite des cotisations et des frais liés aux contrats, est transférée au titulaire du contrat. De plus, les actifs des régimes de retraite admissibles de la société sont inclus dans les fonds distincts. Les actifs de ces comptes sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts, les produits nets tirés des placements et les profits et les pertes réalisés sur les placements à l'égard de ces comptes sont exclus des produits, et les augmentations connexes du passif sont exclues des prestations et des charges dans les états du résultat net. Les fonds distincts sont établis conformément aux lois sur l'assurance et ils ne peuvent être imputés aux passifs découlant d'autres activités de la société.

Actifs affectés en garantie : la société reçoit et fournit des garanties à l'égard de certains contrats dérivés afin de respecter ses obligations contractuelles. Le montant de garantie requis est déterminé par l'évaluation de chaque contrat selon l'évaluation à la valeur de marché, et le type de garantie à déposer est précisé dans l'entente conclue avec chaque contrepartie.

Les garanties fournies continuent d'être comptabilisées dans les états de la situation financière, car la société conserve tous les droits liés à ces actifs.

Les garanties reçues ne sont pas comptabilisées dans les états de la situation financière, à moins que la société n'acquière les droits relatifs aux risques et avantages économiques liés à ces actifs.

Transactions d'emprunt garanti : les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont des transactions d'emprunt garanti. Une convention de rachat confère au prêteur de titres le droit de recevoir de la contrepartie suffisamment de trésorerie pour acheter les mêmes titres à l'échéance de la convention. Ces transactions sont évaluées au coût amorti et sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont été initialement vendus.

La société comptabilise un actif dans les états de la situation financière, qui représente la trésorerie reçue, et un passif du même montant, qui représente l'obligation de racheter les titres prêtés. Les conventions de rachat avec la même contrepartie sont présentées sur une base nette dans les états de la situation financière lorsque les critères de compensation sont respectés.

Les **prestations futures** correspondent à la valeur actualisée des prestations futures prévues à payer aux titulaires ou en leur nom et de certaines charges connexes, diminuée de la valeur actualisée des primes nettes prévues à recouvrer auprès des titulaires de polices. Les principales hypothèses qui sont utilisées pour établir les prestations futures sont les suivantes : mortalité, déchéances, incidence, résiliation, charges liées aux sinistres et autres événements éventuels selon le type de produit. La société regroupe les contrats en cohortes annuelles en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures.

La société met à jour son estimation des flux de trésorerie sur la totalité de la durée de vie d'un groupe de contrats en fonction des résultats techniques passés réels et des hypothèses actuelles relatives aux flux de trésorerie futurs. La société examine et met à jour au moins annuellement, à date fixe, par cohorte et par produit, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie. En outre, la société effectue des examens plus fréquents et met à jour ses hypothèses relatives aux flux de trésorerie au cours d'une période intermédiaire si des données probantes suggèrent que les hypothèses relatives aux flux de trésorerie devraient être révisées. Les révisions des hypothèses seront reflétées dans le ratio des primes nettes et dans le calcul des prestations futures pour le trimestre au cours duquel les hypothèses seront révisées. La variation du passif en raison des résultats techniques réels est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

La variation des prestations futures qui est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus de l'état du résultat net est calculée au moyen d'un taux d'actualisation arrêté. La société évalue les prestations futures à chaque période de présentation de l'information financière au moyen du taux d'actualisation arrêté et des courbes de taux d'actualisation courantes. Dans le cas des contrats émis après la date de transition à l'ASU 2018-12, le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure utilisé pour la capitalisation des intérêts est arrêté pour la cohorte et représente le taux d'actualisation initial à la date d'émission des contrats sous-jacents. Les prestations futures pour toutes les cohortes sont réévaluées en fonction d'un taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure courant à chaque date de clôture par le biais des autres éléments du résultat global. De façon générale, la société considère le taux d'actualisation initial comme un taux comparable à celui d'une société américaine affichant une notation de A qui reflète les caractéristiques de durée du passif. Le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure est déterminé au moyen de données observables sur le marché, y compris les courbes des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure publiés. Dans les cas où les données du marché relatives à une courbe de taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure ne sont pas disponibles (par exemple dans certains territoires étrangers), des écarts sont appliqués pour ajuster les données du marché observables disponibles en fonction d'une courbe de taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure. En ce qui a trait à certains passifs d'assurance vie à long terme dont les flux de trésorerie futurs prévus sont plus longs que la durée du dernier contrat observable (30 ans), le taux d'actualisation pour les flux de trésorerie futurs au-delà de 30 ans sera maintenu constant au taux à terme observable ultime (30 ans).

Avant la date de transition à l'ASU 2018-12, un taux d'actualisation arrêté au niveau des cohortes était établi afin de refléter les taux de capitalisation des intérêts qui étaient arrêtés à la passation des contrats sous-jacents.

Si la valeur actualisée des prestations prévues réelles et futures moins le solde des prestations futures au moment de la transition excède la valeur actualisée des primes brutes prévues réelles et futures, le ratio des primes nettes sera plafonné à 100 %, et des primes brutes relatives aux prestations futures seront détenues. La charge comptabilisée immédiatement correspondra à l'excédent du ratio de la prime nette non plafonnée sur 100 % de la valeur actualisée de la prime brute prévue future. Cette évaluation sera effectuée au niveau de la cohorte.

La société examine périodiquement ses estimations des provisions techniques au titre des prestations futures et les compare à ses résultats techniques réels. Les écarts entre les résultats techniques réels et les hypothèses utilisées dans l'établissement des prix de ces polices, garanties et avenants, ainsi que dans le calcul des passifs connexes, se traduisent par des variations du bénéfice et pourraient donner lieu à des pertes. L'incidence des variations de ces passifs estimatifs est incluse dans les états du résultat net pour la période au cours de laquelle les variations surviennent.

Avant la date de transition à l'ASU 2018-12, le passif au titre des primes nettes était comptabilisé au moyen d'hypothèses arrêtées au moment de l'émission, sans libération rétrospective. Les hypothèses incluaient des écarts défavorables et des escomptes incorporés au taux que la société s'attend à gagner, moins les écarts défavorables, les pertes étant comptabilisées au niveau du bloc global.

Passif lié aux bénéfices différés

En ce qui a trait aux produits à paiement limité, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les primes brutes sont évaluées au moyen d'hypothèses conformes à celles utilisées pour évaluer le passif au titre des prestations futures, y compris le taux d'actualisation, la mortalité, les déchéances et les charges.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti et comptabilisé au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net au prorata des paiements de prestations futurs prévus au titre des contrats de rente. Des intérêts sont comptabilisés à l'égard du solde du passif lié aux bénéfices différés en fonction du taux d'actualisation déterminé au moment de l'établissement du contrat. La société examine et met à jour son estimation des flux de trésorerie liés au passif lié aux bénéfices différés en même temps que les estimations des flux de trésorerie liés au passif au titre des prestations futures. Lorsque les flux de trésorerie sont mis à jour, les estimations mises à jour sont utilisées pour recalculer le passif lié aux bénéfices différés au moment de l'établissement du contrat. Le passif lié aux bénéfices différés ainsi recalculé au début de la période de présentation de l'information financière considérée est comparé à la valeur comptable du passif lié aux bénéfices différés au début de la période de présentation de l'information financière considérée, et tout écart est comptabilisé au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

Le passif lié aux bénéfices différés est comptabilisé dans les prestations futures et inclus à titre d'élément de rapprochement dans la ventilation des reports.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, la société évalue les résultats techniques et les frais de règlement réels liés aux contrats d'assurance. Ces évaluations sont comparées aux estimations initiales, et des ajustements sont apportés au passif lié aux bénéfices différés afin de s'assurer qu'il reflète adéquatement les obligations de la société et la rentabilité des contrats.

Les **soldes de comptes des titulaires** représentent la valeur du contrat accumulée au bénéfice des titulaires de polices relativement aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement. Dans le cas des produits à revenu fixe, ces montants correspondent généralement au cumul des dépôts plus les intérêts crédités, diminué des retraits, des paiements et du cumul des cotisations des titulaires. Les soldes des comptes de produits indexés correspondent à la somme des réserves au titre des contrats hôtes et des dérivés incorporés. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans le poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 9, « Instruments dérivés ».

Des **passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement** sont établis afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres. Ces réserves comprennent des estimations des réserves calculées dossier par dossier et les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés. Les réserves calculées dossier par dossier comprennent le passif au titre des sinistres déclarés mais non payés. Les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés comprennent une provision pour matérialisation éventuelle à l'égard des réserves calculées dossier par dossier, des pertes sur les sinistres actuellement réglés qui pourraient être rouverts dans l'avenir, ainsi que des sinistres survenus mais non déclarés. Ces passifs comprennent également une estimation des charges liées au règlement des sinistres, y compris les frais juridiques et autres, et des frais généraux liés à l'administration du processus de règlement des sinistres. Les passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement au titre de l'assurance maladie et de l'assurance de dommages sont inclus dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

Dépôts : les ententes de réassurance qui n'exposent pas le réassureur à une possibilité raisonnable de perte importante liée au risque d'assurance sont comptabilisées à titre de dépôts. Au moment de la comptabilisation initiale, les fonds retenus ou les dépôts sont évalués en fonction de la contrepartie payée ou reçue, moins les primes ou les honoraires explicitement identifiés qui doivent être conservés par l'assureur ou le réassureur. Toute commission versée est comptabilisée dans un compte de sens contraire passif compensant les dépôts et amortie dans les charges sur la durée des ententes. Le montant des fonds retenus ou des dépôts et tout solde à recevoir de la société cédante ou à payer à cette dernière seront ajustés aux dates de clôture subséquentes, et le rendement effectif des dépôts reflétera les paiements réels à ce jour et les paiements futurs prévus, avec un crédit ou un débit correspondant porté au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt.

Les **prestations au titre du risque de marché**, qui sont des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de police une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime et exposent la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime, sont évaluées à la juste valeur, pour chaque contrat individuel. La variation périodique de la juste valeur est comptabilisée en résultat net, à l'exception de la variation périodique de la juste valeur liée au risque de crédit propre à un instrument, laquelle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La société classe l'avenant de revenu viager comme des prestations au titre du risque de marché. L'avenant de revenu viager offre des garanties de retrait minimum sur certains produits de rentes à capital fixe liées à un indice boursier.

Le total des honoraires attribués comprend les honoraires explicites liés à cet avenant et ne peut être négatif ni supérieur au total des honoraires contractuels et des cotisations recouvrables auprès du titulaire du contrat. Les seules charges sont liées à l'avenant et au rachat. Les frais de rachat ne sont pas inclus dans l'évaluation de la juste valeur, car ils ne financent aucune prestation future. Les flux de trésorerie sont projetés au moyen de scénarios sans risque générés par la société.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des prestations au titre du risque de marché constituent les hypothèses les plus probables de la société. Les hypothèses sont ajustées pour refléter la juste valeur au moyen de l'application d'une marge pour le risque non couvrable et un ajustement pour l'écart de crédit propre par le biais du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation sans risque correspond au taux du Trésor américain propre au scénario.

Les prestations au titre du risque de marché ayant une valeur positive sont inscrites au poste Autres actifs, tandis que les justes valeurs négatives sont inscrites dans le passif au poste Prestations au titre du risque de marché dans les états de la situation financière.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, les méthodes d'évaluation variaient selon le type de garantie, et toutes les incidences sur l'évaluation étaient prises en compte dans les états du résultat net.

Passifs émis en faveur d'entités de réassurance : Pour les comptes de contrats de réassurance, la société investit une partie de ses actifs dans des entités structurées qui émettent des placements, comme des titres d'emprunt et des titres privilégiés. Ces entités structurées sont considérées comme des EDDV, et la société est le principal bénéficiaire des rendements variables des actifs détenus au sein des entités, puisque le gestionnaire de placements des entités structurées est une partie liée et que la société a une importante participation économique dans les entités structurées. Par conséquent, ces entités sont consolidées dans les états financiers de la société.

Les passifs de ces entités structurées qui ne sont pas éliminés à la consolidation sont comptabilisés au poste Passifs émis en faveur d'entités de réassurance dans les états de la situation financière.

La valeur comptable de la participation de la société dans les entités structurées est déterminée conformément aux méthodes comptables de la société relativement aux titres sous-jacents détenus dans les entités structurées.

Les **passifs liés aux retenues de fonds** représentent un montant à payer au titre des montants retenus contractuellement conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles certaines filiales de la société agissent à titre de sociétés cédantes. Bien que les actifs liés aux retenues de fonds soient légalement détenus par la société cédante, le réassureur est assujetti à tous les rendements des placements et à tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, comme il est assujetti à ceux associés aux actifs investis qu'il détient directement. Les actifs liés aux retenues de fonds comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe et les dérivés comptabilisés à la juste valeur et sont comptabilisés aux postes respectifs des placements dans les états de la situation financière. Ces actifs liés aux retenues de fonds sont compensés par la comptabilisation des passifs liés aux retenues de fonds correspondants, lesquels sont comptabilisés au poste Autres passifs dans les états de la situation financière.

Réassurance acceptée : NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession le 3 septembre 2021 avec une société d'assurance tierce visant la réassurance de rentes à terme fixe pluriannuelles garanties.

NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des contrats de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société cédante et à recevoir de cette dernière.

Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans les états de la situation financière. Comme ce contrat ne transfère pas un risque d'assurance important, il est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à titre d'acompte.

Le 8 octobre 2021, NER SPC a conclu un accord de rétrocession avec une société d'assurance en vue de réassurer les rentes à capital fixe liées à un indice boursier.

NER SPC prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et d'ententes de coassurance. Les variations des passifs relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les dépôts et les retraits, sont comptabilisées au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net. Les charges hors de la valeur du compte, comme les commissions et les taxes d'accise fédérales, sont incluses dans le poste Autres charges de réassurance dans les états du résultat net.

Polices d'assurance avec participation : dans le cas de la majorité des polices avec participation, les bénéfices gagnés sont réservés au paiement des participations des titulaires de polices, à l'exception de la quote-part des actionnaires des bénéfices liés aux polices avec participation, qui est limitée au montant le plus élevé entre 10 % du bénéfice lié aux polices avec participation et 50 cents par tranche de mille dollars de la valeur nominale de l'assurance vie avec participation en vigueur. L'intérêt des titulaires de polices avec participation comprend le bénéfice net cumulé des polices avec participation réservé aux participations des titulaires de polices (moins le bénéfice net attribué aux actionnaires, comme il est mentionné précédemment), ainsi qu'une quote-part des profits (pertes) latents sur les placements.

Pour toutes les autres polices avec participation, la répartition des participations aux titulaires de polices est fondée sur une comparaison des taux historiques de mortalité, d'intérêt et de charges, établis périodiquement pour que les régimes d'assurance, l'âge lors de l'émission et la durée des polices soient représentatifs, et des taux correspondants pris en compte dans le calcul des primes.

Ces participations sont incluses dans le poste Autres fonds réservés aux titulaires de polices dans les états de la situation financière.

Primes, prestations, sinistres survenus et charges

Les primes sur les produits d'assurance vie et d'assurance maladie ordinaires traditionnelles sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles. Les prestations et les charges sont associées aux primes acquises de manière à comptabiliser les bénéfices sur la durée des contrats d'assurance.

Les primes sur les rentes reçues relativement aux contrats de rentes à primes temporaires et les contrats de rentes complémentaires comportant un risque viager important sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Les primes sur les rentes différées sont comptabilisées à titre de dépôts plutôt qu'à titre de produits. Les produits tirés des contrats de rentes différées correspondent principalement aux frais de rachat et, dans le cas des rentes à capital variable, aux frais administratifs facturés aux titulaires de contrat.

Les produits tirés de l'assurance vie universelle et de l'assurance vie entière à prime unique représentent les sommes facturées aux titulaires de polices, y compris les charges au titre de la mortalité, les frais de rachat réellement payés et les frais de gestion des polices gagnés. Les montants inclus dans les prestations correspondent à l'excédent des sinistres sur les soldes de comptes remis aux titulaires de polices et les intérêts crédités aux soldes de comptes.

Les primes sur les produits d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de produits sur la période du contrat proportionnellement au montant de la protection d'assurance, qui est généralement réparti également sur la période du contrat. Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés et les frais de règlement ainsi que la variation des réserves.

Les primes brutes du secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite sur les polices émises sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les prestations futures sont calculées, de sorte que les prestations et charges sont appariées à ces produits. Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les prestations aux titulaires de polices sont comptabilisées dans les états du résultat net lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

Les **obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite et les coûts** liés à nos régimes de retraite bloqués sont estimés au moyen d'hypothèses, notamment des facteurs démographiques comme l'âge de la retraite et la mortalité.

La société utilise un taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée des avantages futurs à la date d'évaluation. La ligne directrice pour établir ce taux est le taux des obligations de sociétés à long terme de grande qualité. À cette fin, un portefeuille hypothétique d'obligations correspondant aux versements de prestations mensuels prévus en vertu du régime de retraite a été constitué, et le rendement de ce portefeuille a été utilisé comme taux d'actualisation.

Pour formuler l'hypothèse relative au rendement des placements, nous nous sommes appuyés sur un modèle qui tient compte des facteurs suivants :

- le rendement à l'échéance courant des titres à revenu fixe;
- les prévisions d'inflation, de croissance du PIB et de rendement total pour chaque catégorie d'actifs;
- la performance historique du régime;
- la répartition cible de l'actif;
- les écarts-types et corrélations normalisés liés aux rendements historiques et futurs prévus de chaque catégorie d'actifs et à l'inflation.

L'hypothèse issue de ce modèle est le taux de rendement présumé de la répartition cible de l'actif des régimes, déduction faite des charges liées aux placements, et reflète les rendements prévus des actifs courants et futurs des régimes.

Selon cette approche, le rendement calculé variera d'un exercice à l'autre; toutefois, la société a pour politique de maintenir cette hypothèse à long terme relativement constante.

Les **produits d'intérêts** sur les placements évalués au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **dividendes reçus** sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir les paiements est établi.

Les **profits (pertes) liés aux placements** comprennent les profits et les pertes réalisés sur les placements qui représentent l'écart entre le produit net de la vente et la valeur comptable, les profits (pertes) liés à la valeur de marché des placements comptabilisés à la juste valeur, la correction de valeur pour pertes de crédit et les profits (pertes) de change.

Les **résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds** comprennent les produits tirés des placements découlant des retenues de fonds et les variations de la juste valeur des dérivés incorporés dans les contrats de réassurance.

Les **actifs et les passifs d'impôt exigible** sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci dans un délai de un an. Les taux d'imposition et les lois sur l'impôt utilisés pour calculer les montants sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la clôture de chaque exercice.

Impôt différé : nous comptabilisons l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable, qui nécessite la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé pour tenir compte des conséquences fiscales futures attendues découlant d'événements inclus dans les états financiers. Selon cette méthode, nous déterminons les actifs et passifs d'impôt différé en fonction des différences entre la valeur selon les états financiers et la base fiscale des actifs et des passifs au moyen des taux d'imposition en vigueur pour l'exercice au cours duquel on s'attend à ce que les différences se résorbent. L'incidence d'une modification apportée aux taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat net pour la période qui inclut la date d'adoption.

Nous comptabilisons les actifs d'impôt différé dans la mesure où nous estimons qu'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés. Pour en arriver à une telle détermination, nous tenons compte de toutes les données probantes positives et négatives dont nous disposons, y compris les résorptions futures des différences temporaires imposables existantes, le bénéfice imposable futur projeté, les stratégies de planification fiscale, le potentiel de report en arrière, si les lois fiscales le permettent, et les résultats des activités récentes. Si nous déterminons que nous serons en mesure de réaliser nos actifs d'impôt différé dans l'avenir pour un montant supérieur à leur montant net comptabilisé, nous ajustons la réduction de valeur des actifs d'impôt différé, ce qui a pour effet de réduire la charge d'impôt.

Nous comptabilisons des positions fiscales incertaines conformément à l'Accounting Standards Codification (l'« ASC ») 740 selon un processus en deux étapes dans le cadre duquel i) nous déterminons s'il est plus probable qu'improbable que les positions fiscales seront maintenues d'après leur bien-fondé technique et ii) dans le cas des positions fiscales qui atteignent le seuil de comptabilisation plus probable qu'improbable, nous comptabilisons l'avantage fiscal le plus élevé dont la probabilité de réalisation lors du règlement final avec l'administration fiscale concernée est supérieure à 50 %.

Monnaies étrangères : la monnaie locale des filiales étrangères de la société est réputée être la monnaie fonctionnelle du pays dans lequel ces filiales exercent leurs activités. Les états financiers des filiales étrangères de la société sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la fin d'une période de présentation de l'information financière pour les actifs et les passifs et aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période pour les états du résultat net.

Les profits et les pertes latents liés à la conversion de l'actif net sont comptabilisés à titre d'écarts de change latents et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations des écarts de change latents sont incluses dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes liés aux transactions en monnaies étrangères au titre de l'actif investi de la société sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements ou au poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net. Les profits et les pertes liés aux transactions en monnaies étrangères au titre des passifs d'assurance de la société sont présentés au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

Secteurs : conformément à l'ASC 280, Operating Segments, la société a recours à une approche de gestion pour déterminer les secteurs opérationnels. L'approche de gestion tient compte de l'organisation interne et de la présentation de l'information adoptées par le principal décideur opérationnel de la société pour la prise de décisions, l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance. Les principaux décideurs opérationnels identifiés pour la société sont le chef de la direction et le chef des finances, qui examinent les résultats d'exploitation lorsqu'ils prennent des décisions concernant l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance de la société. Nos activités sont organisées en trois secteurs à présenter : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite (se reporter à la note 27).

Bénéfice par action : les porteurs des actions de catégorie C ont le droit de recevoir des distributions si elles sont déclarées ou autorisées, selon les modalités auxquelles elles le seront et au moment où elles le seront. Notre conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle les distributions sur les actions de catégorie C seront versées trimestriellement à un montant égal au bénéfice distribuable de la société (déterminé par la direction de la société) après le paiement des distributions sur les actions échangeables de catégorie A, les actions échangeables de catégorie A-1, les actions de catégorie B et toute autre action de rang supérieur aux actions de catégorie C, et après la constitution d'une provision pour charges, besoins en trésorerie prévus et autres ajustements similaires. Le bénéfice par action est calculé et présenté pour les actions de catégorie C. Les actions échangeables de catégorie A, les actions échangeables de catégorie A-1 et les actions de catégorie B ne sont pas considérées comme des titres participatifs ou comme des actions ordinaires et, par conséquent, le bénéfice par action ne s'applique pas à ces catégories d'actions.

Le bénéfice de base par action attribuable aux porteurs d'actions de catégorie C est calculé en divisant le bénéfice net de la société pour l'exercice, moins les distributions à payer aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions échangeables de catégorie A-1 et d'actions de catégorie B, par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie C en circulation au cours de l'exercice.

Éventualités liées aux litiges : les litiges existants et potentiels sont examinés chaque trimestre afin de déterminer s'il est nécessaire d'apporter des ajustements aux passifs au titre des pertes probables. Des réserves au titre des pertes sont inscrites chaque fois que des pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si aucune estimation dans la fourchette des pertes possibles n'est plus probable qu'une autre estimation, une réserve est comptabilisée en fonction du point inférieur de la fourchette.

Prises de position faisant autorité en comptabilité publiées récemment

La société continue d'évaluer l'incidence sur les états financiers des ASU suivantes qui, au 31 décembre 2023, avaient été publiées, mais non encore adoptées. Des ASU qui ne font pas partie de la liste ci-dessous ont été évaluées, et il a été déterminé soit qu'elles étaient non applicables, soit que leur présentation ou les montants connexes étaient peu importants.

ASU 2022-03 – Le 30 juin 2022, le FASB a publié l'ASU 2022-03, Fair Value Measurement (Topic 820): Fair Value Measurement of Equity Securities Subject to Contractual Sale Restrictions. Les modifications précisent qu'une restriction contractuelle sur la vente d'un titre de capitaux propres n'est pas considérée comme faisant partie de l'unité de comptabilisation de ce titre, et qu'une entité ne devrait pas en tenir compte lorsqu'elle évalue la juste valeur du titre de capitaux propres. De plus, les modifications précisent qu'une entité ne peut pas comptabiliser et évaluer une restriction contractuelle sur la vente comme une unité de comptabilisation distincte. Les modifications prévoient également des obligations en matière d'informations à fournir relatives aux titres de capitaux propres assujettis à des restrictions contractuelles sur la vente. Cette ASU entrera en vigueur le 1er janvier 2024 et sera appliquée prospectivement. L'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette ASU ait une incidence significative sur ses états financiers.

ASU 2023-02 – Le 29 mars 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-02, Investments—Equity Method and Joint Ventures (Topic 323): Accounting for Investments in Tax Credit Structures Using the Proportional Amortization Method. Les modifications permettent aux entités comptables de choisir de comptabiliser leurs placements en titres de capitaux propres associés à des crédits d'impôt, quel que soit le programme en vertu duquel les crédits d'impôt sont obtenus, au moyen de la méthode de l'amortissement proportionnel si certaines conditions sont remplies. Des informations sur la nature des placements et des crédits et économies d'impôt connexes devront également être fournies. Cette ASU entrera en vigueur le 1er janvier 2024 et sera appliquée selon une approche rétrospective modifiée ou une approche rétrospective, sous réserve de certaines exceptions. L'adoption anticipée est permise. La société continue d'évaluer si elle choisira de comptabiliser les placements en titres de capitaux propres associés à des crédits d'impôts admissibles au moyen de la méthode de l'amortissement proportionnel, ainsi que l'incidence correspondante sur ses états financiers.

ASU 2023-06 – Le 9 octobre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-06, Disclosure Improvements: Codification Amendments in Response to the SEC's Disclosure Update and Simplification Initiative. Les modifications touchent les exigences en matière d'informations à fournir et de présentation de l'information pour divers Topics de la Codification. Certaines des modifications constituent des précisions ou des corrections techniques des exigences actuelles et facilitent également la comparaison des entités assujetties aux exigences actuelles de la SEC en matière d'informations à fournir avec les entités qui n'étaient pas assujetties aux exigences de la SEC auparavant. Chaque modification entrera en vigueur à la date à laquelle le retrait par la SEC des informations à fournir connexes du règlement S-X ou du règlement S-K entrera en vigueur, et l'adoption anticipée est interdite. Les modifications comprises dans cette mise à jour doivent être appliquées de façon prospective. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces directives ait une incidence significative sur ses états financiers.

ASU 2023-07 – Le 27 novembre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-07, Segment Reporting (Topic 280): Improvements to Reportable Segment Disclosures. Les modifications imposent de fournir des informations sur les charges sectorielles importantes par secteur à présenter, rehaussent les obligations d'information intermédiaires et clarifient les circonstances dans lesquelles une entité peut présenter plusieurs indicateurs de son résultat net sectoriel. Cette ASU entrera en vigueur le 1er janvier 2024 et sera appliquée de façon rétrospective à toutes les périodes antérieures présentées dans les états financiers. La société évalue actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers. Cependant, puisqu'elles s'appliquent aux obligations d'information, l'adoption de l'ASU 2023-07 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur notre rentabilité, notre situation financière ou nos flux de trésorerie.

NOTE 3. PLACEMENTS DANS DES TITRES À ÉCHÉANCE FIXE DISPONIBLES À LA VENTE

Les tableaux suivants présentent le coût amorti et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	**Coût amorti**	**Profits bruts latents**	**Pertes brutes latentes**	**Correction de valeur pour pertes de crédit**	**Juste valeur**
Titres du Trésor et du gouvernement américains	529 $	4 $	(36) $	— $	**497 $**
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	684	3	(17)	—	**670**
Titres de gouvernements étrangers	603	27	(16)	—	**614**
Titres de créance de sociétés	15 097	121	(607)	(19)	**14 592**
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	367	14	(4)	(1)	**376**
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	750	13	(31)	(6)	**726**
Titres de créance garantis	1 311	19	(24)	(4)	**1 302**
Total des placements dans des titres à échéance fixe	**19 341 $**	**201 $**	**(735) $**	**(30) $**	**18 777 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Correction de valeur pour pertes de crédit	Juste valeur
Titres du Trésor et du gouvernement américains	148 $	— $	(38) $	— $	110 $
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	880	—	(25)	—	855
Titres de gouvernements étrangers	353	1	(36)	—	318
Titres de créance de sociétés	14 379	35	(1 135)	(24)	13 255
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	133	—	(6)	—	127
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	422	5	(19)	—	408
Titres de créance garantis	1 291	9	(51)	(6)	1 243
Total des placements dans des titres à échéance fixe	17 606 $	50 $	(1 310) $	(30) $	16 316 $

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente, en fonction de leur échéance contractuelle.

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
EN M$ US	**Coût amorti**	**Juste valeur**	Coût amorti	Juste valeur
Échéance dans 1 an ou moins	**853 $**	**853 $**	494 $	489 $
Échéance dans plus de 1 an à 5 ans	**6 358**	**6 224**	5 244	5 072
Échéance dans plus de 5 ans à 10 ans	**5 280**	**5 149**	5 907	5 436
Échéance dans plus de 10 ans	**6 850**	**6 551**	5 961	5 319
Total	**19 341 $**	**18 777 $**	17 606 $	16 316 $

Les échéances réelles peuvent différer des échéances contractuelles, car les emprunteurs pourraient avoir le droit de demander le rachat ou le remboursement par anticipation des obligations avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé. Les titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, qui ne sont pas assortis d'une seule échéance, ont été présentés en fonction de l'année de l'échéance contractuelle finale.

Le tableau suivant présente le produit des ventes de titres à échéance fixe disponibles à la vente, ainsi que les profits et les pertes bruts réalisés connexes.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Produit des ventes de titres à échéance fixe disponibles à la vente	**5 871 $**	11 882 $	2 001 $
Profits bruts réalisés	**45**	41	34
Pertes brutes réalisées	**(145)**	(204)	(19)

La société a donné en garantie des obligations relativement à certaines ententes et transactions, comme des ententes de financement et des ententes de réassurance. La valeur comptable des obligations données en garantie était de 168 M$ et de 117 M$ aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.

Conformément à divers règlements, la société détient des titres en dépôt auprès des autorités de réglementation; la valeur comptable de ces titres s'établissait à 153 M$ et à 51 M$ aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.

Les tableaux suivants présentent les pertes brutes latentes et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente, regroupées par catégorie de placements et par périodes durant lesquelles les titres individuels se trouvaient en position de perte latente continue en raison des facteurs du marché.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US, SAUF LE NOMBRE D'ÉMISSIONS	Moins de 12 mois			12 mois ou plus			Total		
	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres du Trésor et du gouvernement américains	10	— $	29 $	29	(36) $	92 $	**39**	**(36) $**	**121 $**
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	208	(3)	217	106	(14)	288	**314**	**(17)**	**505**
Titres de gouvernements étrangers	24	(3)	129	25	(13)	56	**49**	**(16)**	**185**
Titres de créance de sociétés	863	(137)	3 088	917	(470)	8 357	**1 780**	**(607)**	**11 445**
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	16	(1)	42	18	(3)	64	**34**	**(4)**	**106**
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	32	(8)	104	55	(23)	262	**87**	**(31)**	**366**
Titres de créance garantis	69	(1)	147	41	(23)	324	**110**	**(24)**	**471**
Total	**1 222**	**(153) $**	**3 756 $**	**1 191**	**(582) $**	**9 443 $**	**2 413**	**(735) $**	**13 199 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US, SAUF LE NOMBRE D'ÉMISSIONS	Moins de 12 mois			12 mois ou plus			Total		
	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres du Trésor et du gouvernement américains	41	(36) $	104 $	5	(2) $	4 $	**46**	**(38) $**	**108 $**
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	579	(25)	824	—	—	—	**579**	**(25)**	**824**
Titres de gouvernements étrangers	13	(23)	258	11	(13)	25	**24**	**(36)**	**283**
Titres de créance de sociétés	1 533	(943)	10 644	251	(192)	912	**1 784**	**(1 135)**	**11 556**
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	46	(6)	93	—	—	—	**46**	**(6)**	**93**
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	62	(14)	231	12	(5)	29	**74**	**(19)**	**260**
Titres de créance garantis	82	(50)	762	12	(1)	17	**94**	**(51)**	**779**
Total	**2 356**	**(1 097) $**	**12 916 $**	**291**	**(213) $**	**987 $**	**2 647**	**(1 310) $**	**13 903 $**

Correction de valeur pour pertes de crédit

Plusieurs hypothèses et estimations sous-jacentes sont formulées dans l'évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit, par exemple en ce qui concerne la situation financière, les perspectives à court et à long terme pour les titres émis ou l'émetteur, y compris les conditions et les tendances pertinentes du secteur et les répercussions des mesures prises par les agences de notation et des prix de souscription. Selon cette évaluation, les pertes latentes sur les titres disponibles à la vente à l'égard desquels aucune correction de valeur pour pertes de crédit n'a été comptabilisée étaient concentrées dans le secteur des finances au 31 décembre 2023 (2022 – secteur du transport).

Les tableaux suivants présentent le report de la correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des titres à échéance fixe disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	**Titres de créance de sociétés**	**Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels**	**Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux**	**Titres de créance garantis**	**Total**
Solde d'ouverture	(24) $	— $	— $	(6) $	**(30) $**
Pertes de crédit comptabilisées sur les titres à l'égard desquels aucune perte de crédit n'a été comptabilisée antérieurement	(33)	—	(6)	(18)	**(57)**
Réductions liées aux titres vendus au cours de la période	15	(1)	—	2	**16**
Variations de la correction de valeur comptabilisée antérieurement	23	—	—	18	**41**
Solde au 31 décembre 2023	**(19) $**	**(1) $**	**(6) $**	**(4) $**	**(30) $**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	**Titres de créance de sociétés**	**Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels**	**Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux**	**Titres de créance garantis**	**Total**
Solde d'ouverture	— $	— $	— $	— $	**— $**
Pertes de crédit comptabilisées sur les titres à l'égard desquels aucune perte de crédit n'a été comptabilisée antérieurement	(22)	—	—	(6)	**(28)**
Réductions liées aux titres vendus au cours de la période	1	—	—	—	**1**
Variations de la correction de valeur comptabilisée antérieurement	(3)	—	—	—	**(3)**
Solde au 31 décembre 2022	**(24) $**	**— $**	**— $**	**(6) $**	**(30) $**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société n'a comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des titres à échéance fixe disponibles à la vente. Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucun intérêt à recevoir n'avait été radié.

NOTE 4. TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente les profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres comptabilisés au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Profits (pertes) latents sur les titres de capitaux propres	**359 $**	17 $	(42) $
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres vendus	**13**	(28)	—
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres	**372 $**	(11) $	(42) $

Le tableau ci-dessous présente la répartition des titres de capitaux propres par secteur, en fonction de la valeur comptable.

AUX 31 DÉCEMBRE	**2023**	2022
Biens de consommation	**6 %**	5 %
Énergie et services publics	**16 %**	3 %
Finances	**44 %**	66 %
Soins de santé	**22 %**	5 %
Activités industrielles	**2 %**	2 %
Technologies de l'information	**7 %**	14 %
Autres	**3 %**	5 %
Total	**100 %**	100 %

NOTE 5. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES LIÉS À DES BIENS IMMOBILIERS

En général, les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des privilèges de premier rang sur les biens immobiliers productifs. Les soldes en souffrance depuis plus de 90 jours sont présentés dans la colonne « Improductifs ». Les tableaux suivants présentent une analyse de l'antériorité des prêts.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US, SAUF LES POURCENTAGES	**En règle**	**Improductifs**	**Total**	**Pourcentage**
Immeubles résidentiels	1 216 $	50 $	1 266 $	21 %
Hôtels	999	13	1 012	17 %
Immeubles industriels	1 083	—	1 083	18 %
Immeubles de bureaux	954	36	990	16 %
Parcs de stationnement	404	9	413	7 %
Immeubles de commerce de détail	828	4	832	14 %
Entrepôts	132	—	132	2 %
Autres	268	26	294	5 %
Total	**5 884 $**	**138 $**	**6 022 $**	**100 %**
Correction de valeur pour pertes de crédit			**(60)**	
Total, déduction faite de la correction de valeur			**5 962 $**	

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US, SAUF LES POURCENTAGES	**En règle**	**Improductifs**	**Total**	**Pourcentage**
Immeubles résidentiels	907 $	— $	907 $	15 %
Hôtels	1 114	—	1 114	19 %
Immeubles industriels	1 050	—	1 050	18 %
Immeubles de bureaux	1 160	27	1 187	20 %
Parcs de stationnement	420	—	420	7 %
Immeubles de commerce de détail	874	—	874	15 %
Entrepôts	120	—	120	2 %
Autres	257	—	257	4 %
Total	**5 902 $**	**27 $**	**5 929 $**	**100 %**
Correction de valeur pour pertes de crédit			**(41)**	
Total, déduction faite de la correction de valeur			**5 888 $**	

Au 31 décembre 2021, il n'y avait aucun prêt hypothécaire improductif. Le coût amorti des prêts hypothécaires improductifs liés à des immeubles de bureaux et à des hôtels qui n'ont pas fait l'objet d'une correction de valeur pour pertes de crédit était de 12 M$ et de néant aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, les produits d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts improductifs se sont chiffrés à 2 M$ et à néant, respectivement. Les prêts douteux n'étaient pas importants pour l'une ou l'autre des périodes présentées.

Correction de valeur pour pertes de crédit

Le tableau suivant présente le report de la correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts hypothécaires.

EN M$ US	
Solde au 1er janvier 2021	— $
Charge	(1)
Solde au 31 décembre 2021	(1)
Charge	(40)
Solde au 31 décembre 2022	(41)
Charge	(19)
Solde au 31 décembre 2023	**(60) $**

Le tableau suivant présente les soldes de l'actif et la correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts hypothécaires, par type de bien immobilier.

	2023		2022	
AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**Solde de l'actif**	**Correction de valeur**	Solde de l'actif	Correction de valeur
Immeubles résidentiels	**1 266 $**	**(4) $**	907 $	(1) $
Hôtels	**1 012**	**(2)**	1 114	(6)
Immeubles industriels	**1 083**	**(1)**	1 050	(4)
Immeubles de bureaux	**990**	**(34)**	1 187	(17)
Parcs de stationnement	**413**	**(3)**	420	(6)
Immeubles de commerce de détail	**832**	**(4)**	874	(4)
Entrepôts	**132**	**—**	120	(2)
Autres	**294**	**(12)**	257	(1)
Total	**6 022 $**	**(60) $**	5 929 $	(41) $

Indicateurs de la qualité du crédit

Les prêts hypothécaires sont ventilés par type de bien immobilier, et des facteurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à la correction de valeur sont appliqués. Les facteurs qualitatifs sont établis chaque trimestre au moyen du regroupement des actifs qui présentent des caractéristiques de risque et des résultats techniques passés similaires et sont ajustés pour tenir compte de la tendance attendue dans le contexte actuel du marché. Les pertes de crédit sont regroupées par type de bien immobilier de façon à représenter les caractéristiques de risque les plus semblables et les plus fiables au sein de notre portefeuille. Le tableau suivant présente le coût amorti des prêts hypothécaires par année de montage et par type de bien immobilier.

	Coût amorti selon l'année de montage						
AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	**2023**	**2022**	**2021**	**2020**	**2019**	**Années antérieures**	**Total**
Immeubles résidentiels	87 $	626 $	292 $	84	76 $	101 $	**1 266 $**
Hôtels	142	244	39	39	129	419	**1 012**
Immeubles industriels	1	343	164	215	129	231	**1 083**
Immeubles de bureaux	31	129	32	24	46	728	**990**
Parcs de stationnement	—	55	29	27	13	289	**413**
Immeubles de commerce de détail	—	284	119	65	34	330	**832**
Entrepôts	14	8	20	36	38	16	**132**
Autres	30	137	45	—	28	54	**294**
Total	**305 $**	**1 826 $**	**740 $**	**490 $**	**493 $**	**2 168 $**	**6 022 $**
Correction de valeur pour pertes de crédit							**(60)**
Total, déduction faite de la correction de valeur							**5 962 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Coût amorti selon l'année de montage						
	2022	**2021**	**2020**	**2019**	**2018**	**Années antérieures**	**Total**
Immeubles résidentiels	331 $	225 $	110 $	141	22 $	78 $	**907 $**
Hôtels	256	139	39	130	180	370	**1 114**
Immeubles industriels	275	169	215	132	65	194	**1 050**
Immeubles de bureaux	130	45	24	47	157	784	**1 187**
Parcs de stationnement	55	29	27	13	19	277	**420**
Immeubles de commerce de détail	265	118	65	37	31	358	**874**
Entrepôts	8	24	35	38	15	—	**120**
Autres	117	44	—	28	19	49	**257**
Total	**1 437 $**	**793 $**	**515 $**	**566 $**	**508 $**	**2 110 $**	**5 929 $**
Correction de valeur pour pertes de crédit							**(41)**
Total, déduction faite de la correction de valeur							**5 888 $**

En général, les prêts hypothécaires sont garantis par des privilèges de premier rang sur les biens immobiliers productifs, et le ratio prêt-valeur peut atteindre jusqu'à 75 %. La société a pour politique de ne pas comptabiliser les intérêts sur les prêts qui sont en souffrance depuis 90 jours et pour lesquels les soldes sont jugés irrécouvrables. Au 31 décembre 2023, trois prêts commerciaux étaient en souffrance depuis plus de 90 jours ou étaient considérés comme étant improductifs (2022 – un prêt commercial).

NOTE 6. PRÊTS PRIVÉS

Le tableau suivant présente un sommaire des notations attribuées aux prêts privés.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
A ou supérieure	**20 $**	4 $
BBB	**29**	17
BB et inférieure	**272**	395
Sans notation[1]	**877**	728
Total	**1 198 $**	1 144 $

1. En raison de la nature des prêts privés, il pourrait être difficile d'obtenir des notations attribuées par des agences de notation externes. S'il y a lieu, la société obtient des notations non publiées d'une ou de plusieurs agences de notation tierces, qui sont déterminées en fonction d'une évaluation indépendante de la transaction. Pour ce qui est des autres prêts dont la notation n'est pas publiée, la société attribue à l'interne des notations du risque en fonction de notre processus et de nos politiques de sélection et de surveillance des placements. Ces notations internes du risque sont classées dans le poste Sans notation ci-dessus.

Correction de valeur pour pertes de crédit

Le tableau suivant présente le report de la correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts privés.

EN M$ US	
Solde au 1er janvier 2021	— $
Charge	(12)
Solde au 31 décembre 2021	(12)
Charge	(16)
Solde au 31 décembre 2022	(28)
Charge	(16)
Solde au 31 décembre 2023	**(44) $**

NOTE 7. BIENS IMMOBILIERS ET SOCIÉTÉS DE PERSONNES IMMOBILIÈRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable des placements immobiliers, déduction faite de l'amortissement cumulé, et des sociétés de personnes immobilières, par type d'immeuble.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US, SAUF LES POURCENTAGES	**2023**		2022	
	Montant	**Pourcentage**	Montant	Pourcentage
Hôtels	**476 $**	**12 %**	77 $	7 %
Immeubles industriels	**434**	**11 %**	168	16 %
Terrains	**52**	**1 %**	48	5 %
Immeubles de bureaux	**1 866**	**47 %**	243	23 %
Immeubles de commerce de détail	**235**	**6 %**	212	20 %
Immeubles résidentiels	**485**	**12 %**	254	25 %
Résidences pour étudiants	**85**	**2 %**	—	— %
Autres	**338**	**9 %**	34	4 %
Total	**3 971 $**	**100 %**	1 036 $	100 %

Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucun placement immobilier ne répondait aux critères pour être classé comme détenu en vue de la vente.

NOTE 8. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES ET PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

La société investit régulièrement dans des sociétés de personnes immobilières et participe souvent à la conception des biens immobiliers avec le promoteur, mais, dans la plupart des cas, sa participation se limite au financement. Certaines de ces sociétés sont considérées comme des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »). Dans certains cas, en plus de détenir une participation économique dans l'entité, la société a le pouvoir de gérer les activités les plus importantes de l'entité et est réputée en être le principal bénéficiaire. La société consolide toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire. Les actifs des EDDV consolidées sont soumis à des restrictions et doivent d'abord servir au règlement de leurs passifs. Les créanciers ou les détenteurs de droits de bénéficiaire de ces EDDV n'ont aucun recours à l'égard du crédit général de la société, car l'obligation de cette dernière est limitée au montant de son investissement engagé. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société n'avait fourni aucun soutien financier ou autre à ces EDDV consolidées sous forme d'accords d'avance de trésorerie, de garanties ou d'autres engagements envers des tiers qui pourraient avoir une incidence sur la juste valeur de ses droits variables dans ces EDDV ou sur le risque connexe.

a) Entités à détenteurs de droits variables consolidées

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs relatifs aux EDDV consolidés inclus dans les états financiers.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	**2 649 $**	124 $
Titres à échéance fixe disponibles à la vente, à la juste valeur	**153**	346
Titres de capitaux propres	**54**	84
Fonds d'investissement	**375**	1 175
Placements à court terme	**4**	—
Prêt hypothécaire, entité liée	**82**	44
Prêts privés	**727**	390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**85**	153
Primes dues et autres débiteurs	**2**	—
Autres actifs	**107**	77
Total des actifs des EDDV consolidées	**4 238 $**	2 393 $
Effets à payer	**174**	151
Autres passifs	**30**	1 743
Total des passifs des EDDV consolidées	**204 $**	1 894 $

b) Entités à détenteurs de droits variables non consolidées

En ce qui concerne les EDDV non consolidées, la société n'en est pas le bénéficiaire principal, car les décisions importantes qui ont une incidence sur les activités économiques des EDDV exigent le consentement d'un ou de plusieurs autres partenaires. Ces EDDV non consolidées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ou au coût amorti et sont présentées aux postes Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières ou Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers dans les états de la situation financière. De plus, certains titres de capitaux propres à la juste valeur sont des participations de la société dans des sociétés en commandite qui sont des EDDV non consolidées. Les créanciers ou les détenteurs de droits de bénéficiaire de ces EDDV n'ont aucun recours à l'égard du crédit général de la société, car l'obligation de cette dernière est limitée au montant de son investissement engagé. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société n'avait fourni aucun soutien financier ou autre à ces EDDV non consolidées sous forme d'accords d'avance de trésorerie, de garanties ou d'autres engagements envers des tiers qui pourraient avoir une incidence sur la juste valeur de ses droits variables dans ces EDDV ou sur le risque connexe.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et l'exposition maximale au risque de perte liées aux EDDV non consolidées.

	2023		2022	
AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**Valeur comptable**	**Exposition maximale au risque de perte**	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	**2 478 $**	**2 478 $**	317 $	317 $
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	**630**	**630**	601	601
Produits tirés des placements à recevoir	**2**	**2**	2	2
Titres de capitaux propres	**239**	**239**	—	—
Total	**3 349 $**	**3 349 $**	920 $	920 $

c) Placements mis en équivalence

Les placements de la société dans des fonds d'investissement, des sociétés de personnes immobilières et d'autres partenariats, dont la quasi-totalité sont des sociétés à responsabilité limitée (« SARL ») ou des sociétés en commandite, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Aux 31 décembre 2023 et 2022, les placements mis en équivalence de la société totalisaient 7,2 G$ et 2,8 G$, respectivement.

Comme il est décrit à la note 2, la société comptabilise généralement sa quote-part du bénéfice de ses placements mis en équivalence dans les produits nets tirés des placements en utilisant une méthode qui prévoit un décalage de trois mois dans les cas où l'information financière de l'entité émettrice n'est pas obtenue en temps suffisamment opportun ou lorsque la période de présentation de l'information financière de l'entité émettrice diffère de celle de la société.

Les données financières résumées et regroupées qui suivent reflètent les plus récentes informations financières disponibles et ne représentent pas la quote-part revenant à la société de l'actif, du passif ou du bénéfice de ces entités. Le montant global du total de l'actif global de ces entités totalisait 52,3 G$ et 2,8 G$ aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement. Le montant global du bénéfice net de ces entités a totalisé 2,0 G$ et 89 M$ pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, respectivement. Le montant global du bénéfice net des entités sous-jacentes dans lesquelles la société investit se compose principalement des produits tirés des placements, y compris les produits tirés des placements (pertes liées aux placements) récurrents et les profits (pertes) latents et réalisés sur les placements provenant des fonds d'investissement, des biens immobiliers et des fonds immobiliers.

NOTE 9. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société gère les risques liés à certains actifs et passifs au moyen d'instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est obtenue à partir des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres instruments financiers sous-jacents. La société n'investit pas dans des dérivés à des fins de spéculation.

Les contrats de change à terme, les options, les swaps de devises, les swaps de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt et les bons de souscription sont des ententes contractuelles de gré à gré négociées entre contreparties. La société achète des options indexées sur actions et s'en sert comme couvertures économiques contre les fluctuations des marchés boursiers auxquelles sont exposés les produits indexés sur actions. Les contrats indexés sur actions comprennent un contrat hôte d'assurance vie universelle à capital fixe ou un contrat hôte de rente à capital fixe et un dérivé incorporé indexé sur actions. Les contrats à terme normalisés sont négociés sur un marché organisé et sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à un moment futur prédéterminé et à un prix donné.

Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer les flux de trésorerie devant être échangés périodiquement et ne représente pas l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimatif de remplacement des instruments financiers dérivés qui ont une valeur positive, en cas de défaillance de la contrepartie.

Les dérivés, à l'exception des dérivés incorporés, sont inclus à la juste valeur dans les postes Autres actifs investis ou Autres passifs dans les états de la situation financière. Les actifs et les passifs dérivés incorporés dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et les passifs dérivés incorporés liés à des produits de rentes liées à un indice boursier et de rentes variables sont inclus dans les états de la situation financière aux postes Retenues de fonds au titre de la réassurance et Soldes de comptes des titulaires, respectivement, à la juste valeur.

La valeur nominale et la juste valeur des instruments dérivés, qui figurent dans les états de la situation financière, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

			31 décembre 2023			31 décembre 2022		
				Valeur comptable/ juste valeur			Valeur comptable/ juste valeur	
EN M$ US	**Risque sous-jacent principal**	**Poste des états de la situation financière**	**Montant notionnel**	**Actif**	**Passif**	Montant notionnel	Actif	Passif
Dérivés désignés comme instruments de couverture								
Contrats de change à terme	Change	Autres actifs investis	**1 532 $**	**11 $**	**— $**	— $	— $	— $
Dérivés non désignés comme instruments de couverture								
Options indexées sur actions	Capitaux propres	Autres actifs investis	**8 795 $**	**96 $**	**— $**	7 452 $	35 $	— $
Contrats de change à terme	Change	Autres actifs investis, Autres passifs	**1 362**	**1**	**(4)**	2 809	7	(12)
Contrats à terme normalisés sur obligations	Taux d'intérêt	Autres passifs	**1 652**	**—**	**(8)**	1 504	—	(25)
Swaps de devises	Change	Autres actifs investis	**8**	**—**	**—**	17	1	—
Swaps de taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Autres actifs investis	**87**	**8**	**—**	15	1	—
Dérivés incorporés liés aux éléments suivants :								
Entente de coassurance modifiée	Taux d'intérêt	Retenues de fonds au titre de la réassurance	**—**	**—**	**(46)**	—	154	—
Produits de rentes liées à un indice boursier et de rentes variables	Taux d'intérêt	Soldes de comptes des titulaires	**—**	**1 104**	**—**	—	—	(907)
			11 904 $	**1 209 $**	**(58) $**	11 797 $	198 $	(944) $

Dérivés désignés comme instruments de couverture

Au cours de l'exercice, la société a désigné et comptabilisé certains contrats de change à terme à titre de couvertures de juste valeur dans le but de protéger une partie des titres à échéance fixe disponibles à la vente contre les variations de la juste valeur attribuables aux fluctuations des taux de change. La société n'avait aucun dérivé désigné comme instrument de couverture au 31 décembre 2022.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés et admissibles à titre de couvertures de juste valeur, le profit ou la perte sur la portion de l'instrument dérivé incluse dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture et le profit ou la perte compensatoire sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ont été comptabilisés au même poste dans les états du résultat net. Le profit ou la perte latent attribuable aux fluctuations des taux de change sur les titres à échéance fixe disponibles à la vente qui ont été désignés comme faisant partie de la couverture a été reclassé, passant des autres éléments du résultat global au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net dans les états du résultat net. Le reste de la variation du profit ou de la perte latent sur l'élément couvert sans lien avec le risque couvert est demeuré une composante du poste Autres éléments de bénéfice global.

Le tableau suivant présente le poste des états financiers et le montant des profits (pertes) liés aux dérivés et aux éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Éléments couverts	**10 $**	— $	— $
Dérivés désignés comme instruments de couverture	**(9)**	—	—
Profits (pertes) liés aux placements	**1 $**	— $	— $

Dérivés non désignés comme instruments de couverture

Le tableau suivant présente le poste des états financiers et le montant des profits (pertes) liés aux dérivés non désignés comme instruments de couverture.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**Poste des états du résultat net**	**Profits (pertes) comptabilisés en résultat net sur les dérivés** **2023**	2022	2021
Options indexées sur actions	Profits (pertes) liés aux placements	**109 $**	(105) $	(10) $
Contrats de change à terme	Profits (pertes) liés aux placements	**39**	29	3
Contrats à terme normalisés sur obligations	Profits (pertes) liés aux placements	**10**	81	(1)
Swaps de devises	Profits (pertes) liés aux placements	**—**	1	—
Swaps de taux d'intérêt	Profits (pertes) liés aux placements	**7**	1	(1)
Options sur taux d'intérêt	Profits (pertes) liés aux placements	**139**	—	—
Dérivés incorporés liés aux éléments suivants :				
Entente de coassurance modifiée	Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds	**(182)**	(37)	(4)
Produits de rentes liées à un indice boursier et de rentes variables	Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	**(67)**	61	(11)
		55 $	31 $	(24) $

Exposition découlant des dérivés

Le recours à des instruments dérivés par la société l'expose au risque de crédit en cas de non-exécution par les contreparties. La société a pour politique de ne traiter qu'avec des contreparties qu'elle estime solvables et d'obtenir suffisamment de garanties, au besoin, afin d'atténuer la perte financière découlant des défaillances. Nos contreparties ont une notation minimale de BBB. La société détient des garanties sous forme de trésorerie et de billets garantis par des actifs adossés à des titres du gouvernement américain. Le risque de non-exécution correspond à l'exposition nette aux contreparties en fonction de la juste valeur des contrats ouverts, moins la juste valeur des garanties détenues. La société conclut des conventions-cadres de compensation avec ses partenaires commerciaux actifs actuels. Un droit de compensation a été appliqué aux garanties qui couvrent le risque de crédit et a été comptabilisé dans les états de la situation financière à titre de compensation au poste Autres actifs investis, et un montant à payer connexe a été comptabilisé au poste Autres passifs à l'égard des garanties excédentaires. Un droit de compensation a également été appliqué aux actifs et passifs dérivés ayant la même contrepartie en vertu de la même convention-cadre de compensation, et ces instruments dérivés sont présentés sur une base nette dans les états de la situation financière.

Les tableaux suivants présentent l'information concernant l'exposition de la société aux pertes de crédit sur les dérivés qu'elle détient, y compris l'incidence des droits de compensation.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	**Montant brut des instruments dérivés[1]**	**Montants bruts compensés dans les états de la situation financière**			**Montant net présenté dans les états de la situation financière**
		Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires	Garanties détenues en trésorerie[2]	Garanties détenues en actifs investis[2]	
Actifs dérivés					
Options indexées sur actions	322 $	— $	(209) $	(17) $	**96 $**
Contrats de change à terme	16	(4)	—	— $	**12 $**
Contrats à terme normalisés sur obligations	65	(65)	—	— $	**— $**
Swaps de devises	12	(12)	—	— $	**— $**
Swaps de taux d'intérêt	29	(21)	—	— $	**8 $**
Options sur taux d'intérêt	—	—	—	— $	**— $**
Total des actifs dérivés	**444 $**	**(102) $**	**(209) $**	**(17) $**	**116 $**
Passifs dérivés					
Contrats de change à terme	8	(4)	—	— $	**4 $**
Contrats à terme normalisés sur obligations	73	(65)	—	— $	**8 $**
Swaps de devises	12	(12)	—	— $	**— $**
Swaps de taux d'intérêt	21	(21)	—	— $	**— $**
Total des passifs dérivés	**114 $**	**(102) $**	**— $**	**— $**	**12 $**

1. Représente les actifs et passifs dérivés sur une base brute qui ne sont pas compensés en vertu de conventions-cadres de compensation exécutoires et qui satisfont à tous les critères de compensation.
2. Exclut une partie des garanties détenues en trésorerie et en actifs investis qui constituent des garanties excédentaires. Au 31 décembre 2023, la société détenait des garanties excédentaires de 4 M$.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	**Montant brut des instruments dérivés[1]**	**Montants bruts compensés dans les états de la situation financière**			**Montant net présenté dans les états de la situation financière**
		Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires	Garanties détenues en trésorerie[2]	Garanties détenues en actifs investis[2]	
Actifs dérivés					
Options indexées sur actions	156 $	— $	(101) $	(20) $	**35 $**
Contrats de change à terme	8	(1)	—	— $	**7 $**
Contrats à terme normalisés sur obligations	6	(6)	—	— $	**— $**
Swaps de devises	11	(10)	—	— $	**1 $**
Swaps de taux d'intérêt	2	(1)	—	— $	**1 $**
Total des actifs dérivés	**183 $**	**(18) $**	**(101) $**	**(20) $**	**44 $**
Passifs dérivés					
Contrats de change à terme	13	(1)	—	— $	**12 $**
Contrats à terme normalisés sur obligations	31	(6)	—	— $	**25 $**
Swaps de devises	10	(10)	—	— $	**— $**
Swaps de taux d'intérêt	1	(1)	—	— $	**— $**
Total des passifs dérivés	**55 $**	**(18) $**	**— $**	**— $**	**37 $**

1. Représente les actifs et passifs dérivés sur une base brute qui ne sont pas compensés en vertu de conventions-cadres de compensation exécutoires et qui satisfont à tous les critères de compensation.

2. Exclut une partie des garanties détenues en trésorerie et en actifs investis qui constituent des garanties excédentaires. Au 31 décembre 2022, la société ne détenait aucune garantie excédentaire.

NOTE 10. PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS ET PROFITS (PERTES) LIÉS AUX PLACEMENTS

Le tableau suivant présente les produits nets tirés des placements.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	**830 $**	560 $	56 $
Titres de capitaux propres	**25**	6	—
Prêts hypothécaires	**325**	208	3
Prêts privés	**107**	27	3
Fonds d'investissement	**124**	34	4
Prêts sur contrats d'assurance	**17**	14	—
Placements à court terme	**221**	58	2
Biens immobiliers et autres actifs investis	**160**	71	—
Placements mis en équivalence	**—**	—	8
Total des produits nets tirés des placements	**1 809 $**	978 $	76 $

Le tableau suivant présente les profits nets (pertes nettes) liés aux placements réalisés et latents.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	**(105) $**	(110) $	14 $
Titres de capitaux propres et abandon de la méthode de la mise en équivalence	**372**	(55)	(42)
Prêts hypothécaires	**(27)**	(64)	(4)
Prêts privés	**(13)**	—	(12)
Placements à court terme et autres actifs investis	**307**	44	(11)
Total des profits (pertes) liés aux placements, montant net	**534 $**	(185) $	(55) $

NOTE 11. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**		2022	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	**18 777 $**	**18 777 $**	16 316 $	16 316 $
Titres de capitaux propres[1]	**3 663**	**3 663**	1 253	1 253
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	**5 962**	**5 683**	5 888	5 637
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur	**1 198**	**855**	1 144	1 086
Prêts sur contrats d'assurance	**390**	**390**	374	374
Placements à court terme	**3 115**	**3 115**	2 402	2 402
Autres actifs investis				
Actifs dérivés	**116**	**116**	44	44
Comptes gérés séparément	**105**	**105**	127	127
Autres[2]	**58**	**58**	40	40
Retenues de fonds au titre de la réassurance[3]	**7 248**	**7 248**	5 812	5 812
Actifs des fonds distincts[4]	**1 189**	**1 189**	1 045	1 045
Total des actifs financiers	**41 821 $**	**41 199 $**	34 445 $	34 136 $
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés	**1 104 $**	**1 104 $**	907 $	907 $
Prestations au titre du risque de marché	**89**	**89**	124	124
Autres passifs				
Passifs dérivés	**12**	**12**	38	38
Passifs liés aux retenues de fonds	**83**	**83**	10	10
Effets à payer	**174**	**174**	151	151
Emprunts généraux et emprunts de filiales	**3 569**	**3 567**	3 652	3 625
Passifs des fonds distincts[4]	**1 189**	**1 189**	1 045	1 045
Total des passifs financiers	**6 220 $**	**6 218 $**	5 927 $	5 900 $

1. Le solde comprend les titres de capitaux propres d'entités non cotées d'un montant de 424 M$, évalués au coût, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant, étant donné que leur juste valeur ne peut être déterminée facilement et qu'elle n'était donc pas assujettie à la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2023. Aucune perte de valeur ni aucun ajustement à la baisse ou à la hausse n'a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, la société ne détenait aucun titre de capitaux propres dont la juste valeur ne pouvait pas être déterminée facilement.
2. Le solde représente les autres actifs investis qui n'étaient pas assujettis à la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.
3. Le solde comprend des actifs de 7,3 G$ et de 5,7 G$ qui n'étaient pas assujettis à la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.
4. Le solde comprend des actifs de 26 M$ et de 33 M$, ainsi que des passifs correspondants, qui n'étaient pas assujettis à la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Une hiérarchie des justes valeurs est utilisée pour déterminer la juste valeur en fonction d'une transaction hypothétique à la date d'évaluation du point de vue d'un intervenant du marché. La société a évalué les types de titres qui composent son portefeuille de placement afin de déterminer un niveau de hiérarchie approprié fondé sur les activités de négociation et le caractère observable des données de marché. Le classement des actifs ou des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs repose sur les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation. Les niveaux des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 Prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs ou données d'entrée qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, autres que les prix cotés du niveau 1, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou peuvent être obtenues principalement à partir de données de marché observables, ou être corroborées au moyen de telles données, pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Niveau 3 Données d'entrée non observables fondées sur une activité minimale ou inexistante sur les marchés et qui sont importantes pour la juste valeur des actifs ou des passifs. Les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses de la société concernant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix et d'évaluations de tiers, ainsi que les instruments pour lesquels la détermination de la juste valeur exige de la direction qu'elle exerce un jugement important ou formule une estimation importante.

Techniques d'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Titres à échéance fixe disponibles à la vente et options sur actions – La société a recours à un service d'établissement des prix pour estimer les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente présentée à titre d'évaluation de niveau 1 est fondée sur les prix cotés non ajustés pour des actifs identiques qui sont aisément disponibles sur un marché actif. Les estimations de la juste valeur de la plupart des titres à échéance fixe disponibles à la vente, y compris les obligations municipales, fournies par le service d'établissement des prix sont présentées à titre d'évaluations de niveau 2, car les estimations sont fondées sur des données observables sur le marché plutôt que sur des cours du marché. Le service d'établissement des prix utilise les cours du marché pour les titres à échéance fixe disponibles à la vente dont les cours sont observables sur des marchés actifs. Étant donné que les titres à échéance fixe disponibles à la vente ne sont généralement pas négociés quotidiennement, le service d'établissement des prix prépare des estimations de la juste valeur de ces titres au moyen de ses applications d'établissement des prix exclusives, lesquelles comprennent des informations pertinentes sur le marché, des courbes de référence, des analyses comparatives de titres semblables, des regroupements par secteur et des évaluations matricielles. De plus, un modèle d'écart ajusté en fonction des options est utilisé pour élaborer des scénarios de remboursement anticipé et de taux d'intérêt.

Le service d'établissement des prix évalue chaque catégorie d'actifs en fonction des informations pertinentes sur le marché, le crédit, les fluctuations perçues du marché et les nouvelles sectorielles. Les données de marché utilisées dans l'évaluation des prix, énumérées dans l'ordre de priorité approximatif, comprennent : les rendements de référence, les transactions publiées, les cours obtenus des sources d'établissement des prix, les écarts entre émetteurs, les marchés bilatéraux, les titres de référence, les cours acheteurs, les offres, les données de référence et les événements économiques. L'étendue de l'utilisation de chaque donnée de marché dépend de la catégorie d'actifs et des conditions du marché. Selon le titre, l'ordre de priorité de l'utilisation des données d'entrée peut changer ou certaines données de marché peuvent ne pas être pertinentes. Pour certains titres, des données d'entrée supplémentaires peuvent être nécessaires.

La société a passé en revue les données d'entrée et la méthodologie utilisées, de même que les techniques employées par le service d'établissement des prix pour produire des prix qui représentent la juste valeur d'un titre donné. L'examen a permis de confirmer que le service d'établissement des prix utilise l'information provenant de transactions observables ou une technique qui représente les hypothèses d'un intervenant du marché. La société n'ajuste pas les cours obtenus du service d'établissement des prix. Le service d'établissement des prix auquel la société a recours a indiqué qu'il effectuera une estimation de la juste valeur seulement s'il existe de l'information objectivement vérifiable.

La société détient une petite quantité de titres de créance de sociétés fermées et de titres à échéance fixe disponibles à la vente qui présentent des caractéristiques les rendant inadaptés aux évaluations matricielles. Pour ces titres, un cours est obtenu auprès d'une source d'établissement des prix indépendante (généralement un teneur de marché). En raison des avis de non-responsabilité qui indiquent que les prix sont indicatifs seulement, la société inclut ces estimations de la juste valeur dans le niveau 3.

En ce qui concerne les titres dont le cours provient d'une source d'établissement des prix indépendante, comme les options sur actions et certains titres à échéance fixe disponibles à la vente, la société a recours à une analyse de la juste valeur fondée sur le marché pour valider le caractère raisonnable des cours obtenus. Les écarts de prix dépassant un certain seuil sont analysés plus en détail afin de déterminer s'il existe un problème. Cette analyse est effectuée chaque trimestre.

Titres de capitaux propres – Pour les titres de capitaux propres négociés en bourse, les cours sont obtenus auprès d'un service d'établissement des prix reconnu à l'échelle nationale qui s'appuie sur des transactions observables sur le marché; ces titres sont classés dans le niveau 1. Lorsque des cours courants ne sont pas disponibles sur les marchés actifs pour certaines actions privilégiées, une juste valeur estimative est obtenue auprès du service d'établissement des prix. Pour établir le prix des actions privilégiées, le service applique des méthodes semblables à celles utilisées pour les titres à échéance fixe disponibles à la vente. Le cas échéant, ces estimations seraient présentées à titre d'évaluations de niveau 2. La société vérifie annuellement l'exactitude des informations fournies en les comparant à celles d'autres services. Les estimations de la juste valeur de certains titres de capitaux propres d'entités non cotées dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement ne sont pas disponibles et ne sont pas présentées.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont principalement du papier commercial auquel Standard & Poor's et Moody's ont attribué la notation de A2 et de P2, respectivement, ou une notation supérieure. Le papier commercial est comptabilisé au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. Ces placements sont classés à titre d'évaluations de niveau 2.

Actifs et passifs des fonds distincts – Les actifs des fonds distincts inclus dans les informations quantitatives fournies dans le tableau de la hiérarchie des justes valeurs se composent de placements à court terme, de titres de capitaux propres et de titres à échéance fixe disponibles à la vente. Les titres de capitaux propres sont classés dans le niveau 1. Les placements à court terme et les titres à échéance fixe disponibles à la vente sont classés dans le niveau 2. Ces classements des actifs des fonds distincts reflètent les mêmes méthodes relatives à la juste valeur que celles qui sont énumérées ci-dessus puisqu'ils proviennent des mêmes fournisseurs et s'appuient sur le même processus.

Les actifs des fonds distincts comprennent également la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les fonds d'investissement, les produits tirés des placements à recevoir et les débiteurs liés aux titres. Ces éléments ne sont pas inclus dans les informations quantitatives fournies dans le tableau de la hiérarchie des justes valeurs.

Une perte de 171 M$ a été comptabilisée au titre des actifs transférés dans les fonds distincts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 – néant).

Retenues de fonds au titre de la réassurance – Dérivés incorporés – Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.

Les **prestations au titre du risque de marché** sont classées dans les évaluations de niveau 3 puisque la juste valeur repose sur des données d'entrée non observables. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur des prestations au titre du risque de marché sont des hypothèses relatives au marché comme le rendement sur le marché boursier, les taux d'intérêt, la volatilité du marché et les corrélations, ainsi que les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat comme les taux de déchéance, de mortalité, d'utilisation et de retrait. Les marges pour risque sont incluses dans les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat. Les hypothèses sont fondées sur une combinaison de données historiques et de jugements actuariels. Les prestations au titre du risque de marché sont évaluées au moyen de modèles stochastiques qui intègrent un écart reflétant notre risque de non-exécution.

Actifs dérivés/passifs dérivés

- Contrats de change à terme – modèle des flux de trésorerie actualisés – taux de change à terme (obtenus à partir de taux de change à terme observables à la fin de la période de présentation de l'information financière); actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
- Contrats de taux d'intérêt – modèle des flux de trésorerie actualisés – taux d'intérêt à terme (obtenus à partir de courbes de rendement observables) et écarts de crédit applicables actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
- Options indexées sur actions – Certaines options sur actions négociées hors cote sont évaluées à l'aide de modèles largement acceptés dans le secteur des services financiers au moyen de données d'entrée non observables sur ces marchés, notamment des hypothèses relatives à la volatilité, aux prix à terme et aux dividendes. Les autres données d'entrée principales comprennent les hypothèses relatives aux taux d'intérêt (hypothèses de taux d'intérêt sans risque), ainsi que les prix des indices boursiers sous-jacents pour les actifs identiques ou similaires sur les marchés qui sont moins liquides par rapport aux marchés hors cote.

Soldes de comptes des titulaires – Dérivés incorporés – Les montants présentés dans les dépôts relatifs aux contrats des titulaires de polices comprennent les taux des intérêts crédités liés à un indice boursier fondés sur l'indice S&P 500 pris en compte dans les produits de rentes liées à un indice boursier et d'assurance vie liée à un indice boursier. Les données d'entrée non observables ci-dessous sont utilisées pour évaluer la juste valeur des dérivés incorporés associés aux passifs relatifs aux contrats des titulaires de polices.

- Les hypothèses relatives aux taux de déchéance sont établies en fonction des résultats techniques de la société. On suppose généralement que les taux de déchéance diminuent durant la période des frais de rachat sur un contrat, puis qu'ils augmentent une fois la période des frais de rachat terminée. En général, les diminutions des taux de déchéance présumés font augmenter la juste valeur du passif, car davantage de titulaires de polices continuent de percevoir les intérêts crédités se rapportant au produit indexé. Les augmentations des taux de déchéance présumés réduisent la juste valeur.
- Les hypothèses relatives aux taux de mortalité varient selon l'âge et le sexe et en fonction des résultats techniques de la société et du secteur. Les diminutions des taux de mortalité présumés font augmenter la juste valeur du passif, car davantage de titulaires de polices perçoivent des intérêts crédités. Les augmentations des taux de mortalité présumés font baisser la juste valeur puisque les décréments plus élevés réduisent la probabilité de crédits d'intérêt futurs.
- Les hypothèses relatives à la volatilité des marchés boursiers reposent d'abord sur la volatilité actuelle des marchés, puis sur la croissance des valeurs à long terme. Les hausses de la volatilité présumée feront augmenter la juste valeur des passifs, car les projections futures donneront lieu à des hausses plus importantes au sein de l'indice lié.

Les justes valeurs des passifs au titre des rentes et des assurances vie indexées sont calculées selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le tableau ci-dessous présente les données d'entrée non observables importantes utilisées pour calculer la juste valeur de niveau 3 associée aux dérivés incorporés présentés au poste Soldes de comptes des titulaires.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	Juste valeur **2023**	 2022	**Données d'entrée non observables**
Dérivé incorporé			
Produits de rentes liées à un indice boursier et d'assurance vie liée à un indice boursier	**872 $**	726 $	Taux de déchéance Multiplicateur de mortalité Volatilité des marchés boursiers

Passifs liés aux retenues de fonds – Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.

Comptes gérés séparément – Le gestionnaire des comptes gérés séparément utilise le point médian de la fourchette d'un tiers pour établir le prix de ces titres. L'évaluation s'appuie sur la méthode des flux de trésorerie actualisés (analyse du rendement) et les transactions sur le marché. Le gestionnaire utilise un taux d'actualisation, qui est considéré comme une donnée d'entrée non observable.

Les tableaux ci-dessous présentent les évaluations des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon le niveau de la hiérarchie			
	Juste valeur totale	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente				
Titres du Trésor et du gouvernement américains	497 $	442 $	55 $	— $
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	670	—	670	—
Titres de gouvernements étrangers	614	—	614	—
Titres de créance de sociétés	14 592	—	12 314	2 278
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	376	—	376	—
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	726	—	696	30
Titres de créance garantis	1 302	—	961	341
Total des titres à échéance fixe disponibles à la vente	**18 777**	**442**	**15 686**	**2 649**
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	3 073	2 682	—	391
Actions privilégiées	121	37	—	84
Titres de capitaux propres d'entités non cotées et autres	45	—	—	45
Total des titres de capitaux propres	**3 239**	**2 719**	**—**	**520**
Placements à court terme	3 115	1 948	40	1 127
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés	116	—	115	1
Comptes gérés séparément	105	—	—	105
Autres	46	—	—	46
Retenues de fonds au titre de la réassurance – dérivés incorporés	(46)	—	—	(46)
Actifs des fonds distincts	1 163	405	758	—
Total des actifs financiers	**26 515 $**	**5 514 $**	**16 599 $**	**4 402 $**
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés	1 104	—	232	872
Prestations au titre du risque de marché	89	—	—	89
Autres passifs :				
Passifs dérivés	12	8	4	—
Passifs liés aux retenues de fonds	83	—	83	—
Passifs des fonds distincts	1 163	405	758	—
Total des passifs financiers	**2 451 $**	**413 $**	**1 077 $**	**961 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon le niveau de la hiérarchie			
	Juste valeur totale	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente				
Titres du Trésor et du gouvernement américains	110 $	40 $	70 $	— $
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	855	—	855	—
Titres de gouvernements étrangers	318	—	318	—
Titres de créance de sociétés	13 491	—	13 045	446
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	127	—	127	—
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	408	—	408	—
Titres de créance garantis	1 007	—	561	446
Total des titres à échéance fixe disponibles à la vente	**16 316**	**40**	**15 384**	**892**
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	1 156	989	—	167
Actions privilégiées	75	36	—	39
Titres de capitaux propres d'entités non cotées et autres	22	—	—	22
Total des titres de capitaux propres	**1 253**	**1 025**	**—**	**228**
Placements à court terme	2 402	1 160	—	1 242
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés	44	—	43	1
Comptes gérés séparément	127	—	—	127
Retenues de fonds au titre de la réassurance – dérivés incorporés	154	—	—	154
Actifs des fonds distincts	1 012	313	699	—
Total des actifs financiers	**21 308 $**	**2 538 $**	**16 126 $**	**2 644 $**
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés	907	—	181	726
Prestations au titre du risque de marché	124	—	—	124
Autres passifs :				
Passifs dérivés	38	25	13	—
Passifs liés aux retenues de fonds	10	—	10	—
Passifs des fonds distincts	1 012	313	699	—
Total des passifs financiers	**2 091 $**	**338 $**	**903 $**	**850 $**

Renseignements sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur

Les renseignements sur les estimations de la juste valeur pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont présentés ci-après.

Prêts hypothécaires – La juste valeur des prêts hypothécaires est estimée pour chaque prêt au moyen d'analyses des flux de trésorerie actualisés et de l'application d'un taux d'actualisation aux flux de trésorerie attendus provenant des versements futurs et des versements forfaitaires et finaux. Le taux d'actualisation tient compte des tendances générales du marché et des tendances liées au risque de crédit propres à chaque prêt. Les facteurs qui sont pris en considération pour obtenir le taux d'actualisation comprennent les données d'entrée provenant des écarts fondés sur les bons du Trésor américain, la qualité du crédit et l'état du prêt, de même que la région, le type de bien, la priorité du privilège et le type de paiement qui y sont associés.

Prêts privés – La juste valeur des prêts privés est estimée pour chaque prêt au moyen d'analyses des flux de trésorerie actualisés et de l'application d'un taux d'actualisation aux flux de trésorerie attendus provenant des versements futurs et des versements forfaitaires et finaux. Le taux d'actualisation tient compte des tendances générales du marché et des tendances liées au risque de crédit propres à chaque prêt.

Prêts sur contrats d'assurance – La valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance correspond au solde impayé, majoré des intérêts courus. Les prêts sur contrats d'assurance sont garantis, de sorte qu'ils ne peuvent être séparés des contrats d'assurance, le calendrier des remboursements est imprévisible et le règlement vise le solde impayé. Pour toutes ces raisons, la valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance se rapproche de la juste valeur.

Emprunts généraux et emprunts de filiales – Les emprunts généraux et les emprunts de filiales sont comptabilisés en fonction du solde impayé du capital. La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car la valeur comptable représente le montant à payer au créancier à la date de clôture.

Effets à payer – Les effets à payer sont comptabilisés en fonction du solde impayé du capital. La valeur comptable des effets à payer se rapproche de la juste valeur, car les taux d'intérêt sous-jacents se rapprochent des taux de marché à la date de clôture.

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

			Niveau de la hiérarchie des justes valeurs		
AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs financiers					
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	5 962 $	5 683 $	—	—	5 683
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur	1 198	855 $	—	—	855
Prêts sur contrats d'assurance	390	390 $	—	—	390
Autres actifs investis, excluant les dérivés et les comptes gérés séparément	12	12 $	—	—	12
Total des actifs financiers	**7 562 $**	**6 940 $**			
Passifs financiers					
Emprunts généraux et emprunts de filiales	3 569 $	3 567 $	133	249	3 185
Effets à payer	174	174 $	—	—	174
Total des passifs financiers	**3 743 $**	**3 741 $**			

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	5 888 $	5 637 $	—	—	5 637
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur	1 144	1 086 $	—	—	1 086
Prêts sur contrats d'assurance	374	374 $	—	—	374
Autres actifs investis, excluant les dérivés et les comptes gérés séparément	40	40 $	—	—	40
Total des actifs financiers	**7 446 $**	**7 137 $**			
Passifs financiers					
Emprunts généraux et emprunts de filiales	3 652 $	3 625 $	—	—	3 625
Effets à payer	151	151 $	—	—	151
Total des passifs financiers	**3 803 $**	**3 776 $**			

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture pour les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente au moyen de données d'entrée de niveau 3 au cours des périodes.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	Actif Titres de placement	Actifs dérivés	Comptes gérés séparément	Retenues de fonds au titre de la réassurance – dérivés incorporés	Passif Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés
Solde au début de l'exercice	**2 362 $**	**1 $**	**127 $**	**154 $**	**(726) $**
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	**47**	**—**	**—**	**—**	**—**
Variations de la juste valeur comptabilisées en résultat net	**(170)**	**108**	**(1)**	**(200)**	**—**
Variation nette incluse dans les prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	**—**	**—**	**—**	**—**	**(96)**
Variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**393**	**—**	**(4)**	**—**	**—**
Achats	**6 271**	**133**	**33**	**—**	**—**
Ventes	**(4 561)**	**—**	**(50)**	**—**	**—**
Règlements ou échéances	**—**	**(241)**	**—**	**—**	**—**
Primes moins les prestations	**—**	**—**	**—**	**—**	**(50)**
Solde à la fin de l'exercice	**4 342 $**	**1 $**	**105 $**	**(46) $**	**(872) $**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Actif				Passif
	Titres de placement	**Actifs dérivés**	**Comptes gérés séparément**	**Retenues de fonds au titre de la réassurance – dérivés incorporés**	**Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés**
Solde au début de l'exercice	109 $	— $	— $	(19) $	— $
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	373	3	113	—	(745)
Variations de la juste valeur comptabilisées en résultat net	(31)	(13)	—	173	—
Variation nette incluse dans les prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	—	—	—	—	61
Variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(158)	(25)	—	—	—
Achats	2 483	55	32	—	—
Ventes	(433)	—	(18)	—	—
Règlements ou échéances	19	(19)	—	—	—
Primes moins les prestations	—	—	—	—	(42)
Solde à la fin de l'exercice	**2 362 $**	**1 $**	**127 $**	**154 $**	**(726) $**

Aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'a eu lieu au cours des périodes présentées. L'évaluation par la société des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs repose sur des techniques d'évaluation faisant appel à d'importantes données d'entrée non observables ou dont le caractère observable a diminué en raison d'une baisse des activités sur le marché. Les indicateurs qui sont pris en compte pour déterminer si le volume et le niveau d'activité relatifs à un actif donné ont considérablement diminué comprennent le nombre de nouvelles émissions sur le marché primaire, le volume des transactions sur le marché secondaire, le niveau des écarts de crédit par rapport aux niveaux historiques, les écarts acheteur-vendeur applicables et le consensus à l'égard des prix entre les intervenants du marché et d'autres sources de prix. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix et de la méthode des flux de trésorerie actualisés en fonction des hypothèses relatives au ratio écart-rendement.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables utilisées pour les évaluations de la juste valeur de niveau 3.

Type d'actif	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes
Options indexées sur actions	Modèles d'évaluation Heston et Black-Scholes	• Taux d'intérêt (hypothèses relatives au taux sans risque) • Prix de l'indice boursier sous-jacent
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	Titres de créance de sociétés • Flux de trésorerie actualisés (analyse du rendement) • Approche par le résultat • Prix au coût	Titres de créance de sociétés • Flux de trésorerie contractuels • Durée • Modalités de remboursement par anticipation • Durée de vie moyenne pondérée • Prime de risque • Taux d'intérêt nominal
	Titres de créance garantis • Cours fournis par des courtiers • Approche par le résultat	Titres de créance garantis • Flux de trésorerie contractuels • Coupon et échéance moyens pondérés • Type de garantie • Gravité de la perte • Zone géographique
Actions ordinaires, actions privilégiées et titres de capitaux propres d'entités non cotées	• Cours fournis par des courtiers • Approche par le résultat • Méthode de la valeur actuelle • Méthode des sociétés ouvertes comparables[1]	• Structure des titres • Multiple des produits des 12 derniers mois[2] • Multiple des produits de la prochaine année civile[3] • Multiple du BAIIA des 12 derniers mois[4] • Multiple du BAIIA de la prochaine année civile + 1[5]
Comptes gérés séparément	Actions ordinaires et bons de souscription • Méthode des sociétés ouvertes comparables[1] • Méthode d'évaluation des options • Méthode de la valeur actuelle	Actions ordinaires et bons de souscription • Multiple des produits des 12 derniers mois[2] • Multiple des produits de la prochaine année civile[3] • Multiple du BAIIA des 12 derniers mois[4] • Multiple du BAIIA de la prochaine année civile + 1[5] • Durée • Volatilité • Décote pour absence de liquidité
	Actions privilégiées • Méthode des sociétés ouvertes comparables[1] • Méthode de la valeur actuelle	Actions privilégiées • Multiple des produits des 12 derniers mois[2] • Multiple des produits de la prochaine année civile[3] • Multiple du BAIIA des 12 derniers mois[4] • Multiple du BAIIA de la prochaine année civile + 1[5]
	Titres à revenu fixe • Flux de trésorerie actualisés (analyse du rendement) • Approche par le marché • Méthode de la valeur actuelle • Coût	Titres à revenu fixe • Taux d'actualisation • BAIIA de la prochaine année civile

1. La méthode des sociétés ouvertes comparables utilise des multiples de prix tirés de données sur des sociétés ouvertes comparables. Les multiples sont ensuite ajustés pour tenir compte des différences entre les titres évalués et ceux des sociétés comparables.

1. Le multiple des produits des 12 derniers mois présente les produits pour les 12 derniers mois.

2. Le multiple des produits de la prochaine année civile présente les produits prévus au cours de la prochaine année civile.

3. Le multiple du BAIIA des 12 derniers mois présente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ») pour les 12 derniers mois.

4. Le multiple du BAIIA de la prochaine année civile + 1 correspond au BAIIA prévu qui devrait être réalisé au cours de la prochaine année civile.

NOTE 12. RÉASSURANCE

a) Réassurance acceptée

NER SPC et NER Ltd. sont les réassureurs des activités de la société. Les opérations de réassurance sont essentiellement structurées comme des ententes de coassurance modifiée comportant des retenues de fonds au titre de la réassurance.

Le tableau suivant présente un sommaire des retenues de fonds au titre de la réassurance, des dépôts, des soldes de comptes des titulaires et des dérivés incorporés de la société, par classement comptable lié à ses activités de réassurance.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	Comptabilité de dépôt	Type de placement sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif			
Retenues de fonds au titre de la réassurance, montant net	1 538 $	5 741 $	7 279 $
Dérivés incorporés	6	(52)	(46)
			7 233
Autres retenues de fonds au titre de la réassurance[1]			15
Total des retenues de fonds au titre de la réassurance			**7 248 $**
Passif			
Soldes de comptes des titulaires, excluant les dérivés incorporés	— $	7 530 $	7 530 $
Dérivés incorporés	—	232	232
Total des soldes de comptes des titulaires			**7 762 $**
Dépôts	1 577 $	— $	1 577 $

1. À l'instar de NER SPC et de NER Ltd., Argo prend en charge certaines formes de risques de dommages, qui se rapportent principalement à des passifs liés à l'amiante et à l'environnement, au sein de ses activités de liquidation de sinistres. Les passifs relatifs à l'acceptation de cette réassurance sont inclus au poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 20 pour plus de détails.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Comptabilité de dépôt	Type de placement sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif			
Retenues de fonds au titre de la réassurance, montant net	1 603 $	4 055 $	5 658 $
Dérivés incorporés	17	137	154
Total des retenues de fonds au titre de la réassurance			**5 812 $**
Passif			
Soldes de comptes des titulaires, excluant les dérivés incorporés	— $	5 652 $	5 652 $
Dérivés incorporés	—	181	181
Total des soldes de comptes des titulaires			**5 833 $**
Dépôts	1 657 $	— $	1 657 $

b) Réassurance cédée

La société réassure également ses activités par l'intermédiaire d'un groupe diversifié de réassureurs. La société demeure responsable dans la mesure où ses réassureurs ne respectent pas leurs obligations en vertu des ententes de réassurance. La société surveille les tendances en matière d'arbitrage et les litiges éventuels avec ses réassureurs. La recouvrabilité des soldes au titre des cessions en réassurance est évaluée au moyen de la surveillance des notations et de la solidité financière de ses réassureurs. Le tableau suivant présente l'incidence de la réassurance sur le montant net des primes acquises ainsi que sur le montant net des sinistres survenus et des prestations versées aux titulaires de polices.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Primes acquises :			
Montants bruts, y compris la réassurance acceptée	**5 430 $**	3 662 $	1 017 $
Réassurance cédée	**(1 293)**	(651)	(1)
Primes acquises, montant net	**4 137 $**	3 011 $	1 016 $
Prestations versées aux titulaires de polices et sinistres survenus :			
Montants bruts, y compris la réassurance acceptée	**(3 378) $**	(1 695) $	(90) $
Réassurance cédée	**830**	384	18
Prestations versées et sinistres survenus, montant net	**(2 548) $**	(1 311) $	(72) $

NOTE 13. ACTIFS ET PASSIFS DES FONDS DISTINCTS

Le tableau suivant présente les variations des actifs et passifs des fonds distincts de la société.

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES EN M$ US	**2023**	2022
Solde au début de l'exercice	**1 045 $**	— $
Ajouts (déductions) :		
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	**—**	1 123
Dépôts de titulaires de polices	**77**	44
Produits nets tirés des placements	**33**	32
Gains en capital nets réalisés sur les placements	**170**	(72)
Prestations aux titulaires de polices et retraits des titulaires de polices	**(117)**	(66)
Montant net transféré depuis (vers) le fonds général	**(8)**	(10)
Charges liées aux polices	**(11)**	(6)
Total des variations	**144**	1 045
Solde à la fin de l'exercice	**1 189 $**	1 045 $

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, la société n'avait aucun actif et passif des fonds distincts.

NOTE 14. FRAIS D'ACQUISITION DE POLICES DIFFÉRÉS ET VALEUR DES AFFAIRES ACQUISES

Les tableaux suivants présentent l'évolution des FAD et de l'actif au titre de la valeur des affaires acquises pour les périodes indiquées.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Total
FAD			
Solde au début de l'exercice	254 $	927 $	1 181 $
Entrées	781	521	1 302
Amortissement	(449)	(75)	(524)
Variation nette	332	446	778
Solde à la fin de l'exercice	**586**	**1 373**	**1 959**
Actif au titre de la valeur des affaires acquises			
Solde au début de l'exercice	404	—	404
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	176	—	176
Entrées	37	—	37
Amortissement	(108)	—	(108)
Variation nette	105	—	105
Solde à la fin de l'exercice	**509**	**—**	**509**
Total des FAD et de l'actif au titre de la valeur des affaires acquises	**1 095 $**	**1 373 $**	**2 468 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Total
FAD			
Solde au début de l'exercice	— $	710 $	710 $
Entrées	442	266	708
Amortissement	(188)	(49)	(237)
Variation nette	254	217	471
Solde à la fin de l'exercice	**254**	**927**	**1 181**
Actif au titre de la valeur des affaires acquises			
Solde au début de l'exercice	—	—	—
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	538	—	538
Amortissement	(134)	—	(134)
Variation nette	404	—	404
Solde à la fin de l'exercice	**404**	**—**	**404**
Total des FAD et de l'actif au titre de la valeur des affaires acquises	**658 $**	**927 $**	**1 585 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Réassurance	Total
FAD		
Solde au début de l'exercice	— $	— $
Entrées	720	720
Amortissement	(10)	(10)
Variation nette	710	710
Solde à la fin de l'exercice	**710 $**	**710 $**

Comme il est indiqué à la note 2, l'actif au titre de la valeur des affaires acquises est inclus au poste Frais d'acquisition de polices différés dans les états de la situation financière. L'amortissement de l'actif au titre de la valeur des affaires acquises est comptabilisé au poste Variation nette des frais d'acquisition de polices différés des états du résultat net. Il n'y avait aucun actif au titre de la valeur des affaires acquises en 2021.

Le tableau qui suit présente les prévisions de la dotation à l'amortissement liée à l'actif au titre de la valeur des affaires acquises pour une période de cinq ans et par la suite.

Exercices	EN M$ US
2024	163 $
2025	39
2026	30
2027	24
2028	23
Par la suite	230
Total de la dotation à l'amortissement	**509 $**

NOTE 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau suivant présente les composantes des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée. Se reporter à la note 14 pour obtenir de l'information sur l'actif au titre de la valeur des affaires acquises, qui correspond, d'un point de vue actuariel, à une immobilisation incorporelle résultant d'un regroupement d'entreprises.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
	2023			2022		
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :						
Relations avec les distributeurs	**28 $**	**— $**	**28 $**	6 $	— $	6 $
Nom commercial	**24**	**(2)**	**22**	12	(2)	10
Immobilisation incorporelle au titre des provisions pour sinistres non payés	**104**	**(5)**	**99**	—	—	—
Logiciels et autres	**32**	**(2)**	**30**	—	—	—
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	**188**	**(9)**	**179**	18	(2)	16
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :						
Licences d'assurance	**56**	**—**	**56**	36	—	36
Total	**244 $**	**(9) $**	**235 $**	54 $	(2) $	52 $

Aucune charge pour perte de valeur au titre des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021. Nous estimons que les immobilisations incorporelles ont une valeur résiduelle négligeable aux fins du calcul de l'amortissement. La dotation à l'amortissement s'est établie à 7 M$, à 1 M$ et à néant pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, respectivement.

Le tableau suivant présente la dotation à l'amortissement future estimative relative aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée détenues au 31 décembre 2023.

Exercices	EN M$ US
2024	46 $
2025	35
2026	26
2027	19
2028	15
Par la suite	38
Total de la dotation à l'amortissement	**179 $**

NOTE 16. ACQUISITIONS ET CESSIONS

Acquisitions

Argo Group International Holdings, Inc.

Le 16 novembre 2023, la société a acquis Argo Group International Holdings, Ltd. Le 30 novembre 2023, Argo Group International Holdings, Ltd. a déménagé son siège social aux États-Unis et a changé de nom pour Argo Group International Holdings, Inc. (« Argo »). Argo est un souscripteur de produits d'assurance spécialisée sur le marché de l'assurance de dommages. À la clôture de l'acquisition, la société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Argo en échange d'un montant de 30 $ par action dans le cadre d'une transaction entièrement en trésorerie de 1,1 G$. La société a acquis tous les actifs et repris tous les passifs d'Argo à la date de clôture, et elle consolide l'entreprise aux fins des états financiers. L'entreprise acquise a fourni un apport de 191 M$ aux produits et de 1 M$ au bénéfice net de la société pour la période allant du 16 novembre 2023 au 31 décembre 2023. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2022, les produits et le résultat net consolidés pro forma non audités se seraient chiffrés à 8,3 G$ et à 587 M$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et à 6,1 G$ et à 326 M$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces montants pro forma ont été calculés à l'aide des résultats de la filiale et ajustés pour tenir compte des amortissements révisés qui auraient été imputés en supposant que les ajustements de la juste valeur des placements, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles avaient été appliqués à compter du 1er janvier 2022, ainsi que des incidences fiscales connexes.

La comptabilisation de l'acquisition d'Argo demeure inachevée et il subsiste une incertitude quant à l'évaluation de l'acquisition du fait que l'évaluation détaillée des actifs nets acquis, y compris, sans s'y limiter, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, des actifs d'impôt différé et des passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement identifiables, sera menée à terme au cours des 12 prochains mois. Les états financiers au 31 décembre 2023 se fondent sur la meilleure estimation que peut actuellement établir la direction de la répartition du prix d'achat. L'évaluation finale des actifs acquis et des passifs repris et la répartition du prix d'achat seront achevées d'ici la fin du quatrième trimestre de 2024.

La comptabilisation initiale de l'acquisition a donné lieu à un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, qui représente l'excédent de la juste valeur des actifs nets acquis sur le prix d'achat. Au 31 décembre 2023, en raison de la période d'évaluation de 12 mois susmentionnée, la société a reporté la comptabilisation de ce profit en comptabilisant un crédit différé provisoire de 51 M$ au poste Autres passifs dans les états de la situation financière. Le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses provisoire est attribuable au processus de négociation avec Argo.

Des coûts d'acquisition de 13 M$ engagés à la date d'acquisition ont été comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans les états du résultat net.

Le tableau suivant présente un sommaire de la contrepartie transférée ainsi que de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

Actifs acquis	EN M$ US
Placements	3 460 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	713
Produits tirés des placements à recevoir	17
Valeur des affaires acquises	176
Retenues de fonds au titre de la réassurance	20
Primes dues et autres débiteurs	332
Primes cédées non acquises	388
Actif d'impôt différé	54
Montants recouvrables au titre de la réassurance	2 982
Immobilisations corporelles	85
Immobilisations incorporelles	186
Autres actifs	166
Total des actifs acquis	**8 579**
Passifs repris	
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	5 526
Réserve pour primes non acquises	986
Emprunts de filiales	369
Autres passifs	451
Total des passifs repris	**7 332**
Moins : participation ne donnant pas le contrôle	137
Actifs nets acquis	**1 110**
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	**51 $**

American National Group, LLC

Le 25 mai 2022, la société a acquis American National. American National offre un vaste portefeuille de produits d'assurance, notamment des produits d'assurance vie individuelle et collective, des rentes, de l'assurance maladie et de l'assurance de dommages. Aux termes de l'entente de fusion, la société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'American National en échange d'un montant de 190 $ par action, ce qui équivaut à 5,1 G$. La contrepartie était entièrement composée de trésorerie. La société a acquis tous les actifs et repris tous les passifs d'American National à la date de clôture, et elle consolide l'entreprise aux fins des états financiers. L'entreprise acquise a fourni un apport de 2,3 G$ aux produits et de 324 M$ au bénéfice net de la société pour la période allant du 25 mai au 31 décembre 2022. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2021, les produits et le bénéfice net consolidés pro forma non audités se seraient chiffrés à 5,8 G$ et à 634 M$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et à 5,4 G$ et à 588 M$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces montants pro forma ont été calculés à l'aide des résultats de la filiale et ajustés pour tenir compte des amortissements révisés qui auraient été imputés en supposant que les ajustements de la juste valeur des placements, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles avaient été appliqués à compter du 1er janvier 2021, ainsi que des incidences fiscales connexes.

Dans le cadre de la révision des évaluations finales de certains actifs, comme les immobilisations incorporelles et le goodwill, et de certains passifs, la société a comptabilisé des ajustements liés à la période d'évaluation pour tenir compte de nouveaux renseignements obtenus à propos de faits et de circonstances qui existaient à la date d'acquisition. Les ajustements liés à la période d'évaluation comprennent essentiellement une diminution de 37 M$ des immobilisations corporelles, une baisse de 16 M$ de la valeur des affaires acquises, une augmentation de 19 M$ du goodwill et une baisse de 29 M$ des prestations futures.

L'évaluation a été finalisée au deuxième trimestre de 2023, comme le présente le tableau suivant :

Actifs acquis	EN M$ US
Placements	22 519 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 021
Produits tirés des placements à recevoir	101
Valeur des affaires acquises	555
Primes dues et autres débiteurs	437
Primes cédées non acquises	45
Actifs d'impôt différé	374
Montants recouvrables au titre de la réassurance	410
Immobilisations corporelles	138
Immobilisations incorporelles	51
Placement mis en équivalence	1 402
Immeubles de placement	541
Autres actifs	296
Actifs des fonds distincts	1 123
Total des actifs acquis	**29 013**
Passifs repris	
Prestations futures	5 304
Soldes de comptes des titulaires	13 880
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	1 706
Réserve pour primes non acquises	1 073
Autres fonds réservés aux titulaires de polices	324
Effets à payer	158
Autres passifs	449
Passifs des fonds distincts	1 123
Total des passifs repris	**24 017**
Moins : participation ne donnant pas le contrôle	(10)
Actifs nets acquis	**4 986**
Goodwill	**121 $**

Cession d'activités détenues en vue de la vente

Le 1er décembre 2023, la société a conclu la vente à un tiers de ses activités d'assurance maladie détenues en vue de la vente. Les activités ont été acquises par un tiers pour un produit en trésorerie de 79 M$ au moyen de l'acquisition de la totalité des actions d'une filiale entièrement détenue et de certaines transactions de réassurance. La valeur comptable des activités cédées était d'environ 36 M$. Compte tenu des coûts de transaction et autres coûts de 10 M$, la société a comptabilisé un profit avant impôt de 33 M$ à la vente, lequel est inclus au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

NOTE 17. PRESTATIONS FUTURES

Le rapprochement des soldes décrits dans le tableau ci-dessous et des prestations futures présentées dans les états de la situation financière se présente comme suit :

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
Prestations futures		
Assurance directe	**3 147 $**	3 136 $
Transfert du risque lié aux régimes de retraite	**4 521**	2 964
Passif lié aux bénéfices différés		
Assurance directe	**98**	24
Transfert du risque lié aux régimes de retraite	**228**	187
Passif au titre des autres contrats et de la valeur des affaires acquises	**1 819**	1 700
Total des prestations futures	**9 813 $**	8 011 $

a) Prestations futures

Les tableaux suivants présentent les soldes et les variations du passif au titre des prestations futures.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US, SAUF LES ANNÉES ET LES POURCENTAGES	Assurance directe	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Valeur actualisée des primes nettes prévues			
Solde au début de l'exercice	3 775 $	— $	**3 775 $**
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	4 088	—	**4 088**
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie[1]	(317)	—	**(317)**
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(59)	—	**(59)**
Solde ajusté au début de l'exercice	3 712	—	**3 712**
Émissions	109	1 431	**1 540**
Intérêts courus	131	12	**143**
Primes nettes perçues	(424)	(1 444)	**(1 868)**
Décomptabilisation (déchéances et retraits)	(38)	1	**(37)**
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	3 490	—	**3 490**
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	(119)	—	**(119)**
Solde à la fin de l'exercice	3 371 $	— $	**3 371 $**
Valeur actualisée des prestations futures prévues			
Solde au début de l'exercice	6 911 $	2 964 $	**9 875 $**
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	7 546	3 305	**10 851**
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie[1]	(322)	(17)	**(339)**
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(82)	(4)	**(86)**
Solde ajusté au début de l'exercice	7 142	3 284	**10 426**
Émissions	109	1 443	**1 552**
Intérêts courus	243	166	**409**
Versement des prestations	(655)	(304)	**(959)**
Décomptabilisation (déchéances et retraits)	(38)	2	**(36)**
Écart de change	—	80	**80**
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	6 801	4 671	**11 472**
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	(283)	(150)	**(433)**
Solde à la fin de l'exercice	6 518 $	4 521 $	**11 039 $**
Passif net au titre des prestations futures	3 147	4 521	**7 668**
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance	(60)	(50)	**(110)**
Passif net au titre des prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance	**3 087 $**	**4 471 $**	**7 558 $**
Durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations futures (en années)	**13**	**9**	
Taux de capitalisation des intérêts moyen pondéré	**5 %**	**4 %**	
Taux d'actualisation courant moyen pondéré	**5 %**	**5 %**	

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des profits de réévaluation du passif de 3 M$ découlant de l'incidence nette des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie, qui sont inclus dans le poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net. Dans le secteur Assurance directe, les variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie ont eu pour incidence nette une diminution nette du passif au titre des prestations futures, principalement attribuable aux résultats favorables au chapitre de la mortalité en ce qui concerne les produits de rentes et à une baisse des taux de déchéance ainsi qu'aux résultats favorables au chapitre de la mortalité pour les produits d'assurance vie temporaire. Dans le secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite, l'incidence nette des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie sur le passif au titre des prestations futures a été en grande partie contrebalancée par l'incidence correspondante du passif lié aux bénéfices différés.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US, SAUF LES ANNÉES ET LES POURCENTAGES	Assurance directe	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Valeur actualisée des primes nettes prévues			
Solde au début de l'exercice	— $	— $	— $
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	4 142	—	4 142
Émissions	170	—	170
Intérêts courus	58	—	58
Primes nettes perçues	(252)	—	(252)
Décomptabilisation (déchéances et retraits)	(30)	—	(30)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	4 088	—	4 088
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	(313)	—	(313)
Solde à la fin de l'exercice	3 775 $	— $	3 775 $
Valeur actualisée des prestations futures prévues			
Solde au début de l'exercice	— $	2 171 $	2 171 $
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	—	2 071	2 071
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	—	4	4
Solde d'ouverture ajusté	—	2 075	2 075
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	7 614	—	7 614
Émissions	169	1 528	1 697
Intérêts courus	104	63	167
Versement des prestations	(311)	(142)	(453)
Décomptabilisation (déchéances et retraits)	(30)	—	(30)
Écart de change	—	(219)	(219)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	7 546	3 305	10 851
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	(635)	(353)	(988)
Incidence de l'écart de change sur l'incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	—	12	12
Solde à la fin de l'exercice	6 911 $	2 964 $	9 875 $
Passif net au titre des prestations futures	3 136	2 964	6 100
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance	(64)	(88)	(152)
Passif net au titre des prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance	3 072 $	2 876 $	5 948 $
Durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations futures (en années)	13	9	
Taux de capitalisation des intérêts moyen pondéré	5 %	3 %	
Taux d'actualisation courant moyen pondéré	5 %	5 %	

AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US, SAUF LES ANNÉES ET LES POURCENTAGES	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Valeur actualisée des prestations futures prévues		
Solde au taux d'actualisation courant au début de l'exercice	1 195 $	1 195 $
Incidence de la transition	126	126
Solde ajusté au début de l'exercice, au taux d'actualisation courant	1 321	1 321
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	1 115	1 115
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(15)	(15)
Solde ajusté au début de l'exercice	1 100	1 100
Émissions	1 000	1 000
Intérêts courus	40	40
Versement des prestations	(71)	(71)
Écart de change	2	2
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	2 071	2 071
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	97	97
Incidence de l'écart de change sur l'incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	3	3
Solde à la fin de l'exercice	2 171 $	2 171 $
Passif net au titre des prestations futures	2 171	2 171
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance	(142)	(142)
Passif net au titre des prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance	2 029 $	2 029 $
Durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations futures (en années)	10	
Taux de capitalisation des intérêts moyen pondéré	4 %	
Taux d'actualisation courant moyen pondéré	1 %	

Le tableau suivant présente les montants non actualisés et actualisés des primes brutes prévues et des paiements de prestations futurs prévus.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	2023		2022	
	Non actualisés	**Actualisés**	Non actualisés	Actualisés
Assurance directe				
Paiements de prestations futures prévus	**12 564 $**	**6 518 $**	14 524 $	6 911 $
Primes brutes futures prévues	**8 010**	**4 660**	9 604	4 918
Transfert du risque lié aux régimes de retraite				
Paiements de prestations futures prévus	**7 338**	**4 521**	5 023	2 964
Primes brutes futures prévues	**—**	**—**	—	—
Total				
Paiements de prestations futures prévus	**19 902**	**11 039**	19 547	9 875
Primes brutes futures prévues	**8 010**	**4 660**	9 604	4 918

Les tableaux suivants présentent le montant des produits et des intérêts comptabilisés dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	Primes brutes ou cotisations			Charges d'intérêts		
	2023	2022	2021	**2023**	2022	2021
Assurance directe	**626 $**	327 $	— $	**160 $**	47 $	— $
Transfert du risque lié aux régimes de retraite	**1 481**	1 557	1 017	**126**	68	45

b) Passif lié aux bénéfices différés

En ce qui a trait aux produits à primes temporaires, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les hypothèses et le reflet des résultats techniques relatifs au passif lié aux bénéfices différés seront cohérents avec ceux utilisés à l'égard du passif au titre des prestations futures, y compris la méthode de réévaluation. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul du passif lié aux bénéfices différés sera cohérent avec le taux arrêté utilisé pour calculer le passif au titre des prestations futures.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti en résultat sur une base constante en fonction des paiements de prestations. En ce qui a trait aux rentes viagères immédiates, le passif lié aux bénéfices différés est amorti sur les paiements de prestations futures prévus.

En ce qui a trait aux contrats permanents d'assurance vie traditionnels à primes temporaires, le passif lié aux bénéfices différés est amorti sur la valeur nominale.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	**Assurance directe**	**Transfert du risque lié aux régimes de retraite**	**Total**
Solde au début de l'exercice	24 $	187 $	**211 $**
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie	(1)	13	**12**
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	24	4	**28**
Solde ajusté au début de l'exercice	47	204	**251**
Bénéfices différés	52	29	**81**
Intérêts courus	2	9	**11**
Amortissement	(3)	(18)	**(21)**
Écart de change	—	4	**4**
Solde à la fin de l'exercice	**98 $**	**228 $**	**326 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	**Assurance directe**	**Transfert du risque lié aux régimes de retraite**	**Total**
Solde au début de l'exercice	— $	158 $	**158 $**
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	4	(8)	**(4)**
Solde ajusté au début de l'exercice	4	150	**154**
Bénéfices différés	20	51	**71**
Intérêts courus	—	5	**5**
Amortissement	—	(6)	**(6)**
Écart de change	—	(13)	**(13)**
Solde à la fin de l'exercice	**24 $**	**187 $**	**211 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Solde au début de l'exercice	57 $	**57 $**
Incidence de la transition	80	**80**
Solde ajusté au début de l'exercice	137	**137**
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(6)	**(6)**
Solde ajusté au début de l'exercice	131	**131**
Bénéfices différés	26	**26**
Intérêts courus	2	**2**
Amortissement	(2)	**(2)**
Écart de change	1	**1**
Solde à la fin de l'exercice	**158 $**	**158 $**

NOTE 18. SOLDES DE COMPTES DES TITULAIRES

Les soldes de comptes des titulaires se rapportent aux contrats d'investissement et aux polices d'assurance vie universelle. Les contrats d'investissement comprennent principalement les rentes à capital fixe individuelles traditionnelles en phase d'accumulation et les contrats de rentes collectives à capital non variable. Les soldes de comptes des titulaires correspondent i) aux valeurs des comptes de polices, soit l'accumulation des paiements de primes brutes, ii) aux intérêts crédités, qui varient de 1,0 % à 8,0 % (certaines rentes sont assorties de taux des intérêts crédités pour la première année qui varient de 1,0 % à 7,0 %), moins les charges, les charges liées à la mortalité et les retraits, et iii) à l'ajustement de la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent les soldes et les variations des soldes de comptes des titulaires.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde au début de l'exercice	14 308 $	5 833 $	**20 141 $**
Émissions	4 466	177	**4 643**
Primes reçues	433	1 988	**2 421**
Charges liées aux polices	(401)	(37)	**(438)**
Rachats et retraits	(2 242)	(267)	**(2 509)**
Intérêts crédités	640	35	**675**
Versement des prestations	—	(35)	**(35)**
Autres	(27)	68	**41**
Solde à la fin de l'exercice	**17 177 $**	**7 762 $**	**24 939 $**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde au début de l'exercice	— $	4 677 $	**4 677 $**
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	13 802	—	**13 802**
Émissions	1 111	327	**1 438**
Primes reçues	252	1 065	**1 317**
Charges liées aux polices	(215)	(28)	**(243)**
Rachats et retraits	(861)	(179)	**(1 040)**
Intérêts crédités	155	32	**187**
Versement des prestations	—	(28)	**(28)**
Autres	64	(33)	**31**
Solde à la fin de la période	**14 308 $**	**5 833 $**	**20 141 $**

Les tableaux suivants présentent le solde de la valeur des comptes, par fourchette des taux crédités garantis minimaux, et la fourchette d'écarts connexe entre les taux crédités aux titulaires de polices et les taux minimaux garantis respectifs, en points de base.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	Fourchette des taux crédités garantis minimaux	Minimum garanti	De 1 point de base à 50 points de base au-dessus du taux minimal garanti	De 51 à 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Plus de 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Autres[1]	Total
Assurance directe	0 % – 1 %	2 590 $	30 $	487 $	727 $	— $	**3 834 $**
	1 % – 2 %	860	432	2 090	2 530	—	**5 912**
	2 % – 3 %	1 246	410	275	4 225	—	**6 156**
	Plus de 3 %	917	7	1	1	—	**926**
	Autres[1]	—	—	—	—	349	**349**
	Total	5 613 $	879 $	2 853 $	7 483 $	349 $	**17 177 $**
Réassurance	0 % – 1 %	— $	681 $	207 $	42 $	— $	**930 $**
	1 % – 2 %	—	—	16	—	—	**16**
	Autres[1]	—	—	—	—	6 816	**6 816**
	Total	— $	681 $	223 $	42 $	6 816 $	**7 762 $**

1. Le poste Autres comprend les produits à taux fixe ou sans taux crédité garanti minimal.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Fourchette des taux crédités garantis minimaux	Minimum garanti	De 1 point de base à 50 points de base au-dessus du taux minimal garanti	De 51 à 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Plus de 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Autres[1]	Total
Assurance directe	0 % – 1 %	— $	— $	— $	— $	— $	**— $**
	1 % – 2 %	4 284	531	2 735	2 529	—	**10 079**
	2 % – 3 %	1 583	565	342	66	—	**2 556**
	Plus de 3 %	607	8	5	—	—	**620**
	Autres[1]	—	—	—	—	1 053	**1 053**
	Total	6 474 $	1 104 $	3 082 $	2 595 $	1 053 $	**14 308 $**
Réassurance	0 % – 1 %	— $	407 $	199 $	1 $	— $	**607 $**
	1 % – 2 %	—	—	11	—	—	**11**
	Autres[1]	—	—	—	—	5 215	**5 215**
	Total	— $	407 $	210 $	1 $	5 215 $	**5 833 $**

1. Le poste Autres comprend les produits à taux fixe ou sans taux crédité garanti minimal.

NOTE 19. PRESTATIONS AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ

Les tableaux suivants présentent le solde net des actifs et des passifs liés aux prestations au titre du risque de marché ainsi que les variations des garanties de retrait minimal liées aux contrats de rentes.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde au début de l'exercice, avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument	44 $	70 $	**114 $**
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à l'ouverture	26	(28)	**(2)**
Honoraires attribués perçus	13	32	**45**
Intérêts courus	3	3	**6**
Ajustement pour passer d'un modèle déterministe à un modèle stochastique	20	(17)	**3**
Incidence de la variation des résultats techniques	(13)	4	**(9)**
Incidence des changements dans les hypothèses financières	(80)	(100)	**(180)**
Incidence des changements dans les hypothèses futures prévues	(13)	(12)	**(25)**
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à la clôture	(1)	15	**14**
Émission	1	88	**89**
Solde à la fin de l'exercice	**— $**	**55 $**	**55 $**
Montant net du risque	— $	868 $	
Âge atteint moyen pondéré des titulaires de contrats (en années)	65	66	

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde au début de l'exercice, avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument	— $	68 $	68 $
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à l'ouverture	44	(1)	43
Honoraires attribués perçus	5	23	28
Intérêts courus	2	1	3
Ajustement pour passer d'un modèle déterministe à un modèle stochastique	12	3	15
Incidence de la variation des résultats techniques	(4)	(2)	(6)
Incidence des changements dans les hypothèses financières	(119)	(75)	(194)
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à la clôture	(70)	28	(42)
Émissions et autres	174	25	199
Solde à la fin de l'exercice	44 $	70 $	114 $
Montant net du risque	453 $	597 $	
Âge atteint moyen pondéré des titulaires de contrats (en années)	64	66	

AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M$ US	Réassurance	Total
Solde au début de l'exercice, avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument	54 $	54 $
Honoraires attribués perçus	5	5
Ajustement pour passer d'un modèle déterministe à un modèle stochastique	(6)	(6)
Incidence de la variation des résultats techniques	12	12
Incidence des changements dans les hypothèses financières	1	1
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à la clôture	1	1
Émission	1	1
Solde à la fin de l'exercice	68 $	68 $
Montant net du risque	328 $	
Âge atteint moyen pondéré des titulaires de contrats (en années)	66	

Aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021, la société n'avait aucun montant recouvrable au titre de la réassurance lié aux prestations au titre du risque de marché.

Le tableau suivant présente le rapprochement des prestations au titre du risque de marché en position d'actif et en position de passif et du montant des prestations au titre du risque de marché présenté dans les états de la situation financière.

	2023			2022		
AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**Actif**	**Passif**	**Montant net**	Actif	Passif	Montant net
Assurance directe	34 $	(34) $	— $	10 $	(54) $	(44) $
Réassurance	—	(55)	(55)	—	(70)	(70)
Total	**34 $**	**(89) $**	**(55) $**	10 $	(124) $	(114) $

NOTE 20. PASSIF AU TITRE DES SINISTRES NON PAYÉS ET DES FRAIS DE RÈGLEMENT

Le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement (les « sinistres non payés ») au titre de l'assurance de dommages est compris dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats des états de la situation financière, et il correspond au montant estimatif des sinistres survenus mais non déclarés et des sinistres qui ont été déclarés, mais qui n'ont pas été payés (les « réserves calculées dossier par dossier »), ainsi qu'aux frais de règlement des sinistres connexes.

Les réserves pour sinistres survenus mais non déclarés sont constituées en tenant compte du coût final estimatif du règlement des sinistres, y compris de l'incidence de l'inflation et d'autres facteurs sociaux et économiques, et des résultats antérieurs ajustés en fonction des tendances actuelles et de tout autre facteur susceptible de modifier ceux-ci. La société utilise diverses méthodes actuarielles pour analyser les coûts actuels des sinistres, y compris les données sur la fréquence et la gravité. Ces méthodes actuarielles tiennent compte de variables telles que les résultats en matière de sinistres passés, les tendances actuelles en matière de sinistres et le contexte économique, social et juridique actuel. La pertinence de chaque méthode actuarielle dépend des caractéristiques des produits d'assurance, car certains présentent un schéma de survenance des sinistres et des frais stable, tandis que d'autres peuvent ne présenter aucun schéma stable ou ne pas être assez mûrs pour permettre l'utilisation des données sur les sinistres passés pour prévoir les sinistres et les frais finaux. L'approche générale utilisée pour estimer les réserves pour sinistres survenus mais non déclarés consiste à établir des prévisions concernant les sinistres et les frais finaux, puis à soustraire de ce montant le montant cumulatif des sinistres payés et des réserves calculées dossier par dossier. Les réserves établies au cours des exercices antérieurs sont ajustées au fur et à mesure que les résultats en matière de sinistres évoluent et que de nouvelles informations deviennent disponibles. L'incidence des variations des réserves estimées antérieurement est incluse dans les états du résultat net pour l'exercice au cours duquel les variations surviennent. Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes ou aux hypothèses utilisées pour calculer le passif au titre des sinistres non payés.

Le tableau suivant présente des renseignements concernant le passif au titre des sinistres non payés.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats au début	**1 786 $**	1 706 $
Déduire : solde des sinistres non payés au début – longue durée	**217**	210
Solde des sinistres non payés au début, montant brut – courte durée	**1 569**	1 496
Déduire : montants recouvrables au titre de la réassurance au début	**305**	281
Solde des sinistres non payés au début, montant net – courte durée	**1 264**	1 215
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises, déduction faite de la réassurance	**2 735**	—
Ajouter : montants engagés relativement aux périodes suivantes :		
Année de survenance courante	**1 653**	831
Années de survenance antérieures	**(80)**	(31)
Total des sinistres survenus	**1 573**	800
Déduire : sinistres payés liés aux périodes suivantes :		
Année de survenance courante	**998**	555
Années de survenance antérieures	**533**	196
Total des sinistres payés	**1 531**	751
Solde des sinistres non payés à la fin, montant net – courte durée	**4 041**	1 264
Écart de change	**4**	—
Ajouter : montants recouvrables au titre de la réassurance à la fin	**3 045**	305
Solde des sinistres non payés à la fin – courte durée	**7 090**	1 569
Ajouter : solde des sinistres non payés à la fin – longue durée	**198**	217
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats à la fin	**7 288 $**	1 786 $

En 2021, la société n'avait aucun passif au titre des sinistres non payés.

Les estimations relatives au montant ultime des sinistres survenus attribuables aux événements assurés d'exercices antérieurs ont diminué d'environ 80 M$ et 31 M$, respectivement, au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. L'évolution favorable en 2023 reflète les pertes moins élevées que prévu dans la ligne d'activité liée à l'assurance responsabilité civile, y compris les produits commerciaux d'assurance automobile, les produits commerciaux d'assurance multirisque et les produits d'assurance contre les accidents du travail. L'évolution favorable en 2022 reflète la baisse du passif au titre des coûts de règlement des sinistres principalement dans la ligne d'activité liée à l'assurance responsabilité civile, y compris les produits d'assurance automobile pour les particuliers et les produits d'assurance automobile pour les entreprises, les produits d'assurance liés à l'agroalimentaire et les produits d'assurance pour les propriétaires d'entreprise.

Sinistres et frais de règlement des sinistres

Les tableaux de l'évolution des sinistres au 31 décembre 2023 sont présentés séparément pour chacune des principales lignes d'activité liées à l'assurance de dommages.

- **Assurance responsabilité civile** – comprend une vaste gamme de produits d'assurance de dommages de première ligne et de deuxième ligne, comme les produits d'assurance de dommages spécialisée, les produits liés aux vices de construction, les produits d'assurance responsabilité civile générale, les produits commerciaux d'assurance multirisque, les produits d'assurance contre les accidents du travail, les produits d'assurance responsabilité de produits, les produits d'assurance responsabilité environnementale et les produits d'assurance automobile.
- **Assurance responsabilité professionnelle** – fournit des polices en matière de responsabilité professionnelle sur une base reconnue et non reconnue, qui visent notamment la responsabilité de la direction (y compris les administrateurs et les dirigeants), l'assurance des risques transactionnels et l'assurance erreurs et omissions.
- **Assurance de biens** – offre des polices couvrant divers types de biens personnels et commerciaux en cas de catastrophe d'origine humaine ou naturelle, y compris l'assurance de biens pour les propriétaires et les locataires, l'assurance risques divers et l'assurance de dommages aux automobiles.
- **Assurance spécialisée** – comprend des couvertures spécialisées comme l'assurance caution, l'assurance mortalité pour animaux de grande valeur et l'assurance maritime.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des tableaux de l'évolution des sinistres survenus et payés, montant net, et de la provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

AU 31 DÉCEMBRE EN M$ US	2023	
Passifs en cours, montant net :		
Assurance responsabilité civile	**2 677**	**$**
Assurance responsabilité professionnelle	**511**	
Assurance de biens	**90**	
Assurance spécialisée	**87**	
Autres lignes d'activité à court terme non incluses dans le tableau de l'évolution des sinistres[1]	**522**	
Total des passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance	**3 887**	
Montants recouvrables au titre de la réassurance :		
Assurance responsabilité civile	**1 482**	
Assurance responsabilité professionnelle	**409**	
Assurance de biens	**168**	
Assurance spécialisée	**48**	
Autres lignes d'activité à court terme non incluses dans le tableau de l'évolution des sinistres[1]	**795**	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance[2]	**2 902**	
Secteurs d'assurance autres que l'assurance à court terme	**177**	
Frais de règlement des sinistres non imputés	**322**	
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	**7 288**	**$**

1. Certaines lignes d'activité ont été exclues des tableaux de l'évolution des sinistre et des autres informations à fournir relatives aux contrats de courte durée, soit parce que l'évolution des sinistres couvre une période beaucoup plus longue (p. ex. pour les couvertures des sinistres liées aux années de survenance antérieures au milieu des années 1990), soit parce qu'il s'agit de lignes d'activité peu importantes qui ne font pas partie des quatre principales lignes d'activité de la société.
2. Le solde exclut des montants recouvrables au titre de la réassurance de 143 M$ en lien avec les sinistres liés à l'assurance maladie de courte durée au 31 décembre 2023.

Les montants des sinistres survenus et payés sont présentés déduction faite de la réassurance. Les tableaux présentent l'évolution des sinistres et les montants cumulatifs des règlements par année de survenance, et ne sont présentés que pour les passifs importants liés aux produits de courte durée. L'information concernant l'évolution des sinistres survenus et payés avant 2023 est présentée à titre d'information supplémentaire. Le nombre cumulatif de sinistres déclarés est calculé par sinistre.

Ligne d'activité liée à l'assurance responsabilité civile

Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance

	Exercices clos les 31 décembre (non audité)										Au 31 décembre 2023	
Année de survenance	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Sinistres survenus mais non déclarés et évolution prévue des sinistres déclarés**	**Nombre cumulatif de sinistres déclarés**
2014	814 $	799 $	786 $	774 $	774 $	769 $	773 $	786 $	756 $	757 $	(4) $	85 003
2015		821	819	799	798	792	799	812	782	784	2	82 647
2016			874	869	855	862	859	880	851	856	9	86 255
2017				954	952	954	962	996	947	951	6	98 248
2018					1 055	1 045	1 011	1 006	948	965	18	103 458
2019						1 082	1 069	1 057	937	963	18	95 280
2020							1 067	1 017	986	1 038	149	84 739
2021								1 155	1 156	1 185	278	82 318
2022									1 235	1 249	416	79 061
2023										1 358	630	82 413
									Total	**10 106 $**		

Cumul des sinistres payés et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance

	Exercices clos les 31 décembre (non audité)									
Année de survenance	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2014	224 $	391 $	505 $	594 $	654 $	692 $	715 $	726 $	741 $	745 $
2015		221	388	499	598	667	706	736	757	759
2016			245	418	538	655	714	768	809	819
2017				260	475	615	729	807	876	889
2018					283	506	644	749	846	875
2019						287	533	666	783	844
2020							306	517	636	756
2021								343	590	736
2022									355	625
2023										465
									Total	**7 513 $**
									Total du solde des passifs avant 2014, déduction faite de la réassurance	84
									Passifs au titre des sinistres et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance	**2 677 $**

Ligne d'activité liée à l'assurance responsabilité professionnelle

Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance

	Exercices clos les 31 décembre (non audité)										Au 31 décembre 2023	
Année de survenance	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Sinistres survenus mais non déclarés et évolution prévue des sinistres déclarés**	**Nombre cumulatif de sinistres déclarés**
2014	23 $	23 $	27 $	35 $	37 $	36 $	36 $	35 $	34 $	34 $	(1) $	1 125
2015		31	31	34	35	38	39	39	32	32	(3)	1 903
2016			45	46	46	44	37	44	45	47	2	3 326
2017				61	63	79	89	101	88	88	(10)	3 840
2018					72	74	80	96	90	89	(4)	4 355
2019						95	98	106	96	119	15	4 954
2020							154	144	129	161	42	5 065
2021								179	160	161	68	5 199
2022									186	170	122	5 147
2023										149	142	4 422
									Total	**1 050 $**		

Cumul des sinistres payés et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance

	Exercices clos les 31 décembre (non audité)									
Année de survenance	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2014	2 $	6 $	16 $	25 $	27 $	33 $	34 $	35 $	35 $	35 $
2015		2	9	17	22	27	32	33	35	35
2016			2	12	26	30	32	35	39	45
2017				4	25	38	61	79	87	87
2018					5	18	45	64	80	81
2019						6	34	51	83	94
2020							14	37	72	83
2021								12	40	55
2022									15	27
2023										9
									Total	**551 $**
									Total du solde des passifs avant 2014, déduction faite de la réassurance	12
									Passifs au titre des sinistres et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance	**511 $**

Ligne d'activité liée à l'assurance de biens

Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance

	Exercices clos les 31 décembre (non audité)										Au 31 décembre 2023	
Année de survenance	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Sinistres survenus mais non déclarés et évolution prévue des sinistres déclarés**	**Nombre cumulatif de sinistres déclarés**
2014	80 $	82 $	77 $	77 $	77 $	77 $	76 $	76 $	76 $	75 $	(1) $	8 057
2015		74	73	70	69	69	69	69	68	68	(1)	7 362
2016			59	58	57	57	57	57	54	54	—	7 701
2017				75	80	87	95	95	97	91	(3)	9 930
2018					89	93	95	97	102	101	(4)	10 881
2019						91	89	98	98	90	(7)	11 496
2020							130	133	133	134	(6)	11 379
2021								112	115	117	(6)	10 312
2022									446	451	3	65 562
2023										472	21	68 475
									Total	**1 653 $**		

Cumul des sinistres payés et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance

	Exercices clos les 31 décembre (non audité)									
Année de survenance	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2014	52 $	73 $	76 $	76 $	76 $	76 $	76 $	76 $	76 $	76 $
2015		45	68	69	68	68	69	69	69	69
2016			39	55	56	56	56	56	55	55
2017				54	95	114	101	88	95	91
2018					61	127	107	99	101	103
2019						56	82	91	94	96
2020							76	117	122	127
2021								71	118	118
2022									350	439
2023										393
									Total	**1 567 $**
									Total du solde des passifs avant 2014, déduction faite de la réassurance	4
									Passifs au titre des sinistres et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance	**90 $**

Ligne d'activité liée à l'assurance spécialisée

Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance

	Exercices clos les 31 décembre (non audité)										Au 31 décembre 2023	
Année de survenance	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Sinistres survenus mais non déclarés et évolution prévue des sinistres déclarés**	**Nombre cumulatif de sinistres déclarés**
2014	13 $	13 $	9 $	6 $	5 $	5 $	5 $	4 $	4 $	4 $	— $	20
2015		15	14	10	6	1	1	—	—	—	—	14
2016			15	15	11	6	5	3	3	3	—	46
2017				17	17	9	2	2	2	2	—	62
2018					21	17	3	4	4	3	—	82
2019						23	9	6	6	6	—	140
2020							25	10	17	16	—	322
2021								28	7	4	—	479
2022									99	92	7	17 197
2023										145	51	18 017
									Total	**275 $**		

Cumul des sinistres payés et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance

	Exercices clos les 31 décembre (non audité)									
Année de survenance	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2014	1 $	3 $	4 $	4 $	4 $	4 $	4 $	4 $	4 $	4 $
2015		—	—	—	—	—	—	—	—	—
2016			1	2	2	2	2	3	3	3
2017				1	1	1	1	1	1	1
2018					—	1	2	1	2	3
2019						1	1	3	5	5
2020							—	8	11	12
2021								—	2	3
2022									45	74
2023										84
									Total	**189 $**
									Total du solde des passifs avant 2014, déduction faite de la réassurance	1
									Passifs au titre des sinistres et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance	**87 $**

En ce qui a trait aux sinistres liés à l'assurance maladie de courte durée, le total des sinistres survenus mais non déclarés, plus l'évolution prévue des sinistres déclarés inclus dans le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement aux 31 décembre 2023 et 2022 s'élevait à 4 M$ et à 16 M$, respectivement.

Durée des règlements

Le tableau suivant présente des informations supplémentaires sur le règlement annuel moyen des sinistres survenus, sur 10 ans, au 31 décembre 2023.

	Règlement annuel moyen des sinistres survenus, selon l'antériorité, déduction faite de la réassurance (en pourcentage)									
AU 31 DÉCEMBRE 2023	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Assurance responsabilité civile	23,2 %	21,8 %	16,6 %	15,5 %	8,9 %	5,2 %	3,0 %	1,8 %	1,1 %	1,8 %
Assurance de biens	72,1 %	24,3 %	2,6 %	0,7 %	0,2 %	0,1 %	— %	— %	— %	— %
Assurance responsabilité professionnelle	5,6 %	17,1 %	20,0 %	17,8 %	13,4 %	9,5 %	6,3 %	4,0 %	2,5 %	1,5 %
Assurance spécialisée	35,7 %	40,0 %	15,6 %	5,6 %	1,6 %	0,7 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %

Informations sur les montants présentés à la valeur actualisée

La société actualise le passif au titre des sinistres non payés relativement à certains de ses produits compris dans la ligne d'activité liée à l'assurance responsabilité civile ainsi que pour certaines obligations au titre de régimes de retraite qui ne sont pas incluses dans les quatre principales lignes d'activité liées à l'assurance de dommages. Les tableaux suivants présentent des informations sur ces passifs au titre des sinistres non payés actualisés.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**Valeur comptable de la provision pour sinistres au titre de polices et de contrats**		**Écart d'actualisation total**	
	2023	2022	**2023**	2022
Passif	**183 $**	— $	**16 $**	— $
Autres	**77**	—	**5**	—
Total	**260 $**	— $	**21 $**	— $

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES EN M$ US, SAUF LES POURCENTAGES	**Capitalisation des intérêts[1]**		**Taux d'actualisation**	
	2023	2022	**2023**	2022
Passif	**— $**	— $	**2 %**	— %
Autres	**—**	—	**4 %**	— %
Total	**— $**	— $		

1. La capitalisation des intérêts est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

NOTE 21. EMPRUNTS GÉNÉRAUX ET EMPRUNTS DE FILIALES

La société et ses filiales ont des facilités de crédit renouvelables bilatérales auprès d'institutions financières tierces. Le montant total disponible aux termes des facilités de crédit est de 750 M$ (2022 – 500 M$). Les facilités de crédit portent intérêt au taux précisé parmi le taux SOFR ou le taux des acceptations bancaires majoré d'un écart et elles arriveront à échéance en novembre 2024 (200 M$) et en juin 2028 (550 M$). Au 31 décembre 2023, un montant de 430 M$ avait été prélevé sur les facilités de crédit bilatérales (2022 – 356 M$).

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 364 jours d'un montant de 1,0 G$ aux fins de l'entreposage temporaire de placements qui seront transférés ultimement dans nos portefeuilles de placements en assurance à court terme. Les emprunts sur la facilité sont garantis par les placements sous-jacents liés aux prélèvements sur la facilité de crédit. Au 31 décembre 2023, un montant de 776 M$ était impayé sur la facilité (2022 – 804 M$).

La société dispose également d'une facilité garantie de 364 jours d'un montant de 500 M$ arrivant à échéance en avril 2024 (2022 – 1,0 G$, arrivant à échéance en avril 2023). Aux 31 décembre 2023 et 2022, le montant disponible en vertu de la facilité avait été entièrement prélevé.

La société a également une facilité de crédit avec Brookfield qui arrivera à échéance en juin 2025 et qui, au 31 décembre 2023, permettait des emprunts d'un montant maximal de 400 M$ en vertu de la convention de crédit de Brookfield, comme il est décrit à la note 1b)v). Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

Les emprunts de filiales de 1,9 G$ ont trait à des titres d'emprunt émis par American National et Argo. Une tranche de 1,0 G$ arrivera à échéance en 2027 et la tranche restante de 863 M$ arrivera à échéance entre 2033 et 2042.

En vertu des facilités susmentionnées, la société et ses filiales doivent maintenir des clauses restrictives sur la valeur nette minimale. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société respectait ses clauses restrictives financières.

Le tableau suivant présente l'arrivée à échéance, par exercice, des emprunts et des emprunts de filiales.

		Paiements exigibles par exercice					
AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	**Total**	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts généraux	**1 706 $**	1 276	—	—	—	430	—
Emprunts de filiales	**1 863 $**	—	—	—	1 000	—	863

		Paiements exigibles par exercice					
AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	**Total**	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts généraux	**2 160 $**	1 810	—	—	—	350	—
Emprunts de filiales	**1 492 $**	—	—	—	—	1 000	492

NOTE 22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Des charges d'impôt sont comptabilisées au titre de l'impôt à payer par les filiales de la société et de l'incidence des actifs et passifs d'impôt différé liés à ces filiales.

Le tableau suivant présente la charge d'impôt de la société.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Impôt exigible :			
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	**— $**	36 $	— $
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	**3**	(15)	—
Total de la charge d'impôt exigible	**3**	21	—
Impôt différé :			
Création et résorption de différences temporaires	**53**	(4)	(1)
Variation des taux d'imposition et assujettissement à de nouvelles lois	**(35)**	—	—
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	**(4)**	14	—
Total de la charge (l'économie) d'impôt différé	**14 $**	10 $	(1) $
Total de la charge (l'économie) d'impôt	**17 $**	31 $	(1) $

Le rapprochement ci-dessous a été préparé en tenant compte d'un taux d'imposition prévu par la loi calculé au moyen des taux d'imposition nationaux applicables dans les territoires où les filiales de la société exercent leurs activités pour un exercice donné.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôt de la société.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat	**814 $**	532 $	(113) $
Impôt au taux prévu par la loi	**140**	87	(7)
Incidence fiscale des éléments suivants :			
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents	**(84)**	(59)	6
Variation des taux d'imposition et assujettissement à de nouvelles lois	**(35)**	—	—
Autres	**(4)**	3	—
Total de la charge (l'économie) d'impôt	**17 $**	31 $	(1) $

Le tableau suivant présente un rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition effectif.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Taux d'imposition prévu par la loi	**17,3 %**	16,4 %	6,4 %
Augmentation (diminution) du taux découlant des éléments suivants :			
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents	**(10,3) %**	(11,2) %	(5,9) %
Variation des taux d'imposition et assujettissement à de nouvelles lois	**(4,3) %**	— %	— %
Autres	**(0,5) %**	0,6 %	— %
Taux d'imposition effectif	**2,2 %**	5,8 %	0,5 %

Le tableau suivant présente le montant brut des fluctuations de l'actif d'impôt différé.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Actif d'impôt différé au début de l'exercice	**490 $**	44 $	— $
Comptabilisé en résultat net	**(14)**	(10)	1
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	**51**	369	2
Comptabilisé dans les capitaux propres	**(99)**	86	21
Écart de change et autres	**4**	1	20
Actif d'impôt différé à la fin de l'exercice	**432 $**	490 $	44 $

L'actif d'impôt différé comptabilisé a trait aux différences temporaires suivantes :

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	**93 $**	7 $
Placements	**296**	430
Prestations futures	**126**	(31)
Passifs liés aux titulaires de polices avec participation	**58**	55
Frais d'acquisition différés	**(81)**	38
Reports en avant de crédits d'impôt	**8**	4
Autres	**(68)**	(13)
Total de l'actif d'impôt différé	**432 $**	490 $

La société évalue l'actif d'impôt différé en fonction notamment des résultats d'exploitation historiques, de la rentabilité future attendue et de la durée des périodes de report en avant des attributs fiscaux prévues par la loi applicables. En fonction de l'évaluation de l'actif d'impôt différé au 31 décembre 2023, la société a déterminé que l'actif d'impôt différé sera réalisé au cours de la période de report en avant prévue par la loi applicable.

Se reporter à la note 24, « Cumul des autres éléments du résultat global », pour obtenir des renseignements sur l'économie (la charge) d'impôt différé comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Introduction du Pilier Deux

L'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») et ses pays membres, avec le soutien des pays du G20, ont proposé l'adoption d'un impôt minimum mondial de 15 % pour les groupes d'entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires mondial s'élève à 750 M€ ou plus (le « Pilier Deux »). La société pourrait être assujettie à un impôt additionnel en raison de ces propositions, telles qu'elles sont adoptées localement dans tous les territoires.

La société est constituée en société par actions en vertu des lois des Bermudes et n'est tenue de payer aucun impôt aux Bermudes sur son bénéfice ou ses gains en capital. Toutefois, en décembre 2023, le gouvernement des Bermudes a adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés qui est conçu pour s'aligner sur les règles en matière d'impôt minimum mondial de l'OCDE. Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, le régime applique un impôt de 15 % sur le revenu des sociétés des Bermudes qui font partie de groupes d'entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à 750 M€ ou plus. En raison de ce nouveau régime, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 35 M$ au 31 décembre 2023. Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation avant l'entrée en vigueur de ce régime.

La société a des filiales d'exploitation étrangères principalement situées aux Bermudes, aux États-Unis, au Canada et aux îles Caïmans ainsi qu'au Royaume-Uni. En juillet 2023, le Royaume-Uni a promulgué une loi visant à implanter certaines dispositions du Pilier Deux et a également annoncé son intention de mettre en œuvre la règle relative aux paiements insuffisamment imposés. L'adoption prévue de cette règle au Royaume-Uni permettrait à d'autres territoires d'imposer une partie des bénéfices mondiaux d'une entreprise multinationale qui est assujettie à un taux d'imposition effectif inférieur au taux minimal de 15 %. Bien que le Canada ait fait part de son intention de promulguer une loi reprenant intégralement les dispositions du Pilier Deux, celle-ci est à l'étape de l'avant-projet de loi. Les États-Unis et les îles Caïmans n'ont pas encore adopté de loi concernant le Pilier Deux.

La société évalue actuellement l'incidence des exigences de l'impôt minimum mondial en surveillant les modifications législatives relatives au Pilier Deux et en évaluant leur incidence sur nos activités et nos états financiers.

NOTE 23. CAPITAL SOCIAL

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société était autorisée à émettre :

i. 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25,00 $ par action;
ii. 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25,00 $ CA par action;
iii. 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25,00 $ par action;
iv. 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25,00 $ CA par action;
v. 1 000 000 000 d'actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A d'une valeur nominale de 33,42 $ par action (2022 – 33,70 $ par action);
vi. 500 000 000 d'actions sans droit de vote restreint échangeables de catégorie A-1 d'une valeur nominale de 33,42 $ par action ;
vii. 500 000 actions à droit de vote restreint de catégorie B d'une valeur nominale de 33,42 $ par action (2022 – 33,70 $ par action);
viii. 1 000 000 000 d'actions sans droit de vote de catégorie C d'une valeur nominale de 1,00 $ par action.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les événements suivants ont eu une incidence sur la situation du capital social de la société :

- Au cours du mois de mars 2023, la société a émis 1 165 000 actions échangeables de catégorie A contre 1 165 000 actions de catégorie A de Brookfield d'une valeur de 38 M$.
- Le 3 mars 2023, la société a converti 309 037 actions échangeables de catégorie A en 380 268 actions de catégorie C d'une valeur de 10 M$.

- Le 11 octobre 2023, la société a entamé son offre d'échange (l'« offre ») dans le cadre de laquelle les porteurs d'actions de catégorie A de Brookfield ont eu la possibilité d'échanger sur une base volontaire jusqu'à 40 000 000 d'actions de catégorie A de Brookfield contre des actions échangeables de catégorie A-1 sans droit de vote de la société nouvellement émises (les « actions échangeables de catégorie A-1 ») à raison de une contre une. Chaque action échangeable de catégorie A-1 peut être convertie en une action échangeable de catégorie A à raison de une contre une et est échangeable contre une action de catégorie A de Brookfield à raison de une contre une. L'offre a été conclue le 16 novembre 2023. En vertu de l'offre, la société a pris livraison de 32 934 574 actions de catégorie A de Brookfield et a émis en échange 32 934 574 actions échangeables de catégorie A-1. Au 31 décembre 2023, 28 073 777 actions échangeables de catégorie A-1 étaient émises et en circulation.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les événements suivants ont eu une incidence sur la situation du capital social de la société :

- Le 25 mai 2022, la société a émis 98 351 547 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A et 11 270 466 actions de catégorie C pour 2,5 G$ et 450 M$, respectivement, à l'intention de Brookfield.
- Le 4 novembre 2022, Brookfield a converti 675 000 actions échangeables de catégorie A d'une valeur de 27 M$ en 1 066 471 actions de catégorie C.
- Le 1er décembre 2022, Brookfield a converti 608 000 autres actions échangeables de catégorie A d'une valeur de 24 M$ en 5 053 138 actions de catégorie C.
- Le 9 décembre 2022, la société a émis 2 108 733 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A d'une valeur de 53 M$ à l'intention de Brookfield.

Se reporter à la note 1b) pour connaître les événements ayant eu une incidence sur la situation du capital social de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, y compris la scission.

Le tableau suivant présente la composition du capital social de la société aux 31 décembre 2023 et 2022.

	2023		2022	
AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US, SAUF LE NOMBRE D'ACTIONS	**Nombre d'actions**	**Valeur comptable**	Nombre d'actions	Valeur comptable
Émises :				
Actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A	**100 460 280**	**2 694 $**	100 460 280	2 580 $
Actions échangeables de catégorie A	**15 311 749**	**615**	9 594 989	422
Actions échangeables de catégorie A-1	**28 073 777**	**961**	—	—
Actions de catégorie B	**24 000**	**1**	24 000	1
Actions de catégorie C	**102 056 784**	**3 607**	40 934 623	1 467

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les dividendes accumulés sur les actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A s'élevaient à 182 M$ et à 68 M$, respectivement. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la valeur de rachat était égale à la valeur comptable.

Les tableaux suivants présentent la variation des actions émises et en circulation.

	Actions privilégiées de rang inférieur rachetable de catégorie A	Actions échangeables de catégorie A	Actions échangeables de catégorie A-1	Actions de catégorie B	Actions de catégorie C
En circulation au 1er janvier 2021	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Émissions	—	10 877 989	—	24 000	23 544 548
En circulation au 31 décembre 2021	**—**	**10 877 989**	**—**	**24 000**	**23 544 548**
Émissions	100 460 280	—	—	—	11 270 466
Conversions	—	(1 283 000)	—	—	6 119 609
En circulation au 31 décembre 2022	**100 460 280**	**9 594 989**	**—**	**24 000**	**40 934 623**
Émissions	—	1 165 000	32 934 574	—	60 741 893
Conversions	—	4 551 760	(4 860 797)	—	380 268
En circulation au 31 décembre 2023	**100 460 280**	**15 311 749**	**28 073 777**	**24 000**	**102 056 784**

NOTE 24. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les tableaux suivants présentent les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que l'incidence fiscale connexe.

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES EN M$ US	Variation des profits nets (pertes nettes) liés aux placements latents	Variation du taux d'actualisation à l'égard du passif futur au titre des prestations des titulaires de polices	Variation du risque de crédit propre aux instruments à l'égard des prestations au titre du risque de marché	Ajustement au titre du régime de retraite à prestations définies	Écart de change	Total
Solde au 1er janvier 2021	**50 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**4 $**	**54 $**
Ajustement du solde d'ouverture	—	(134)	—	—	(1)	(135)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) avant les reclassements	(30)	97	(1)	—	(3)	63
Montants reclassés dans le (à partir du) résultat net	—	—	—	—	—	—
Économie (charge) d'impôt différé	16	(26)	—		—	(10)
Ajustement lié aux transactions sous contrôle commun	—	—	—	—	(5)	(5)
Solde au 31 décembre 2021	**36 $**	**(63) $**	**(1) $**	**— $**	**(5) $**	**(33) $**
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) avant les reclassements	(1 303)	751	—	—	(1)	(553)
Montants reclassés dans le (à partir du) résultat net	(21)	—	—	—	—	(21)
Économie (charge) d'impôt différé	271	(181)	(6)	—	—	84
Autres	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 décembre 2022	**(1 017) $**	**507 $**	**(7) $**	**— $**	**(6) $**	**(523) $**
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) avant les reclassements	616	(353)	(13)	108	15	373
Montants reclassés dans le (à partir du) résultat net	127	—	—	—	—	127
Économie (charge) d'impôt différé	(164)	85	5	(23)	—	(97)
Solde au 31 décembre 2023	**(438) $**	**239 $**	**(15) $**	**85 $**	**9 $**	**(120) $**

NOTE 25. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit résume les composantes du bénéfice par action de base.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION	**2023**	2022	2021
Bénéfice net pour l'exercice	**797 $**	501 $	(112) $
Dividendes sur les actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A	**(116)**	(68)	—
	681 $	433 $	(112) $
Attribuable aux éléments suivants :			
Brookfield Corporation	**—**	—	(17)
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions échangeables de catégorie A-1 et d'actions de catégorie B	**5**	6	3
Porteurs d'actions de catégorie C	**675**	425	(98)
Participations ne donnant pas le contrôle	**1**	2	—
Bénéfice par action de catégorie C – de base	**10,51 $**	13,75 $	(4,92) $
Nombre moyen pondéré d'actions – actions de catégorie C	**64 215 726**	30 919 577	19 903 823

NOTE 26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la société a conclu les transactions présentées ci-dessous avec des parties liées.

a) Conventions et contrats de Brookfield Reinsurance

La société a un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G$ auprès de Brookfield pour le financement de la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucun montant n'avait été prélevé en vertu de l'engagement en capitaux propres.

La société a une facilité de crédit renouvelable auprès de Brookfield en vertu de la convention de crédit de Brookfield. Se reporter à la note 21 pour plus de détails.

Le tableau suivant présente les ententes et les transactions entre parties liées auxquelles Brookfield est partie et qui sont comprises dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Frais liés à la convention de crédit avec Brookfield	**— $**	— $	— $
Frais liés à la convention de soutien avec Brookfield	**—**	—	—
Frais liés à la convention de droits avec Brookfield	**—**	—	—
Frais d'administration liés à Brookfield	**7,7**	2,0	0,4
Frais de gestion de placements liés à Brookfield	**64,0**	40,0	4,0
Frais liés au contrat de licence avec Brookfield	**—**	—	—
Frais d'impartition payés à Brookfield	**0,9**	1,0	0,3
Montant à payer au titre d'ententes d'impartition	**—**	0,7	0,5

b) Autres transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice considéré, la société et ses filiales ont acheté des placements liés à des parties liées totalisant 6,6 G$ (2022 – 3,3 G$), dont une tranche de 1,6 G$ (2022 – néant) a trait à un placement associé à un fond privé immobilier de Brookfield. Les transactions de placement entre parties liées sont comptabilisées de la même manière que celles entre parties non liées dans les états financiers.

Au 31 décembre 2023, le dépôt en trésorerie de la société auprès de filiales entièrement détenues de Brookfield se chiffrait à 266 M$ (2022 – 779 M$).

NOTE 27. INFORMATION SECTORIELLE

Les activités de la société sont structurées en trois secteurs à présenter : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. Ces secteurs sont revus périodiquement par le principal décideur opérationnel de la société aux fins de l'affectation des ressources aux secteurs et de l'évaluation de la performance de ceux-ci.

La principale mesure utilisée par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation de la performance et la prise de décisions concernant l'affectation des ressources est le bénéfice d'exploitation distribuable (le « BED »).

Le BED correspond au bénéfice net excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé et des coûts de résiliation et de transaction, ainsi que certains profits et pertes liés aux placements et à la réserve d'assurance, y compris les profits et les pertes liés aux stratégies d'appariement des actifs et des passifs, les ajustements non liés à l'exploitation découlant des modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie en ce qui a trait aux prestations futures et la variation des prestations au titre du risque de marché, et il comprend le rendement des capitaux propres investis dans certaines entités à détenteurs de droits variables et la quote-part de la société du bénéfice ajusté des participations dans certaines entreprises associées. Le BED permet au principal décideur opérationnel d'évaluer les secteurs de la société en fonction du rendement du capital investi généré par ses activités et permet à la société d'évaluer la performance de ses secteurs.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de chaque secteur dans le format utilisé par le principal décideur opérationnel pour examiner ses secteurs à présenter afin de prendre des décisions et d'évaluer la performance.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	**Total**
Primes nettes et autres produits liés aux polices	3 083 $	— $	1 467 $	**4 550 $**
Autres produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds	1 460	401	207	**2 068**
Produits sectoriels	4 543	401	1 674	**6 618**
Prestations aux titulaires de polices, montant net	(2 339)	(29)	(1 603)	**(3 971)**
Autres charges d'assurance et de réassurance	(877)	(179)	(3)	**(1 059)**
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction	(637)	(22)	(22)	**(681)**
Charges d'intérêts	(103)	(16)	—	**(119)**
Charge d'impôt exigible	(11)	—	(3)	**(14)**
BED sectoriel	**576 $**	**155 $**	**43 $**	**774**
Dotation à l'amortissement				**(30)**
Charge d'impôt différé				**(14)**
Coûts de transaction				**(40)**
Profits et pertes sur les placements, montant net, y compris les retenues de fonds				**348**
Évaluation à la valeur de marché latente des contrats d'assurance				**(180)**
Autres activités du siège social				**(61)**
Bénéfice net				**797 $**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	**Total**
Primes nettes et autres produits liés aux polices	1 456 $	— $	1 555 $	**3 011 $**
Autres produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds	717	277	120	**1 114**
Produits sectoriels	2 173	277	1 675	**4 125**
Prestations aux titulaires de polices, montant net	(975)	(139)	(1 639)	**(2 753)**
Autres charges d'assurance et de réassurance	(413)	(78)	—	**(491)**
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction	(329)	(21)	(15)	**(365)**
Charges d'intérêts	(41)	—	—	**(41)**
Charge d'impôt exigible	(21)	—	—	**(21)**
BED sectoriel	**394 $**	**39 $**	**21 $**	**454**
Dotation à l'amortissement				**(13)**
Charge d'impôt différé				**(10)**
Coûts de transaction				**(31)**
Profits et pertes sur les placements, montant net, y compris les retenues de fonds				**(26)**
Évaluation à la valeur de marché latente des contrats d'assurance				**127**
Bénéfice net				**501 $**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	**Total**
Primes nettes	— $	— $	1 016 $	**1 016 $**
Autres produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds	—	22	—	**22**
Produits sectoriels	—	22	1 016	**1 038**
Prestations aux titulaires de polices, montant net	—	7	(993)	**(986)**
Autres charges d'assurance et de réassurance	—	(9)	—	**(9)**
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction	—	(6)	(12)	**(18)**
Charges d'intérêts	—	(1)	—	**(1)**
BED sectoriel	**— $**	**13 $**	**11 $**	**24**
Dotation à l'amortissement				**—**
Charge d'impôt différé				**(2)**
Coûts de transaction				**(8)**
Profits et pertes sur les placements, montant net, y compris les retenues de fonds				**(126)**
Perte nette				**(112) $**

Nos activités d'assurance directe comprennent le montage direct de polices d'assurance, y compris les produits d'assurance vie, de rentes, d'assurance maladie et d'assurance de dommages. Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Assurance directe pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 provient principalement de transactions conclues avec des clients de détail américains. Avant l'acquisition d'American National en mai 2022, la société n'avait pas de secteur Assurance directe. Comme il est indiqué à la note 16, la société a conclu l'acquisition d'Argo en novembre 2023. Les activités d'Argo sont toutes incluses dans le secteur Assurance directe.

Nos activités de réassurance se concentrent principalement sur la réassurance de produits fondés sur les rentes, et elles effectuent des transactions avec des assureurs directs et d'autres réassureurs. Tous les contrats de réassurance existants sont conclus avec des sociétés d'assurance américaines. Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Réassurance pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 provient de transactions conclues avec deux sociétés cédantes aux États-Unis.

Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 provient de transactions conclues avec des contreparties au Canada et aux États-Unis. Tous les produits tirés des primes comptabilisés dans notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 proviennent de transactions conclues avec des contreparties au Canada.

Dans le but de contrôler la performance sectorielle et la répartition des ressources entre les secteurs, le principal décideur opérationnel surveille les actifs, y compris les placements mis en équivalence, les passifs et les capitaux propres ordinaires attribuables à chaque secteur.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Autres[1]	**Total**
Actif	43 402 $	10 711 $	4 970 $	2 560 $	**61 643 $**
Passif	36 204	9 654	4 797	2 139	**52 794**
Capitaux propres et autres	7 198	1 057	173	421	**8 849**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Autres[1]	**Total**
Actif	29 541 $	9 316 $	3 420 $	1 181 $	**43 458 $**
Passif	25 786	7 644	3 216	2 547	**39 193**
Capitaux propres et autres	3 755	1 672	204	(1 366)	**4 265**

AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN M$ US	Assurance directe	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Autres[1]	**Total**
Actif	— $	8 007 $	2 487 $	1 083 $	**11 577 $**
Passif	—	6 890	2 356	986	**10 232**
Capitaux propres et autres	—	1 117	131	97	**1 345**

1. La colonne Autres représente les actifs, les passifs, les capitaux propres mezzanines et les capitaux propres attribuables aux autres activités qui ne constituent pas un secteur.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
États-Unis	**3 928 $**	1 696 $
Canada	**41**	66
Bermudes	**200**	8
Îles Caïmans	**1 379**	174
Autres	**76**	—
Total des actifs non courants	**5 624 $**	1 944 $

NOTE 28. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

Au 31 décembre 2023, les filiales de la société avaient des engagements en cours visant l'achat, l'agrandissement ou l'amélioration de biens immobiliers et le financement de prêts hypothécaires, de prêts privés et de fonds d'investissement de 5,4 G$ (2022 – 2,8 G$).

De plus, les filiales de la société avaient des lettres de crédit en cours d'un montant de 941 M$ au 31 décembre 2023 (2022 – 54 M$).

Certaines de nos filiales louent des bureaux d'assurance, du matériel technologique et des automobiles. Au 31 décembre 2023, les engagements en vertu de contrats de location à long terme restants s'élevaient à environ 14 M$ (2022 – 10 M$) et ils sont inclus au poste Autres passifs dans les états de la situation financière de la société.

Conventions de la Federal Home Loan Bank (la « FHLB »)

Certaines filiales de la société ont accès aux services financiers de la FHLB, y compris aux avances qui constituent une source de financement intéressante pour les emprunts à court terme et pour l'accès à d'autres ententes de financement. Au 31 décembre 2023, certaines obligations municipales et certains titres garantis par des créances hypothécaires d'une juste valeur approximative de 8 M$ (2022 – 14 M$) et des prêts hypothécaires commerciaux d'environ 977 M$ (2022 – 1,3 G$) étaient déposés auprès de la FHLB à titre de garantie d'un emprunt. Au 31 décembre 2023, la garantie procurait une capacité d'emprunt d'environ 646 M$ (2022 – 776 M$). Les titres déposés et les prêts hypothécaires commerciaux sont respectivement inclus dans les titres à échéance fixe disponibles à la vente et les prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers dans les états de la situation financière de la société.

Garanties

Certaines filiales de la société garantissent des prêts bancaires pour les clients d'une entreprise de services de commercialisation de tierce partie. Les prêts bancaires servent à financer les paiements de primes sur les polices d'assurance vie émises. Les prêts sont garantis par la valeur en trésorerie des polices d'assurance vie. En cas de défaillance d'un client à l'égard d'un prêt bancaire, la société serait tenue de rembourser le prêt. Comme la valeur en trésorerie des polices d'assurance vie est toujours égale ou supérieure au solde des prêts, la direction ne prévoit aucune perte sur ces garanties. Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucun montant à payer, car la valeur en trésorerie des polices a été retirée pour rembourser tous les prêts restants au titre des primes au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2022, le montant total des garanties en cours était d'environ 121 M$, tandis que la valeur en trésorerie totale des polices d'assurance vie connexes était d'environ 143 M$.

Litiges

Certaines filiales de la société sont défenderesses dans le cadre de diverses poursuites relatives à des violations présumées de contrats, à diverses questions liées à l'emploi, à des pratiques de commercialisation et de souscriptions d'assurance qui seraient trompeuses, ainsi qu'à diverses autres causes d'action survenant dans le cours normal des activités. Certaines poursuites comprennent des réclamations en dommages-intérêts compensatoires et punitifs. Nous inscrivons des charges à payer relativement à ces éléments dans la mesure où nous considérons que les pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Après avoir examiné ces questions avec ses conseillers juridiques, selon l'information actuellement disponible, la direction est d'avis que le passif final qui en résultera, le cas échéant, n'aurait pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, la situation de trésorerie ou les résultats d'exploitation; toutefois, l'évaluation de l'issue ultime d'un litige fait nécessairement intervenir des conjectures prospectives quant aux jugements futurs devant être rendus par les juges, les jurys et les cours d'appel.

La prudence est de mise avec de telles conjectures, car la fréquence des jugements en dommages-intérêts importants, qui n'ont que peu ou pas de commune mesure avec les dommages financiers subis par les demandeurs dans certains territoires, laisse toujours la possibilité qu'un jugement imprévisible soit rendu dans une poursuite donnée. Ces poursuites en justice en sont à diverses étapes, et les faits et circonstances futurs pourraient faire en sorte que la direction modifie ses conclusions. Il est possible que, si les défenses présentées dans le cadre de ces poursuites échouent et que les jugements sont plus importants que ce que la direction peut prévoir, le passif qui en résultera ait une incidence significative sur la situation financière, la situation de trésorerie ou les résultats d'exploitation de la société. En ce qui a trait aux litiges existants, la direction est d'avis que la possibilité d'un jugement défavorable significatif à l'égard de la société est peu probable. Des charges à payer au titre des pertes sont inscrites chaque fois que ces pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si aucune estimation dans la fourchette des pertes possibles n'est plus probable qu'une autre estimation, une charge à payer est comptabilisée en fonction du point inférieur de la fourchette.

Brookfield Reinsurance Ltd.
Annexe II – Information financière résumée cumulée de l'émetteur inscrit

États résumés cumulés de la situation financière (société mère seulement)

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**— $**	— $
Participations dans des filiales	**8 694**	4 226
Montant à recevoir d'une partie liée	**32**	45
Total de l'actif	**8 726**	4 271
Passif		
Créditeurs et charges à payer	**1**	2
Montant à payer à une partie liée	**22**	12
Total du passif	**23**	14
Capitaux propres mezzanines		
Actions privilégiées	**2 694**	2 580
Capitaux propres		
Capital social	**5 184**	1 890
Bénéfices non distribués	**945**	311
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	**(120)**	(524)
Total des capitaux propres	**6 009**	1 677
Total du passif, des capitaux propres mezzanines et des capitaux propres	**8 726 $**	4 271 $

États résumés cumulés du résultat global (société mère seulement)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Bénéfice (perte) des placements mis en équivalence	**806 $**	507 $	(109) $
Charges d'exploitation	**(10)**	(8)	(3)
Charges d'intérêts	**—**	—	—
Bénéfice net (perte nette)	**796**	499	(112)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	**403 $**	(446) $	53 $
Bénéfice global (perte globale)	**1 199 $**	53 $	(59) $

Les notes annexes font partie intégrante de l'information financière résumée cumulée.

Brookfield Reinsurance Ltd.
Annexe II – Information financière résumée cumulée de l'émetteur inscrit

Tableaux résumés cumulés des flux de trésorerie (société mère seulement)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)	**796 $**	499 $	(112) $
Éléments sans effet sur la trésorerie ayant une incidence sur le résultat net :			
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales	**(806)**	(565)	41
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Variations du fonds de roulement	**(22)**	32	5
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**(32)**	(34)	(66)
Activités d'investissement			
Placements en actions de filiales	**42**	(2 894)	(1 407)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**42**	(2 894)	(1 407)
Activités de financement			
Émission d'actions ordinaires	**—**	450	1 501
Émission d'actions privilégiées	**—**	2 512	—
Distributions	**(10)**	(59)	(3)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**(10)**	2 903	1 498
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**—**	25	—
Variation nette au cours de l'exercice	**—**	(25)	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**— $**	— $	25 $

Les notes annexes font partie intégrante de l'information financière résumée cumulée.

Brookfield Reinsurance Ltd.
Annexe II – Information financière résumée cumulée de l'émetteur inscrit

Notes annexes (société mère seulement)

NOTE 1. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers résumés cumulés de Brookfield Reinsurance Ltd. (la « société mère ») doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés cumulés de la société mère et de ses filiales.

Toutes les activités d'exploitation de la société mère sont exercées par ses filiales d'exploitation, North End Re Ltd., North End Re (Cayman) SPC, la Compagnie de Rentes Brookfield, American National Group, LLC et Argo Group International Holdings, Inc. La société mère détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd., qui détient la participation de la société mère dans ses filiales d'exploitation. La société mère est une société de portefeuille qui n'exerce pas d'activités commerciales importantes et qui n'a pas d'actifs autres que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des participations dans ses filiales et un montant à recevoir d'une partie liée. Les filiales d'exploitation sont des sociétés d'assurance réglementées et, par conséquent, leur capacité de verser des dividendes, de prêter des fonds et d'effectuer d'autres distributions en amont à la société mère est tributaire de l'approbation préalable des autorités de réglementation locales.

Aux fins des présents états financiers résumés cumulés, les filiales entièrement détenues de la société mère sont présentées selon la méthode de la mise en équivalence. Les actifs et les passifs des filiales ne sont pas consolidés selon cette méthode. Les placements dans des filiales sont comptabilisés dans les états résumés cumulés de la situation financière. Le bénéfice de ses filiales est présenté sur une base nette à titre de bénéfice (de perte) des placements mis en équivalence dans les états résumés cumulés du résultat global.

Les chiffres comparatifs comprennent l'information financière de Brookfield Annuity Holdings Inc. (« BAH »), l'entité préexistante de notre société mère aux fins de la présentation de l'information financière jusqu'en juin 2021.

Aucun dividende n'a été reçu de l'une ou l'autre de nos filiales au cours des trois derniers exercices.

NOTE 2. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La société mère et ses filiales ont des facilités de crédit renouvelables bilatérales auprès d'institutions financières tierces. Le montant total disponible aux termes des facilités de crédit bilatérales consenties par des tiers s'élève à 750 M$ et, au 31 décembre 2023, un montant de 430 M$ avait été prélevé (2022 – 500 M$ et 356 M$, respectivement).

La société mère n'a enregistré aucun autre engagement significatif ni aucune éventualité significative au cours des périodes présentées.

Brookfield Reinsurance Ltd.
Annexe III – Renseignements supplémentaires sur l'assurance

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES
EN M$ US

Secteur	FAD, y compris la valeur des affaires acquises	Prestations futures, soldes de comptes des titulaires, dépôts, prestations au titre du risque de marché, provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	Primes non acquises	Autres sinistres au titre de polices et prestations à payer	Produits tirés des primes	Produits nets tirés des placements	Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus et prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	Amortissement des FAD et de la valeur des affaires acquises	Autres charges d'exploitation	Primes nettes souscrites
2023										
Assurance directe	1 095 $	29 531 $	2 056 $	455 $	2 670 $	1 321 $	2 950 $	557 $	1 526 $	2 209 $
Réassurance	1 373	9 394	—	—	—	72	468	75	141	—
Transfert du risque lié aux régimes de retraite	—	4 781	—	29	1 467	201	1 618	—	30	—
Autres	—	—	—	—	—	215	—	—	215	—
Total	**2 468 $**	**43 706 $**	**2 056 $**	**484 $**	**4 137 $**	**1 809 $**	**5 036 $**	**632 $**	**1 912 $**	**2 209 $**
2022										
Assurance directe	658 $	21 008 $	1 086 $	436 $	1 456 $	687 $	1 344 $	322 $	808 $	1 200 $
Réassurance	927	7 560	—	—	—	118	202	49	101	—
Transfert du risque lié aux régimes de retraite	—	3 151	—	—	1 555	119	1 663	—	18	—
Autres	—	—	—	—	—	54	—	—	107	—
Total	**1 585 $**	**31 719 $**	**1 086 $**	**436 $**	**3 011 $**	**978 $**	**3 209 $**	**371 $**	**1 034 $**	**1 200 $**
2021										
Réassurance	710 $	6 427 $	— $	— $	— $	8 $	60 $	10 $	21 $	— $
Transfert du risque lié aux régimes de retraite	—	2 330	—	—	1 016	55	1 065	—	12	—
Autres	—	—	—	—	—	13	—	—	14	—
Total	**710 $**	**8 757 $**	**— $**	**— $**	**1 016 $**	**76 $**	**1 125 $**	**10 $**	**47 $**	**— $**

Brookfield Reinsurance Ltd.
Annexe IV – Réassurance

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US, SAUF LES POURCENTAGES	Montant brut	Cédée à d'autres sociétés	Acceptée d'autres sociétés	Montant net	Pourcentage du montant accepté par rapport au montant net
2023					
Assurance vie en vigueur	145 671 $	23 081 $	120 $	122 710 $	0,1 %
Primes acquises					
Assurance vie et rentes	1 996	177	76	1 895	4,0 %
Assurance maladie	163	226	150	87	172,4 %
Assurance de dommages	2 427	890	618	2 155	28,7 %
	4 586 $	**1 293 $**	**844 $**	**4 137 $**	**20,4 %**
2022					
Assurance vie en vigueur	146 055 $	22 146 $	222 $	124 131 $	0,2 %
Primes acquises					
Assurance vie et rentes	1 912	89	3	1 826	0,2 %
Assurance maladie	98	184	162	76	213,2 %
Assurance de dommages	1 444	378	43	1 109	3,9 %
	3 454 $	**651 $**	**208 $**	**3 011 $**	**6,9 %**
2021					
Assurance vie en vigueur	2 330 $	162 $	— $	2 168 $	— %
Primes acquises					
Assurance vie et rentes	1 017	1	—	1 016	— %
	1 017 $	**1 $**	**— $**	**1 016 $**	**— %**

Brookfield Reinsurance Ltd.
Annexe VI – Informations supplémentaires relatives aux activités d'assurance de dommages

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES EN M$ US	**2023**	2022	2021
FAD	**329**	$ 185	$ —
Réserves pour sinistres non payés et frais de règlement des sinistres	**6 829**	1 366	—
Écart d'actualisation des réserves pour sinistres non payés et frais de règlement des sinistres	**21**	—	—
Primes non acquises	**2 161**	1 190	—
Primes acquises	**2 155**	1 109	—
Produits nets tirés des placements	**116**	47	—
Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres engagés :			
Exercice considéré	**1 610**	782	—
Exercices antérieurs	**(51)**	(25)	—
Amortissement des FAD	**483**	270	—
Sinistres et frais de règlement des sinistres payés	**1 497**	708	—
Primes brutes souscrites	**2 420**	1 224	—

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022 et sur les résultats d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021. À moins d'indication autre selon le contexte, dans le présent rapport de gestion, les termes « nous », « notre » ou la « société » désignent Brookfield Reinsurance Ltd. conjointement avec toutes ses filiales. De plus, le terme « Brookfield » désigne Brookfield Corporation, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle ainsi que tout fonds d'investissement dont Brookfield Corporation ou l'une de ses filiales est le promoteur ou le gestionnaire, ou détient le contrôle, et il est entendu qu'il ne nous inclut pas, ni Oaktree Capital Group, LLC, ni Atlas OCM Holdings, LLC et ses filiales.

Outre des données historiques, le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives. Les lecteurs sont avisés que ces déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux qui sont présentés dans les déclarations prospectives. Se reporter à la rubrique « Information prospective » du présent rapport de gestion.

L'information présentée dans ce rapport de gestion doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés cumulés (les « états financiers ») préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR ») aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

Aperçu de notre entreprise

Notre société est une société à responsabilité limitée par actions exemptée constituée en vertu des lois des Bermudes le 10 décembre 2020. La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales d'exploitation, North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC »), Compagnie de Rentes Brookfield, American National Group, LLC (« American National ») et Argo Group International Holdings, Inc. (« Argo »).

Notre société exploite une entreprise de solutions fondées sur le capital de premier plan qui offre des services d'assurance et de réassurance aux particuliers et aux institutions. Par l'intermédiaire de ses filiales d'exploitation, notre société offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance, y compris de l'assurance vie et des rentes viagères, ainsi que de l'assurance de dommages aux particuliers et au secteur commercial. Nous exerçons actuellement nos activités par l'intermédiaire de nos filiales selon trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. Les principales entités d'exploitation de la société maintiennent généralement de façon indépendante leur propre gestion et leur propre infrastructure. Se reporter à la rubrique « Lignes d'activité » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de renseignements sur les activités de nos secteurs opérationnels.

Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la société ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023. Selon les conclusions de ces évaluations, nos contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 décembre 2023.

Principales données financières

Le tableau suivant présente les principales données financières de la société.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Total de l'actif	**61 643 $**	43 458 $	11 577 $
Bénéfice net (perte nette)	**797**	501	(112)
Capitaux propres ajustés[1]	**8 969**	4 788	1 378
Bénéfice d'exploitation distribuable[1, 2]	**745**	388	30

1. Le bénéfice d'exploitation distribuable et les capitaux propres ajustés sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR ».

2. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le bénéfice d'exploitation distribuable comprend des coûts nets de 29 M$, respectivement, liés à des activités du siège social exercées hors de nos trois secteurs opérationnels (2022 – coûts nets de 66 M$; 2021 – profits nets de 6 M$).

Examen des résultats d'exploitation et financiers

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Le tableau suivant résume les résultats financiers de notre entreprise pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Primes nettes	**4 137 $**	3 011 $	1 016 $
Autres produits liés aux polices	**413**	224	—
Produits nets tirés des placements	**1 809**	978	76
Profits (pertes) liés aux placements	**534**	(185)	(55)
Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds	**127**	281	4
Total des produits	**7 020**	4 309	1 041
Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus	**(3 939)**	(2 852)	(1 065)
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	**(1 097)**	(357)	(60)
Commissions pour l'acquisition et la gestion des polices	**(755)**	(413)	—
Variation nette des frais d'acquisition de polices différés	**670**	339	30
Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché	**72**	127	(12)
Autres charges de réassurance	**(107)**	(78)	(11)
Charges d'exploitation	**(801)**	(439)	(35)
Charges d'intérêts	**(249)**	(104)	(1)
Total des prestations et charges	**(6 206)**	(3 777)	(1 154)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat	**814**	532	(113)
Économie (charge) d'impôt	**(17)**	(31)	1
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	**797**	501	(112)
Moins : participations ne donnant pas le contrôle	**(1)**	(2)	—
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires[1]	**796 $**	499 $	(112) $

1. Bénéfice net (perte nette) attribuable à Brookfield Corporation pour la période antérieure au 28 juin 2021 et aux détenteurs d'actions de catégorie A, de catégorie A-1, de catégorie B et de catégorie C pour les périodes ultérieures au 28 juin 2021.

2023 par rapport à 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé un bénéfice net de 797 M$, comparativement à un bénéfice net de 501 M$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 296 M$ est principalement attribuable à la croissance de l'entreprise et au réinvestissement de capital dans des placements à rendement plus élevé. Nous avons également tiré parti de l'apport du bénéfice d'American National pour un exercice complet, par opposition à celui d'un exercice partiel en 2022, l'acquisition ayant été conclue le 25 mai 2022.

Les primes nettes et autres produits liés aux polices se sont chiffrés à 4,6 G$ pour l'exercice 2023, comparativement à 3,2 G$ en 2022. L'augmentation de 1,4 G$ est principalement attribuable à la hausse du nombre de contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclus en 2023, qui comprennent ceux conclus durant la première année où nous avons souscrit de tels contrats aux États-Unis, ce qui a fourni un apport de 1,0 G$ aux primes brutes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits nets tirés des placements ont augmenté de 831 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les produits nets tirés des placements se composent des intérêts et des dividendes reçus sur les instruments financiers, des placements en titres de capitaux propres et des autres honoraires divers. L'augmentation en 2023 est attribuable à la croissance de notre portefeuille de placements et à la réorientation vers des stratégies de placement à rendement plus élevé.

Nous avons comptabilisé des profits liés aux placements de 534 M$ en 2023, soit une hausse de 719 M$ par rapport à une perte de 185 M$ à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à des profits liés à la valeur de marché de 372 M$ sur les titres de capitaux propres et de 262 M$ sur les placements à court terme.

Les résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds ont diminué de 154 M$ au cours de l'exercice considéré par rapport à 2022. Cette diminution tient principalement aux pertes liées à la valeur de marché des dérivés incorporés dans nos contrats de réassurance assujettis à des ententes de coassurance modifiée.

Les prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt représentent les intérêts crédités aux soldes de comptes des titulaires découlant de nos contrats de placement conclus avec des clients, ainsi que l'amortissement des produits différés. Les commissions pour l'acquisition et la gestion des polices représentent les paiements de commissions de vente ou les coûts marginaux d'obtention du contrat qui sont amortis sur la durée du contrat après la capitalisation initiale. Au cours de l'exercice, les montants ont augmenté de 1,1 G$ au total, principalement en raison de la hausse des souscriptions, de la croissance de l'entreprise et de la hausse des intérêts crédités.

La variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché représente les fluctuations liées à l'évaluation à la valeur de marché de notre passif en fonction de la protection fournie au titulaire de contrat contre le risque lié aux marchés financiers. Le profit de 72 M$ pour l'exercice considéré est principalement attribuable à la variation des taux d'intérêt utilisés pour l'évaluation de ces passifs.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 801 M$ pour l'exercice 2023, comparativement à 439 M$ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 362 M$. L'augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des charges d'American National pour un exercice complet, ainsi qu'aux coûts additionnels engagés pour soutenir la croissance continue de notre entreprise.

L'augmentation de 145 M$ des charges d'intérêts sur les emprunts par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la comptabilisation, pour un exercice complet, des intérêts sur les emprunts contractés dans le cadre de l'acquisition d'American National, ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt et à l'augmentation des emprunts sur notre facilité de placements entreposés.

Au cours de l'exercice, le bénéfice d'exploitation distribuable (le « BED ») a augmenté de 357 M$ pour s'établir à 745 M$. L'augmentation est principalement attribuable aux nouvelles affaires, à la hausse du bénéfice lié à l'écart de placement, à l'apport d'Argo, qui a récemment été acquise, et à l'apport d'American National pour un exercice complet.

2022 par rapport à 2021

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé un bénéfice net de 501 M$, comparativement à une perte nette de 112 M$ pour l'exercice précédent, ce qui constitue une augmentation de 613 M$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les primes nettes et autres produits liés aux polices ont augmenté de 2,2 G$ par rapport à 2021 pour s'établir à 3,2 G$. En 2022, la société a conclu 28 contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite, ce qui représente des primes de 1,6 G$ (2021 – 26 contrats et des primes de 1,1 G$). Nous avons comptabilisé des primes et d'autres produits liés aux polices de 1,7 G$ relativement à American National pour la période suivant la clôture de l'acquisition, le 25 mai 2022.

Pour l'exercice 2022, les produits nets tirés des placements ont augmenté de 902 M$ par rapport à l'exercice 2021. Les intérêts et les dividendes reçus ont augmenté en raison de la croissance de notre portefeuille de placements et du capital réinvesti dans le cadre de transactions conclues au cours de cet exercice, ainsi que de la hausse des taux d'intérêt. Dans chacun de nos secteurs d'activité, nous avons investi le capital lié aux transactions conclues au cours de l'exercice dans des placements relutifs à rendement plus élevé, ce qui a donné lieu à une hausse de nos écarts de placement nets. En 2022, au sein de nos secteurs, nous avons réinvesti des actifs existants d'environ 7 G$ (2021 – 5 G$).

La société a subi des pertes liées aux placements de 185 M$ en 2022, comparativement à 55 M$ en 2021. L'augmentation de 130 M$ découle principalement de la hausse des pertes réalisées sur les titres à échéance fixe vendus afin de réinvestir dans des occasions plus relutives, ainsi que de la hausse de la correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard de notre portefeuille de prêts. Ces pertes ont été partiellement contrebalancées par des profits découlant de la croissance du portefeuille de placements et du réinvestissement du capital, ainsi que des profits réalisés liés au dénouement des couvertures générales, qui ont totalisé 108 M$ pour l'exercice.

Les résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds ont donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 281 M$ en 2022, comparativement à un profit de 4 M$ en 2021. L'augmentation de 277 M$ est principalement attribuable aux produits d'intérêts de 170 M$ ainsi qu'aux profits nets latents de 138 M$ sur les placements liés aux dérivés incorporés.

Les prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus ont augmenté de 1,8 G$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 par rapport à 2021. L'augmentation est attribuable à l'apport d'American National, qui représente une tranche de 1,2 G$ de ce montant, ainsi qu'à une hausse par rapport à l'exercice précédent au sein de nos activités de réassurance et de transfert du risque lié aux régimes de retraite résultant des deux transactions de réassurance conclues aux troisième et quatrième trimestres de 2021 et de l'augmentation des paiements imminents aux rentiers dans le cadre des nouvelles affaires de transfert du risque lié aux régimes de retraite depuis l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt et les commissions pour l'acquisition et la gestion de polices ont augmenté de 297 M$ et de 413 M$, respectivement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'acquisition d'American National.

La variation des frais d'acquisition différés a augmenté de 309 M$ par rapport à la période correspondante de 2021, en raison de l'amortissement des coûts de réassurance inscrits à l'actif découlant des affaires de transfert continu au sein de notre secteur Réassurance, ainsi que des nouvelles affaires souscrites comptabilisées par American National pour la période allant du 25 mai 2022 au 31 décembre 2022.

Le profit de 127 M$ lié à la variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché en 2022 est principalement attribuable à la variation du taux d'intérêt utilisé pour évaluer ces passifs.

Les autres charges de réassurance, qui comprennent les commissions de réassurance et les avantages incitatifs à la vente, ont augmenté de 67 M$ en 2022 par rapport à 2021, en raison de l'apport susmentionné, pour un exercice complet, des transactions de réassurance conclues vers la fin de 2021, qui ont fait en sorte que des charges de réassurance additionnelles ont été réglées au cours de la période.

En 2022, les charges d'exploitation ont augmenté de 139 M$ par rapport à la période correspondante de 2021, principalement en raison de l'inclusion des charges d'American National pour une période de sept mois, ce qui représente un montant de 334 M$, ainsi que des charges additionnelles relatives au personnel, aux services professionnels et aux transactions liées à la croissance de notre entreprise. Les charges d'exploitation en 2022 comprennent des charges liées aux transactions de 31 M$ (2021 – 8 M$).

Les charges d'intérêts sur les emprunts ont augmenté de 103 M$ au cours de l'exercice, principalement en raison des intérêts sur les emprunts de filiales, qui représentent un montant de 1,5 G$ ayant servi au financement de l'acquisition d'American National, et sur les emprunts généraux utilisés pour entreposer temporairement des placements qui seront transférés dans les portefeuilles de placements des sociétés comprises dans notre portefeuille d'assurance.

En 2022, le BED a augmenté par rapport à 2021, passant de 30 M$ à 388 M$. L'augmentation de 358 M$ est attribuable à l'apport d'American National, ainsi qu'à l'augmentation des produits nets tirés des placements à l'égard de nos placements généraux, aux apports de notre participation dans AEL Holdings et des nouvelles affaires, et au bénéfice lié à l'écart de placement au sein de nos secteurs Transfert du risque lié aux régimes de retraite et Réassurance, à mesure que nous réalisions des progrès en ce qui a trait au réinvestissement des placements au sein des portefeuilles.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Comparaison des données au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US, SAUF LES DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS	**2023**	2022
Actif		
Placements	**39 838 $**	30 295 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 308**	2 145
Retenues de fonds au titre de la réassurance	**7 248**	5 812
Produits tirés des placements à recevoir	**280**	341
Frais d'acquisition de polices différés	**2 468**	1 585
Primes dues et autres débiteurs	**711**	436
Primes non acquises cédées	**401**	47
Actif d'impôt différé	**432**	490
Montants recouvrables au titre de la réassurance	**3 388**	589
Immobilisations corporelles	**294**	194
Goodwill	**121**	121
Immobilisations incorporelles	**235**	52
Autres actifs	**730**	306
Actifs des fonds distincts	**1 189**	1 045
Total de l'actif	**61 643**	43 458
Passif		
Prestations futures	**9 813**	8 011
Soldes de comptes des titulaires	**24 939**	20 141
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	**7 288**	1 786
Dépôts	**1 577**	1 657
Prestations au titre du risque de marché	**89**	124
Réserve pour primes non acquises	**2 056**	1 086
Montant à payer à des parties liées	**564**	241
Autres fonds réservés aux titulaires de polices	**335**	322
Effets à payer	**174**	151
Emprunts généraux	**1 706**	2 160
Emprunts de filiales	**1 863**	1 492
Passifs émis en faveur d'entités de réassurance	**114**	151
Autres passifs	**1 087**	826
Passifs des fonds distincts	**1 189**	1 045
Total du passif	**52 794**	39 193
Capitaux propres mezzanines		
Actions privilégiées de rang inférieur rachetables	**2 694**	2 580
Capitaux propres		
Actions échangeables de catégorie A, actions échangeables de catégorie A-1, actions de catégorie B et actions de catégorie C	**5 184**	1 890
Bénéfices non distribués	**945**	310
Cumul des autres éléments de perte globale, déduction faite de l'impôt	**(120)**	(523)
Participations ne donnant pas le contrôle	**146**	8
Total des capitaux propres	**6 155**	1 685
Total du passif, des capitaux propres mezzanines et des capitaux propres	**61 643 $**	43 458 $

Comparaison entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

Le total de l'actif a augmenté de 18,2 G$ au cours de l'exercice pour s'établir à 61,6 G$. L'augmentation comprend un montant de 8,5 G$ au titre de l'actif d'Argo, ainsi que des souscriptions additionnelles de produits de rentes d'environ 8 G$ provenant de nos plateformes de rentes de détail et de transfert du risque lié aux régimes de retraite et de nos contrats de réassurance existants au cours de l'exercice.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 2,2 G$ entre 2022 et 2023, ce qui comprend un montant de 713 M$ lié à l'acquisition d'Argo. Nous maintenons une solide situation de trésorerie dans l'ensemble de nos secteurs. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du rapport de gestion et à nos tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Le total des placements a augmenté de 9,5 G$ par rapport à 2022, ce qui comprend des actifs de 3,5 G$ acquis dans le cadre de l'acquisition d'Argo, des actifs immobiliers et autres actifs de 2,1 G$ fournis par Brookfield Corporation en échange d'actions de catégorie C au cours de l'exercice, des actions de Brookfield Corporation d'une valeur de 1,1 G$ offertes et conservées dans le cadre de l'offre d'échange d'actions conclue en novembre 2023, ainsi que du capital investi découlant des nouvelles affaires conclues au cours de l'exercice. Pour plus de détails sur l'offre d'échange d'actions, se reporter à la note 23, « Capital social », des états financiers.

Les frais d'acquisition de polices différés (les « FAD ») désignent les frais inscrits à l'actif qui sont directement liés à la souscription de nouveaux contrats conclus avec les titulaires de polices et comprennent la valeur des affaires acquises comptabilisée dans les immobilisations incorporelles. Au cours de l'exercice, le solde a augmenté de 883 M$ principalement en raison des nouvelles affaires, qui ont fourni un apport de 1,3 G$ aux actifs au titre des FAD, et de l'acquisition d'Argo, qui a fourni un apport de 176 M$ à la valeur des affaires acquises, facteurs contrebalancés par une dotation à l'amortissement de 632 M$ au titre des FAD comptabilisée au cours de l'exercice.

Les retenues de fonds au titre de la réassurance ont augmenté de 1,4 G$ au cours de l'exercice, principalement en raison des primes liées aux affaires de transfert au titre de la réassurance au cours de l'exercice considéré, partiellement contrebalancées par une diminution des évaluations à la valeur de marché des dérivés incorporés relatifs aux actifs liés aux retenues de fonds au titre de la réassurance.

Les montants recouvrables au titre de la réassurance sont les montants estimatifs que des réassureurs ou cédants doivent payer à la société relativement aux prestations et sinistres cédés payés et non payés et aux charges connexes, et ils sont présentés déduction faite des réserves pour recouvrabilité. Le montant a augmenté de 2,8 G$ au cours de l'exercice, principalement en raison de l'acquisition d'Argo.

Les primes non acquises cédées représentent une partie des primes non acquises cédées aux réassureurs. Le solde de l'exercice considéré est principalement attribuable à l'acquisition d'Argo.

Les immobilisations incorporelles avaient augmenté de 183 M$ à la fin de l'exercice, principalement en raison de l'acquisition d'Argo.

Les autres actifs se chiffraient à 730 M$ à la fin de l'exercice, soit une augmentation de 424 M$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde comprend l'actif d'impôt exigible, les actifs liés aux prestations au titre du risque de marché, les actifs au titre des prestations de retraite payées d'avance et d'autres montants divers à recevoir, et comprend un montant de 166 M$ découlant de l'acquisition d'Argo.

Les actifs et les passifs des fonds distincts ont tous deux augmenté de 144 M$ d'un exercice à l'autre, principalement en raison des profits nets réalisés à l'égard des actifs sous-jacents de 170 M$ et des dépôts de titulaires de polices de 77 M$, facteurs partiellement contrebalancés par des prestations aux titulaires de polices et retraits des titulaires de polices de 117 M$.

Les prestations futures et les soldes de comptes des titulaires ont augmenté de 6,6 G$ au cours de l'exercice, en raison principalement des nouvelles primes et prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt alors que l'entreprise poursuit sa croissance dans l'ensemble de ses secteurs.

La provision pour sinistres au titre de polices et de contrats a augmenté de 5,5 G$ au cours de l'exercice, principalement en raison de l'acquisition d'Argo.

Les emprunts généraux et les emprunts de filiales sont demeurés essentiellement stables d'un exercice à l'autre, s'établissant à 3,6 G$ et à 3,7 G$, respectivement, aux 31 décembre 2023 et 2022. Au cours de l'exercice, la société a remboursé une tranche de 500 M$ de sa facilité garantie de 364 jours, ce remboursement ayant été en grande partie contrebalancé par des emprunts de filiales sans recours de 369 M$ repris dans le cadre de l'acquisition d'Argo.

Les actions privilégiées de rang inférieur émises à Brookfield à l'exercice précédent ont augmenté de 114 M$ en raison des dividendes accumulés au cours de l'exercice.

EXAMEN SECTORIEL

Les activités de la société sont structurées en trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Nous mesurons notre performance opérationnelle principalement au moyen du BED, qui permet d'évaluer notre capacité à acquérir des actifs d'assurance nets avec une marge positive, et investissons ces actifs de façon à gagner un rendement supérieur au coût des passifs liés aux titulaires de polices.

Assurance directe

Le tableau qui suit présente le BED de notre secteur Assurance directe pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
BED	**576 $**	394 $	— $

Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021

Notre secteur Assurance directe a été créé à la suite de l'acquisition d'American National en mai 2022, puis a pris de l'expansion par suite de l'acquisition d'Argo conclue en novembre 2023. Le BED de notre secteur Assurance directe représente l'apport de nos activités de souscription directe de rentes et de polices d'assurance vie et d'assurance de dommages exercées par American National, ainsi que des activités d'assurance de dommages exercées par Argo.

Le BED découlant de nos activités d'assurance vie et de rentes a augmenté de 244 M$ par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement des solides souscriptions de produits de rentes enregistrées par American National au cours de l'exercice, de l'augmentation du portefeuille de placements de notre secteur Assurance directe et de l'augmentation des produits tirés des placements découlant d'investissement continu dans des stratégies de placement à rendement plus élevé. L'augmentation au sein de nos activités d'assurance vie et de rentes a été partiellement contrebalancée par nos résultats au chapitre de l'assurance de dommages, qui ont subi l'incidence de la hausse des sinistres liés aux catastrophes au cours de l'exercice.

Le BED de notre secteur Assurance directe comprend également les coûts de financement liés à des emprunts de filiales et les coûts indirects généraux directement liés au secteur.

Réassurance

Le tableau qui suit présente le BED de notre secteur Réassurance pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
BED	**155 $**	39 $	13 $

Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021

Le BED de notre secteur Réassurance a augmenté pour s'établir à 155 M$ pour l'exercice considéré, comparativement à 39 M$ pour l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable aux produits d'intérêts et à l'investissement continu de capitaux au cours de l'exercice. En vertu de notre contrat de réassurance avec AEL, nous avons comptabilisé des primes totales de plus de 7,5 G$ à ce jour.

L'augmentation du BED de 2022 à 2021 est principalement attribuable à l'incidence de ces transactions de réassurance, qui ont été en vigueur tout au long de l'exercice 2022, ainsi qu'à l'investissement de capitaux, ce qui a donné lieu à une augmentation du rendement net de nos placements.

Transfert du risque lié aux régimes de retraite

Le tableau qui suit présente le BED de notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
BED	**43 $**	21 $	11 $

Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021

Au cours de l'exercice, la société a conclu 33 contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite sur le marché canadien (2022 – 27 contrats; 2021 – 26 contrats) et 36 contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite sur le marché américain (2022 – 1 contrat; 2021 – néant), ce qui représente des primes d'un montant total de 1,5 G$ (2022 – 1,6 G$; 2021 – 1,1 G$). L'augmentation du BED par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la hausse des produits tirés des placements découlant des capitaux investis dans des placements à rendement plus élevé ainsi que des nouvelles affaires conclues au cours de l'exercice.

Lignes d'activité

Assurance directe

Au sein de notre secteur Assurance directe, les activités sont exercées principalement par l'intermédiaire d'American National et d'Argo. American National offre des produits d'assurance vie, de rentes, d'assurance crédit, de retraite et d'assurance de dommages en ce qui a trait aux risques liés aux particuliers et au secteur agroalimentaire ainsi qu'à certains risques commerciaux, tandis qu'Argo offre des couvertures d'assurance de dommages. Nos principaux produits et couvertures d'assurance sont les suivants :

Assurance vie

Assurance vie entière – Les produits d'assurance vie entière prévoient une prestation garantie au décès de l'assuré en échange du paiement périodique d'une prime fixe sur une période prédéterminée. Les paiements de primes peuvent être exigés pour toute la durée du contrat, jusqu'à l'atteinte d'un âge précis ou pendant un nombre d'années déterminé, et ils peuvent être effectués par tranches égales ou varier selon un calendrier préétabli. Certaines polices d'assurance vie entière sont assorties de participations des titulaires de polices. Les titulaires de polices peuvent recevoir des participations en trésorerie ou les réinvestir pour augmenter les prestations en cas de décès ou la valeur de rachat, ou pour réduire les primes requises afin de maintenir le contrat en vigueur.

Assurance vie universelle – Les produits d'assurance vie universelle offrent une couverture par l'intermédiaire d'un contrat qui donne aux titulaires de polices une certaine souplesse en ce qui a trait aux paiements des primes et aux montants de la couverture. Les produits d'assurance vie universelle peuvent permettre au titulaire, dans certaines limites, d'augmenter ou de diminuer le montant de la couverture des prestations en cas de décès sur la durée du contrat et d'ajuster la fréquence et le montant des paiements de primes. Les produits d'assurance vie universelle sont sensibles aux taux d'intérêt, et nous déterminons les taux d'intérêt crédités au cours de la période contractuelle, sous réserve des taux minimaux propres aux polices. Des intérêts sont crédités à l'égard d'un produit d'assurance vie universelle indexé sur actions à un taux de rendement fondé, en partie, sur les variations d'un indice, comme l'indice Standard & Poor's 500 (l'« indice S&P 500 »), sous réserve d'un taux minimal déterminé.

Assurance vie universelle à capital variable – Les produits d'assurance vie universelle à capital variable offrent une couverture d'assurance semblable à celle de l'assurance vie universelle, à l'exception du fait que le titulaire de police assume le risque de placement, car la valeur du solde du compte du titulaire varie en fonction des résultats au chapitre des placements relatifs aux titres que celui-ci a choisis et qui sont détenus dans un fonds distinct.

Assurance créance en cas de décès – Les produits d'assurance créance en cas de décès sont vendus relativement à un emprunt ou à un autre compte de crédit. Les produits d'assurance créance en cas de décès sont conçus pour rembourser au prêteur le montant impayé sur l'emprunt ou le compte de crédit d'un emprunteur si celui-ci décède pendant la période de couverture.

Rentes

Rentes différées – Une rente différée est un produit d'accumulation d'actif. Les dépôts sont reçus à titre de rente différée à prime unique ou, dans le cas d'une rente différée à prime souple, en paiements échelonnés. Des intérêts sont crédités à l'égard des dépôts aux taux que nous établissons, sous réserve des taux minimaux prévus par les polices. Pour certaines périodes limitées, habituellement de un an à dix ans, il y a une garantie que les taux d'intérêt ne changeront pas. Les rentes différées comportent habituellement des frais de rachat qui commencent à s'appliquer à l'émission et qui diminuent au fil du temps, et elles peuvent faire l'objet d'ajustements de la valeur de marché susceptibles d'accroître ou de réduire la valeur de rachat. Des intérêts sont crédités à l'égard d'une rente différée indexée sur actions à un taux de rendement fondé, en partie, sur les variations d'un indice, comme l'indice S&P 500, sous réserve d'un taux minimal déterminé.

Rentes immédiates à prime unique – La rente immédiate à prime unique s'acquiert moyennant le paiement d'une prime unique et elle prévoit des paiements périodiques (habituellement mensuels ou annuels) au rentier pour une période déterminée, par exemple, pour le reste de la vie du rentier. Le remboursement du dépôt initial peut être garanti ou non, selon les modalités du contrat de rente.

Rentes à capital variable – Dans le cas d'une rente à capital variable, le titulaire assume le risque de placement, car la valeur du solde de son compte varie en fonction des résultats au chapitre des placements relatifs aux options de placement du fonds distinct qu'il a choisies. Nos produits de rentes à capital variable ne comportent aucune garantie de retrait minimal. Ce produit représente moins de 1 % de nos activités de rentes.

Assurance de dommages

Assurance responsabilité civile – Les lignes d'activité liées à l'assurance responsabilité civile comprennent une vaste gamme de produits d'assurance de dommages de première ligne et de deuxième ligne, comme les produits d'assurance de dommages spécialisée, les produits liés aux vices de construction, les produits d'assurance responsabilité civile générale, les produits commerciaux d'assurance multirisque, les produits d'assurance contre les accidents du travail, les produits d'assurance responsabilité de produits, les produits d'assurance responsabilité environnementale et les produits d'assurance automobile. Les lignes d'activité liées à l'assurance responsabilité civile sont généralement assorties de longs délais de règlement puisque la période nécessaire à la finalisation et au règlement de toutes les réclamations d'une année de survenance donnée est relativement longue. Certains produits présentent des délais de déclaration ou de paiement de sinistres plus longs.

Assurance responsabilité professionnelle – Les lignes d'activité liées à l'assurance responsabilité professionnelle fournissent des polices en matière de responsabilité professionnelle sur une base reconnue et non reconnue, qui visent notamment la responsabilité de la direction (y compris les administrateurs et les dirigeants), l'assurance des risques transactionnels et l'assurance erreurs et omissions. Les lignes d'activité liées à l'assurance responsabilité professionnelle sont généralement considérées comme étant assorties de longs délais de règlement puisque la période nécessaire à la finalisation et au règlement de toutes les réclamations d'une année donnée est relativement longue.

Assurance de biens – Les lignes d'activité liées à l'assurance de biens offrent des polices couvrant divers types de biens personnels et commerciaux en cas de catastrophe d'origine humaine ou naturelle, y compris l'assurance de biens pour les propriétaires et les locataires, l'assurance risques divers et l'assurance de dommages aux automobiles. Les lignes d'activité liées à l'assurance de biens sont considérées comme étant assorties de courts délais de règlement puisque les sinistres sont généralement déclarés et payés rapidement.

Assurance spécialisée – Les lignes d'activité liées à l'assurance spécialisée comprennent des couvertures spécialisées comme l'assurance caution, l'assurance mortalité pour animaux de grande valeur et l'assurance maritime. Les lignes d'activité liées à l'assurance spécialisée sont généralement considérées comme étant assorties de courts délais de règlement, car les sinistres sont habituellement déclarés relativement rapidement, même s'il peut falloir plus de temps pour finaliser et régler tous les sinistres d'une année donnée.

Réassurance

Au sein de notre secteur Réassurance, nous nous concentrons principalement sur la réassurance des produits fondés sur les rentes, et nous cherchons principalement à faire affaire avec des assureurs directs et d'autres réassureurs.

Les rentes sont des contrats d'assurance qui fournissent un flux de rentrées définies, généralement aux fins de la planification de la retraite. Les titulaires de polices déposent de l'argent auprès d'une société d'assurance en contrepartie de flux de trésorerie fixes, soit immédiatement, soit dans l'avenir. La réassurance est une entente en vertu de laquelle une société d'assurance, le réassureur, accepte d'indemniser une autre société d'assurance, la société cédante, pour la totalité ou une partie des risques d'assurance qui sont pris en charge par la société cédante. La réassurance sert à de multiples fins, notamment à i) transférer le risque d'assurance hors du bilan d'une société cédante, ce qui lui permet de gérer plus efficacement la capacité du bilan afin d'accroître le volume d'affaires qu'elle peut souscrire, ii) stabiliser les résultats d'exploitation d'une société cédante, iii) aider la société cédante à respecter les exigences réglementaires applicables et iv) optimiser la solidité financière et la structure du capital globales de la société cédante.

La réassurance peut être structurée comme une transaction en bloc, en vertu de laquelle un réassureur prend en charge contractuellement des actifs et des passifs liés à un portefeuille d'affaires en vigueur, ou comme un accord de transfert continu, en vertu duquel un réassureur accepte contractuellement de prendre en charge des actifs et des passifs liés à des affaires futures.

Nous cherchons principalement à réassurer trois types de produits de rentes : les rentes à terme fixe, les rentes à capital fixe liées à un indice boursier et les rentes immédiates.

Rentes à terme fixe – Une rente à terme fixe est un type de contrat d'assurance qui prévoit un taux fixe de rendement des placements (souvent appelé taux crédité) pour une période donnée. Les rentes à taux fixe révisable sont assorties d'un taux crédité habituellement garanti pour une période de un an, après quoi les assureurs peuvent, à leur gré, modifier le taux crédité, généralement pour le faire correspondre à un taux égal ou supérieur à un taux minimal garanti antérieurement. Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes à terme fixe en générant un écart de placement net, qui repose sur l'écart entre les produits gagnés sur les placements finançant les passifs et le taux crédité dû aux clients.

Rentes à capital fixe liées à un indice boursier – Une rente à capital fixe liée à un indice boursier est un contrat d'assurance en vertu duquel le titulaire de police effectue au moins un dépôt de primes qui génère des intérêts à un taux crédité fondé sur un indice boursier spécifié. Les titulaires de polices ont droit à des paiements forfaitaires ou récurrents pour une période déterminée. Les rentes à capital fixe liées à un indice boursier permettent aux titulaires de polices de gagner des intérêts sans courir un risque important de baisse du solde de leur capital. Un indice boursier suit le rendement d'un groupe spécifique d'actions ou d'autres actifs représentant un segment particulier du marché, ou dans certains cas, un marché entier. Le taux crédité lié à un marché boursier d'un titulaire de police est fondé sur la variation de l'indice boursier pertinent, sous réserve d'un plafond prédéfini (un taux maximal pouvant être crédité), d'un écart (un taux crédité déterminé en déduisant un taux spécifique du rendement de l'indice) et/ou d'un taux de participation (un taux crédité égal à un pourcentage du rendement de l'indice). Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier en fonction d'un écart de placement net, qui correspond à la différence entre les produits générés par les placements finançant les passifs et les intérêts crédités aux titulaires de polices.

Rentes immédiates – Une rente immédiate est un produit d'assurance générant un revenu. En échange d'une prime forfaitaire, le titulaire de contrat reçoit une série de paiements de revenu garanti pour la durée de une vie, la durée de deux vies ou une période déterminée. Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes immédiates en fonction d'un écart de placement net, qui correspond à la différence entre les produits générés par les placements finançant les passifs et les intérêts crédités aux titulaires de polices.

Nous exerçons nos activités de réassurance par l'entremise de sociétés d'exploitation détentrices de permis, soit NER Ltd. et NER SPC. À la date du présent rapport de gestion, nos filiales avaient conclu des ententes de réassurance et des accords de rétrocession avec deux tiers en vue de réassurer des blocs de rentes à terme fixe et de rentes à capital fixe liées à un indice boursier aux États-Unis.

Transfert du risque lié aux régimes de retraite

Le transfert du risque lié aux régimes de retraite correspond au transfert, par une entreprise agissant comme promoteur, des risques (ou de certains des risques) associés au fait d'être promoteur et administrateur d'un régime de retraite, en particulier le risque de placement et le risque de longévité, ce dernier correspondant au risque d'une augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires du régime. Ces risques peuvent être transférés à un assureur comme nous dans le cadre d'une transaction de rentes collectives ou à un particulier au moyen d'un règlement sous forme de paiement forfaitaire. Le transfert du risque lié aux régimes de retraite au moyen d'une assurance passe habituellement par un contrat de rente collective à prime unique émis à un régime de retraite par un assureur, ce qui permet à l'entreprise qui est le promoteur du régime de retraite de sortir certains passifs relatifs aux régimes de retraite de son bilan.

Une transaction d'assurance aux fins du transfert du risque lié aux régimes de retraite peut être structurée comme une rente avec rachat des engagements ou une rente sans rachat des engagements. Dans le cadre d'une rente avec rachat des engagements, un assureur direct conclut un contrat de rente collective avec le promoteur du régime et assume l'obligation de financer, d'administrer et de verser les prestations couvertes par le contrat directement aux participants du régime de retraite couverts par le contrat. Dans le cadre d'une rente sans rachat des engagements, l'assureur conclut un contrat de rente collective avec le promoteur du régime et a l'obligation de financer et de verser les prestations couvertes par le contrat à la caisse du régime de retraite, le promoteur du régime conservant l'obligation d'administrer et de verser les prestations de retraite aux participants du régime. Dans les deux cas, l'assureur assume le risque de placement et le risque de longévité. De plus, aux États-Unis, une transaction d'assurance aux fins du transfert du risque lié aux régimes de retraite peut être structurée comme une rente liée au fonds général ou une rente liée à un fonds distinct. Une rente liée à un fonds distinct offre au rentier un niveau de protection et de sécurité accru puisque les actifs couvrant les obligations au titre des régimes de retraite sont détenus dans un fonds distinct du fonds général de l'assureur. En vertu des PCGR, les rentes avec et sans rachat des engagements sont comptabilisées sans distinction, et les rentes liées à un fonds distinct sont traitées comme des produits du fonds général.

Nous cherchons à gagner des produits au titre des transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite en générant un écart de placement net, qui est fondé sur l'écart entre les produits gagnés sur les placements finançant le contrat de rente et le coût des obligations au titre des régimes de retraite assumées.

Aujourd'hui, nous exerçons nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite principalement aux États-Unis et au Canada. Nous exerçons nos activités canadiennes de transfert du risque lié aux régimes de retraite par l'intermédiaire de la Compagnie de Rentes Brookfield, une société d'assurance vie directe domiciliée et autorisée à exercer ses activités au Canada, et assujettie à la réglementation canadienne, qui offre des solutions de transfert du risque lié aux régimes de retraite à des organisations partout au Canada. Sous la bannière American National, nous exploitons également une entreprise de transfert du risque lié aux régimes de retraite aux États-Unis, qui a obtenu un permis en 2022 et conclu avec succès sa première transaction de transfert du risque lié aux régimes de retraite en décembre 2022.

Situation de trésorerie et sources de financement

SOURCES DE FINANCEMENT

Nous nous efforçons de maintenir suffisamment de liquidités en tout temps pour être en mesure de saisir les occasions intéressantes lorsqu'elles se présentent, de mieux composer avec toute dégradation inattendue de la conjoncture au sein de nos filiales d'exploitation et de maintenir les paiements aux titulaires de polices, en plus de maintenir les distributions à nos actionnaires. Nos liquidités proviennent principalement des flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et de l'accès à la facilité de crédit consentie par un tiers de la société, à nos facilités de crédit et à l'engagement en capitaux propres de Brookfield. Nous gérons de façon proactive notre situation de trésorerie afin de répondre à nos besoins en liquidités et nous continuons à développer des relations avec des prêteurs qui offrent une capacité d'emprunt à taux concurrentiel, tout en cherchant à réduire au minimum l'incidence défavorable sur le rendement des placements. Nous cherchons à structurer la propriété de nos actifs de manière à accroître notre capacité de les monétiser et ainsi obtenir des liquidités supplémentaires, au besoin. Le tableau suivant présente les éléments qui constituaient nos liquidités générales pour les périodes indiquées.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**78 $**	784 $
Actifs financiers liquides	**212**	241
Facilités de crédit non utilisées	**720**	544
Total des liquidités générales[1]	**1 010 $**	1 569 $

1. Se reporter à la rubrique « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

À la date du présent rapport de gestion, nos liquidités étaient suffisantes pour répondre à nos besoins actuels et pour un avenir prévisible. En juin 2021, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur. Au 31 décembre 2023, un montant de 2,0 G$ était disponible au titre de l'engagement en capitaux propres. De plus, dans le cadre de la scission, nous avons conclu une convention de crédit avec Brookfield à titre de prêteur, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de 400 M$. En outre, nous disposons de facilités de crédit renouvelables de 750 M$ auprès de banques externes. Nous utilisons les liquidités que procurent nos facilités de crédit pour les besoins du fonds de roulement, et nous pourrions utiliser le produit de l'engagement en capital pour financer les investissements de croissance et les acquisitions. Le choix par la société d'une de ces sources de financement dans une situation donnée est fait en fonction de l'optimisation des besoins et des occasions se présentant à ce moment. À la date du présent rapport de gestion, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de Brookfield.

Aujourd'hui, nous disposons de liquidités importantes au sein de nos portefeuilles d'assurance, ce qui nous donne la souplesse nécessaire pour investir afin de saisir des occasions de placement intéressantes. En plus d'un portefeuille d'actifs financiers très liquides, nos sociétés d'exploitation ont un accès additionnel à des liquidités provenant de sources comme la Federal Home Loan Bank (la « FHLB ») au sein de notre secteur Assurance directe. Au 31 décembre 2023, la société n'avait prélevé aucun montant et un engagement inutilisé totalisant 646 M$ était disponible relativement à ce programme.

Les liquidités au sein de nos filiales d'exploitation peuvent être restreintes de temps à autre en raison de contraintes réglementaires. Au 31 décembre 2023, le total des liquidités de la société se chiffrait à 27,0 G$, ce qui comprend un montant de 78 M$ au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions et un montant de 212 M$ au titre des actifs financiers liquides non soumis à restrictions détenus par des entités constituées en société.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 308 $**	2 145 $
Actifs financiers liquides	**21 927**	17 769
Facilités de crédit non utilisées	**720**	544
Total des liquidités[1]	**26 955 $**	20 458 $

1. Se reporter à la rubrique « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021

Le tableau suivant présente un sommaire de nos flux de trésorerie et des soldes de trésorerie de clôture pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Activités d'exploitation	**1 507 $**	644 $	1 688 $
Activités d'investissement	**(1 809)**	(4 878)	(3 971)
Activités de financement	**2 465**	5 994	2 640
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**2 145**	393	35
Variation nette au cours de l'exercice	**2 163**	1 760	357
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères	**—**	(8)	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**4 308 $**	2 145 $	393 $

Activités d'exploitation

2023 par rapport à 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 1,5 G$, comparativement à 644 M$ en 2022, en raison principalement de la croissance des activités, qui a bénéficié de l'apport d'American National pour un exercice complet, alors que cet apport était partiel en 2022, ainsi que de l'augmentation des contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclus.

2022 par rapport à 2021

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nos activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 644 M$, contre 1,7 G$ en 2021. La diminution est principalement attribuable à l'absence de l'important contrat de coassurance en bloc conclu en 2021, qui avait fourni un apport de 1,6 G$ sous forme de trésorerie nette reçue à la clôture de la transaction, partiellement contrebalancé par des FAD liés au contrat de réassurance.

Activités d'investissement

2023 par rapport à 2022

En 2023, nous avons réorienté notre portefeuille de placements vers des stratégies de placement à rendement plus élevé et nous avons investi des capitaux dans l'acquisition d'Argo, ce qui a donné lieu à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement de 1,8 G$, comparativement à des sorties nettes de 4,9 G$ à l'exercice précédent, qui comprenaient un montant de 4,1 G$ relatif à l'acquisition d'American National.

2022 par rapport à 2021

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons investi 24 G$ dans de nouveaux placements, y compris un montant de 4,1 G$ lié à l'acquisition d'une participation de 100 % dans American National, déduction faite de la trésorerie acquise, ainsi qu'un montant de 14 G$ réinvesti dans de nouveaux placements au sein des portefeuilles de placements de nos filiales d'assurance d'exploitation, lesquels ont été principalement financés par le produit de la vente et de l'échéance de titres liquides, alors que nous réinvestissons dans des stratégies à rendement plus élevé, ce qui a donné lieu à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement de 4,9 G$ en 2022, comparativement à 4,0 G$ au cours de la période correspondante de 2021.

Activités de financement

2023 par rapport à 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons reçu des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 2,5 G$, comparativement à 6,0 G$ en 2022. Le produit de la période considérée tient principalement à des paiements nets de 2,6 G$ reçus au titre des dépôts dans des comptes de titulaires, facteur partiellement contrebalancé par un remboursement net de 487 M$ sur nos emprunts.

2022 par rapport à 2021

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 6,0 G$, comparativement à 2,6 G$ en 2021. Les flux de trésorerie générés en 2022 ont principalement trait à l'émission d'actions (3,0 G$) et au financement de l'acquisition d'American National (1,5 G$), ainsi qu'aux emprunts additionnels de 2,2 G$ visant à financer des placements généraux temporaires et aux paiements nets de 511 M$ reçus au titre des dépôts dans des comptes de titulaires.

Instruments financiers

Dans la mesure où nous croyons que cela s'avère intéressant sur le plan économique, notre stratégie consiste à couvrir une partie de nos placements en titres de capitaux propres ou de nos flux de trésorerie exposés au risque de change dans le cadre des activités de la société. Les principes clés suivants constituent le fondement de notre stratégie de couverture du risque de change :

- Nous tirons parti de toute couverture naturelle qu'il pourrait y avoir au sein de nos activités.
- Dans la mesure du possible, nous finançons nos activités par des emprunts en monnaie locale.
- Nous pouvons recourir à des contrats dérivés dans la mesure où les couvertures naturelles ne sont pas suffisantes.

Au 31 décembre 2023, le total de nos capitaux propres se chiffrait à 6,2 G$ et nos capitaux propres ajustés, à 9,0 G$. Les capitaux propres ajustés représentent le total des capitaux propres économiques de notre société par l'intermédiaire de ses actions de catégories A, A-1, B et C et des actions privilégiées de rang inférieur émises par notre société, excluant le cumul des autres éléments du résultat global. Se reporter à l'analyse des mesures non conformes aux PCGR.

Les capitaux propres et les capitaux propres ajustés comprennent une tranche d'environ 226 M$ investie en dollars canadiens. Au 31 décembre 2023, nous avions des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 2,9 G$ (31 décembre 2022 – 2,8 G$) en place pour couvrir l'exposition au risque de change.

Se reporter à la note 9, « Instruments dérivés », des états financiers pour de plus amples renseignements.

Futures obligations et exigences en matière de capital

Au 31 décembre 2023, des filiales de la société avaient des engagements d'investissement en cours d'un montant de 5,4 G$ (2022 – 5,4 G$). Les engagements capitalisés sont principalement comptabilisés à titre de prêts hypothécaires, de prêts privés, de fonds d'investissement, de biens immobiliers et d'autres actifs investis. Se reporter à la note 28, « Engagements financiers et éventualités », des états financiers pour de plus amples renseignements.

Le tableau suivant présente l'arrivée à échéance, par exercice, des emprunts généraux et de filiales.

		Paiements exigibles par exercice					
AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M$ US	**Total**	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts généraux	**1 706 $**	1 276	—	—	—	430	—
Emprunts de filiales	**1 863 $**	—	—	—	1 000	—	863

		Paiements exigibles par exercice					
AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M$ US	**Total**	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts généraux	**2 160 $**	1 810	—	—	—	350	—
Emprunts de filiales	**1 492 $**	—	—	—	—	1 000	492

Se reporter à la note 21, « Emprunts généraux et emprunts de filiales », des états financiers pour de plus amples renseignements.

Gestion du capital

La gestion du capital est le processus continu qui consiste à déterminer et à maintenir la quantité de capital et la qualité du capital nécessaires pour tirer parti des occasions de croissance de la société, pour gérer les risques liés à l'entreprise et pour optimiser le rendement pour les actionnaires, tout en respectant pleinement les exigences en matière de capital réglementaire.

La société et ses filiales adoptent une approche intégrée de gestion des risques qui tient compte de l'appétence au risque et des exigences en matière de capital de la société. Le cadre de gestion des risques d'entreprise comprend une politique de gestion du capital qui décrit les principaux processus liés à la gestion du capital et qui est examinée au moins une fois par année par le conseil d'administration. Les niveaux de capital d'exploitation sont déterminés en fonction de l'appétence au risque et de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la société (le « dispositif ORSA »). De plus, des techniques de simulation de crise additionnelles sont utilisées pour évaluer la suffisance du capital de la société dans le cadre de scénarios défavorables persistants.

NER SPC, American National et Argo sont tenues de se conformer aux exigences en matière de fonds propres fondés sur les risques basées sur les lignes directrices de la National Association of Insurance Commissioners (la « NAIC »). Les fonds propres fondés sur les risques sont une méthode d'évaluation du niveau de capital approprié pour qu'une société d'assurance puisse assumer l'ensemble de ses activités commerciales, compte tenu de sa taille et de son profil de risque. Cette méthode offre un moyen d'évaluer la suffisance du capital en considérant que le degré de risque assumé par l'assureur est le principal facteur décisif.

NER Ltd. est tenue de maintenir un montant minimal de capital et d'excédent prévu par la loi équivalant au montant le plus élevé entre une marge de solvabilité minimale et les exigences accrues en matière de capitalisation, telles qu'elles sont déterminées par l'autorité monétaire des Bermudes. Les exigences accrues en matière de capitalisation sont calculées en fonction du modèle fondé sur les exigences en matière de suffisance du capital des Bermudes, un modèle fondé sur le risque qui tient compte des caractéristiques de risque de divers aspects des activités d'une société.

La Compagnie de Rentes Brookfield est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (le « TSAV »), tel que le détermine le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le ratio du TSAV permet de comparer les ressources en capital réglementaires d'une société d'assurance avec son coussin de solvabilité de base, ou capital requis.

La société a déterminé qu'elle se conformait à toutes les exigences en matière de capital aux 31 décembre 2023 et 2022.

Résultats d'exploitation de Brookfield

Un placement dans les actions échangeables de catégorie A et de catégorie A-1 de la société devrait être pratiquement équivalent, sur le plan de la fonctionnalité et sur le plan financier, à un placement dans les actions de Brookfield. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats d'exploitation de Brookfield pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Produits	**95 924 $**	92 769 $	75 731 $
Bénéfice net	**5 105**	5 195	12 388

Chaque action échangeable a été structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalant à celui de une action de catégorie A de Brookfield. Par conséquent, nous prévoyons que le cours de marché des actions échangeables sera influencé par le cours de marché des actions de catégorie A de Brookfield, ainsi que par la performance des activités de Brookfield dans son ensemble. En plus d'examiner attentivement les informations fournies dans le présent rapport de gestion, vous devriez examiner attentivement les informations fournies par Brookfield dans ses documents d'information continue. Des exemplaires des documents d'information continue de Brookfield sont disponibles par voie électronique sur EDGAR, sur le site Web de la SEC, à l'adresse www.sec.gov, ou sur SEDAR+, à l'adresse www.sedar.com.

Tendances du secteur et facteurs ayant une incidence sur notre performance

En tant qu'entreprise de services financiers offrant des solutions fondées sur le capital au secteur de l'assurance, nous subissons l'influence de nombreux facteurs, y compris la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Les fluctuations des prix sur les marchés des actions, du crédit, des marchandises et des devises, de même que les taux d'intérêt, qui peuvent être volatils et varier d'une région à l'autre, peuvent avoir une incidence importante sur la performance de notre entreprise. Nous surveillons également des facteurs comme les dépenses des consommateurs, les investissements des entreprises, la volatilité des marchés financiers, les taux d'intérêt, le chômage et le risque d'inflation ou de déflation, qui influent sur le contexte commercial et économique et, par conséquent, sur la demande pour les types de produits financiers et d'assurance offerts par notre entreprise. Nous sommes d'avis que les tendances actuelles suivantes présentent de grandes occasions de croissance de nos activités.

- **La volatilité des marchés des capitaux et les perturbations au sein des catégories d'actifs jouent en faveur des assureurs disposant de portefeuilles de placement diversifiés et d'un accès aux instruments de crédit alternatifs.** Les assureurs investissent principalement dans des produits à revenu fixe sur les marchés publics et ils sont exposés aux évaluations de ces marchés. Les assureurs aptes à diversifier leurs portefeuilles de placement afin d'y inclure des actifs alternatifs et des instruments de crédit privé obtiendront un meilleur rendement.
- **De nombreux assureurs cherchent des moyens de se tourner vers des produits d'assurance qui reposent moins sur les actifs.** Compte tenu de la nature capitalistique des obligations liées à l'assurance vie et aux rentes, de nombreuses sociétés d'assurance diversifiées cherchent à réduire leur exposition aux produits d'assurance vie et de rentes, y compris au moyen de la réassurance, afin de libérer du capital qu'elles peuvent investir pour financer des produits et des lignes d'activité qui reposent moins sur les actifs.
- **Les récentes conditions du marché exposent les sociétés sous-capitalisées.** Certains souscripteurs de produits de rentes font face à des coûts de couverture plus élevés dans un contexte de volatilité des marchés, et les modifications apportées aux normes réglementaires accroissent la transparence des évaluations des obligations compte tenu de la faiblesse actuelle des taux. Un tel contexte a nécessité la mobilisation ou la libération de capitaux, et le marché de la réassurance offre aux souscripteurs de produits de rentes l'occasion de le faire. Nous avons accès à des capitaux et sommes en mesure de fournir un soutien en capital à ces sociétés.
- **Les évaluations des marchés publics se sont resserrées tandis que les besoins en capitaux ont augmenté.** Les assureurs doivent composer avec des creux cycliques et, compte tenu du contexte actuel du marché, ils cherchent à établir des partenariats avec des organisations comme la nôtre qui peuvent fournir des solutions pour répondre à leurs besoins en capitaux.

Risque de marché

Nos états de la situation financière dans nos états financiers comprennent des montants importants d'actifs et de passifs dont la juste valeur est exposée au risque de marché. Nos risques de marché importants ont principalement trait aux taux d'intérêt, aux taux de change et au crédit. La juste valeur de nos portefeuilles de placements demeure assujettie à une volatilité considérable. Les paragraphes qui suivent traitent des risques de marché importants liés à nos activités.

Risque de change

Les obligations de la société en vertu de ses contrats d'assurance sont libellées en dollars américains et en dollars canadiens, mais une partie des actifs qui couvrent ces passifs est libellée en monnaies autres que le dollar américain et le dollar canadien. Nous gérons le risque de change principalement au moyen de contrats de change à terme. Notre politique de placement établit les limites d'exposition au risque de change et les types de dérivés autorisés aux fins de couverture.

Notre actif net est assujetti à la conversion des états financiers en dollars américains. L'incidence de la variation des taux de change sur la conversion de nos états financiers est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes liés aux opérations en monnaies étrangères relativement aux actifs investis de la société sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements ou au poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net. Les profits et les pertes liés aux opérations en monnaies étrangères relativement aux passifs d'assurance de la société sont présentés au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

Risque de taux d'intérêt

Une hausse ou une baisse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner des perturbations sur les marchés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre performance financière.

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de notre cadre de gestion actif-passif selon lequel les durées effectives et les durées des taux clés du portefeuille de placements sont étroitement liées à celles des réserves d'assurance. Conformément au cadre de gestion actif-passif, nous utilisons des dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme normalisés, afin de réduire le risque de marché. Dans le cas des activités de rentes, dont l'échéancier et le montant des obligations au titre des paiements de prestations peuvent être facilement déterminés, l'appariement des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est efficacement contrôlé par l'intermédiaire de ce processus exhaustif de gestion des durées.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque de variabilité de la juste valeur découlant des fluctuations des cours des actions ou des autres prix de marché, tels que les prix des marchandises et les écarts de taux.

L'exposition de la société aux marchés boursiers est gérée par secteur et par titre individuel et elle suit l'évolution de l'indice S&P 500, avec de légères variations. La société atténue le risque sur actions en diversifiant le portefeuille de placements.

La société est également exposée au risque sur actions découlant des produits d'assurance vie et de rentes liés à un indice boursier offerts et repris par la société. La société a conclu des transactions sur dérivés, principalement des options d'achat d'actions négociées de gré à gré, afin de couvrir l'exposition aux variations des indices boursiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte lié aux montants dus par des contreparties et survient chaque fois que des fonds sont consentis, engagés, dus ou investis dans le cadre d'ententes contractuelles réelles ou implicites, y compris des ententes de réassurance. La société est principalement exposée au risque de crédit par l'intermédiaire de ses placements dans des titres de créance.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit en établissant des limites de concentration relatives aux contreparties, aux notations et aux catégories d'actifs. Afin de réduire davantage le risque de crédit, la société assure un suivi régulier de la situation financière des contreparties. Ces exigences sont décrites dans notre politique de placement.

Risque d'assurance

La société formule des hypothèses et procède à des estimations lorsqu'elle évalue les risques liés à l'assurance et à la réassurance, et des écarts importants, particulièrement en ce qui a trait à la longévité et au comportement des titulaires de polices, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos liquidités et nos flux de trésorerie. Toutes les modalités des transactions seront probablement déterminées par des facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris nos estimations. Si nous réassurons un bloc d'affaires, rien ne garantit que la transaction donnera les résultats prévus au moment de l'acquisition du bloc. Ces transactions nous exposent au risque que les résultats réels diffèrent de façon significative de ces estimations.

Nous gérons le risque d'assurance en choisissant d'acheter ou non de la réassurance pour certains montants de risque pris en charge au sein de nos secteurs assurance directe et Transfert du risque lié aux régimes de retraite, et nous pourrions également envisager de réassurer davantage certains montants de risque que nous prenons en charge en vertu de nos ententes de réassurance au sein de notre secteur Réassurance.

Risque juridique

Dans l'avenir, nous pourrions être partie à diverses poursuites judiciaires qui surviennent régulièrement dans le cours normal des activités, y compris des poursuites judiciaires visant à établir une responsabilité directement par l'intermédiaire de contrats d'assurance ou indirectement par l'intermédiaire de contrats de réassurance émis par nos filiales. Les demandeurs réclament parfois des dommages-intérêts exemplaires ou punitifs. Nous ne croyons pas que les coûts liés à de tels litiges normaux et réguliers auront une incidence significative sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. De temps à autre, nous sommes partie à d'autres types de poursuites judiciaires, dont certaines font valoir ou pourraient faire valoir des réclamations ou chercher à imposer des amendes et des pénalités. Nous sommes d'avis que toute obligation pouvant découler d'autres poursuites judiciaires en cours n'aura pas de répercussions significatives sur nos états financiers.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte en raison de processus, de personnes ou de systèmes internes inadéquats ou ayant failli, ou en raison d'événements externes. Les processus de contrôle interne de la société sont appuyés par le maintien d'un registre des risques et d'un examen indépendant de l'audit interne. Le risque de fraude est géré au moyen d'un certain nombre de processus, notamment la vérification des antécédents du personnel embauché, la confirmation annuelle du code de déontologie, une formation en matière de lutte contre la corruption et la séparation des tâches.

Nous avons conclu d'importantes ententes d'impartition relativement à l'administration des régimes de retraite et à d'autres fonctions. Ces ententes sont assujetties à des ententes avec les niveaux de service officiels, sont exécutées dans les limites d'approbation convenues et font l'objet d'un examen régulier par la haute direction. Les ententes d'impartition significatives sont approuvées et surveillées par le conseil d'administration.

Des plans de reprise après sinistre et de continuité des activités ont également été établis afin de gérer la capacité de la société à exercer ses activités dans des conditions défavorables.

Méthodes comptables et estimations critiques

La préparation des états financiers exige que la direction formule des jugements, estimations et hypothèses critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges, qu'il n'est pas facile d'établir à partir d'autres sources, au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision ne touche que cet exercice ou dans l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision touche à la fois l'exercice considéré et les exercices futurs.

Les jugements critiques formulés par la direction et utilisés dans la préparation des présents états financiers sont résumés ci-dessous :

Corrections de valeur pour pertes de crédit et dépréciations

Titres à échéance fixe disponibles à la vente

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, si la société n'a pas l'intention de vendre les titres ou si elle n'est pas tenue de les vendre avant le recouvrement de leur coût amorti, la société évalue si la baisse de la juste valeur découle d'une perte de crédit ou de facteurs du marché.

Dans le cadre de cette évaluation, la direction calcule d'abord la mesure dans laquelle la juste valeur est inférieure au coût amorti, et elle tient compte de tout changement de la notation du titre par une agence de notation, ainsi que de toute condition propre au titre. Si cette évaluation qualitative indique qu'une perte de crédit peut exister, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui devraient être perçus est comparée au coût amorti du titre. La valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus est calculée au moyen de l'actualisation des meilleures estimations de la direction à l'égard des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif implicite du titre à échéance fixe disponible à la vente au moment de son acquisition.

Si la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus est inférieure au coût amorti, il existe une perte de crédit, et une correction de valeur pour pertes de crédit est comptabilisée en résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements pour un montant qui se limite à l'écart entre la juste valeur et le coût amorti. Si la juste valeur est inférieure à la valeur actualisée nette de ses flux de trésorerie attendus à la date d'évaluation de la dépréciation, il existe une perte sans effet sur le crédit qui est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus.

Pertes de crédit attendues

La société comptabilise en résultat au poste Profits (pertes) liés aux placements une correction de valeur pour pertes de crédit, d'un montant qui représente la partie du coût amorti des prêts hypothécaires et des prêts privés que la société ne s'attend pas à recouvrer, de sorte que les prêts sont présentés au montant net qui devrait être recouvré. Pour déterminer les corrections de valeur pour pertes de crédit de la société, la direction exerce un jugement important pour estimer la perte de crédit attendue pour la durée de vie. Notamment, la direction i) met en commun les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque similaires; ii) tient compte des pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de ses prêts, ajustées en fonction des remboursements anticipés et des prolongations attendus, le cas échéant; et iii) tient compte des événements passés, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture économique future. La correction de valeur est calculée trimestriellement pour chaque type de prêt en fonction de données d'entrée propres à chacun. La société utilise le modèle des flux de trésorerie actualisés pour évaluer la perte de crédit attendue.

Prêts hypothécaires – Sur une base continue, les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque différentes (c'est-à-dire les prêts présentant une baisse importante de la qualité du crédit) et les prêts hypothécaires garantis (c'est-à-dire lorsque l'emprunteur éprouve des difficultés financières, y compris lorsqu'une saisie est probable) peuvent être évalués individuellement pour déterminer s'il y a perte de crédit. En ce qui concerne les prêts évalués individuellement, la correction de valeur pour pertes de crédit est établie au moyen des mêmes méthodes que celles utilisées pour l'ensemble du portefeuille, à l'exception des prêts garantis.

La correction de valeur pour un prêt garanti, soit habituellement un prêt hypothécaire, est établie comme étant l'excédent du coût amorti sur la juste valeur estimative de la garantie sous-jacente du prêt, moins le coût de vente lorsqu'une saisie est raisonnablement possible ou probable. Par conséquent, la variation de la juste valeur estimative des prêts garantis est comptabilisée à titre de variation de la correction de valeur pour pertes de crédit, et cette variation est comptabilisée trimestriellement à titre de débit ou de crédit porté au résultat net.

Les prêts hypothécaires de la société sont principalement issus d'un montage et ne sont pas achetés sur le marché secondaire; par conséquent, les prêts hypothécaires ne sont généralement pas assujettis à des facteurs de détérioration du crédit acheté.

Prêts privés – Les corrections de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts privés sont des estimations des pertes de crédit attendues et sont établies à l'égard des prêts au moment de leur montage ou de leur achat, compte tenu de toute l'information pertinente disponible, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables sur la durée de vie des prêts. Les estimations des pertes de crédit attendues sont établies au moyen d'une méthode quantitative qui tient compte d'une probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaut, selon laquelle les hypothèses relatives aux défaillances reflètent les notations applicables attribuées par des agences de notation ou, lorsque de telles notations externes ne sont pas disponibles, les notations établies à l'interne. Les prêts sont évalués sur une base collective lorsqu'ils présentent des caractéristiques de risque similaires, sans quoi ils sont évalués individuellement.

Montants recouvrables au titre de la réassurance – Dans l'éventualité où les réassureurs ne respecteraient pas leurs obligations envers la société en vertu des modalités des ententes de réassurance, ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les montants recouvrables au titre de la réassurance pourraient devenir irrécouvrables. Dans de tels cas, les montants recouvrables au titre de la réassurance sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour montants irrécouvrables au titre de la réassurance, conformément aux directives relatives aux pertes de crédit, qui exigent la comptabilisation d'une correction de valeur pour pertes de crédit.

Primes à recevoir – Les primes à recevoir sont incluses dans le poste Autres actifs dans les états de la situation financière et sont présentées déduction faite des corrections de valeur pour primes irrécouvrables, y compris les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qu'elles soient liées à des litiges ou au crédit. La correction de valeur est fondée sur notre examen continu des montants impayés, des données historiques sur les pertes, y compris les défauts de paiement et les radiations, la conjoncture actuelle et prévue et d'autres facteurs pertinents. Le risque de crédit est partiellement atténué par notre capacité à annuler la police si le titulaire de police ne paie pas la prime.

Les **retenues de fonds au titre de la réassurance** correspondent à des montants à recevoir au titre des sommes retenues contractuellement par des sociétés cédantes conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles les filiales de la société agissent à titre de réassureurs. Le montant à recevoir représente les actifs détenus dans des fonds de garde qui sont juridiquement séparés des fonds généraux des sociétés cédantes tierces et sont gérés par nos filiales. Les actifs font habituellement partie des catégories d'actifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs à revenu fixe. Dans l'éventualité de l'insolvabilité des sociétés cédantes, les filiales devraient faire valoir une réclamation sur les actifs qui couvrent les passifs relatifs aux réserves. Cependant, les filiales peuvent compenser les montants dus aux sociétés cédantes. De façon générale, les intérêts sur ces actifs s'accumulent en fonction du rendement des placements sous-jacents. Les filiales sont assujetties au rendement des placements et sont titulaires de tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, à peu près comme elles le sont pour les actifs investis détenus directement par les filiales. Les ententes sous-jacentes contiennent des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés dans les contrats de réassurance qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont séparés et évalués à la juste valeur, et ils sont présentés au poste Retenues de fonds au titre de la réassurance dans les états de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 9, « Instruments dérivés ».

Les **frais d'acquisition de polices différés (**les **« FAD »)** sont des coûts inscrits à l'actif découlant directement de l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats renouvelés. Des coûts importants sont engagés pour l'acquisition de contrats d'assurance, de réassurance et de rentes, y compris les commissions et certaines charges de souscription, d'émission de polices et de traitement.

Les contrats d'assurance sont regroupés en cohortes par type de contrat et par année d'émission conformément à l'estimation du passif connexe au titre des prestations futures. Les FAD sont amortis sur une base constante pour les contrats regroupés en fonction de la durée prévue des contrats connexes, de manière à ce que l'amortissement se rapproche de l'amortissement linéaire. Les FAD seront amortis selon le mode linéaire en fonction de la base d'amortissement, ce qui donne une représentation constante de la durée du contrat.

Produits	Base d'amortissement
Produits d'assurance vie traditionnels	Valeur nominale
Rentes viagères immédiates	Montant annualisé des prestations en vigueur
Produits d'assurance maladie	Prime annuelle initiale
Rentes différées à capital fixe, rentes à capital fixe liées à un indice boursier, rentes à capital variable	Nombre de polices
Produits d'assurance vie universelle	Valeur nominale initiale
Assurance de dommages	Prime acquise

La société examine et met à jour les hypothèses actuarielles liées aux résultats techniques (notamment celles liées à la mortalité, aux rachats, aux déchéances et au maintien des primes) qui servent de données d'entrée dans le cadre des modèles visant à établir la durée prévue des FAD et d'autres soldes actuariels au cours du troisième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment si des données probantes suggèrent que les hypothèses devraient être révisées. La société apporte des améliorations aux modèles au besoin, et toute modification découlant de ces mises à jour des hypothèses est appliquée de façon prospective.

L'amortissement des FAD est inclus dans le poste Variation nette des frais d'acquisition de polices différés dans l'état du résultat net.

Dans le cas des contrats de courte durée, les FAD sont regroupés conformément à la façon dont les contrats d'assurance sont acquis et administrés et dont la rentabilité des contrats est évaluée, et la recouvrabilité des FAD est examinée en fonction de la rentabilité des contrats d'assurance sous-jacents. Des produits tirés des placements sont prévus dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des FAD pour les contrats de courte durée.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, les FAD étaient amortis avec les intérêts sur les bénéfices bruts ou les primes brutes, et une libération rétrospective et prospective était effectuée par l'intermédiaire des états du résultat net. Les reports réels et projetés étaient inclus dans le ratio de la valeur des charges pouvant être différées par rapport à la valeur des bénéfices bruts estimatifs. En outre, les FAD faisaient l'objet de tests de comptabilisation des pertes, et les variations étaient comptabilisées dans les états du résultat net, tandis que des ajustements des FAD selon la comptabilité reflet pour tenir compte des profits et des pertes latents étaient comptabilisés dans les états du résultat global.

La **valeur des affaires acquises** correspond à un actif ou à un passif incorporel résultant d'un regroupement d'entreprises qui représente la différence entre les passifs liés aux titulaires de polices évalués conformément aux méthodes comptables de la société acquérante et la juste valeur estimative de ces passifs liés aux titulaires de polices en vigueur repris à la date d'acquisition. La valeur des affaires acquises peut être positive ou négative. Si elle est positive, la valeur des affaires acquises est comptabilisée à titre de composante des FAD dans les états de la situation financière. La valeur des affaires acquises est négative lorsque la juste valeur estimative des contrats en vigueur dans le cadre de l'acquisition d'une société d'assurance vie est inférieure au montant comptabilisé en tant que passifs au titre des contrats d'assurance et est comptabilisée au poste Prestations futures dans les états de la situation financière.

Les **prestations futures** correspondent à la valeur actualisée des prestations futures prévues à payer aux titulaires ou en leur nom et de certaines charges connexes, diminuée de la valeur actualisée des primes nettes prévues à recouvrer auprès des titulaires de polices. Les principales hypothèses qui sont utilisées pour établir les prestations futures sont les suivantes : mortalité, déchéances, incidence, résiliation, charges liées aux sinistres et autres événements éventuels selon le type de produit. La société regroupe les contrats en cohortes annuelles en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures.

La société met à jour son estimation des flux de trésorerie sur la totalité de la durée de vie d'un groupe de contrats en fonction des résultats techniques passés réels et des hypothèses actuelles relatives aux flux de trésorerie futurs. La société examine et met à jour au moins annuellement, à date fixe, par cohorte et par produit, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie. En outre, la société effectue des examens plus fréquents et met à jour ses hypothèses relatives aux flux de trésorerie au cours d'une période intermédiaire si des données probantes suggèrent que les hypothèses relatives aux flux de trésorerie devraient être révisées. Les révisions des hypothèses seront reflétées dans le ratio des primes nettes et dans le calcul des prestations futures pour le trimestre au cours duquel les hypothèses seront révisées. La variation du passif en raison des résultats techniques réels est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

La variation des prestations futures qui est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus de l'état du résultat net est calculée au moyen d'un taux d'actualisation arrêté. La société évalue les prestations futures à chaque période de présentation de l'information financière au moyen du taux d'actualisation arrêté et des courbes de taux d'actualisation courantes. Dans le cas des contrats émis après la date de transition à l'ASU 2018-12, le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure utilisé pour la capitalisation des intérêts est arrêté pour la cohorte et représente le taux d'actualisation initial à la date d'émission des contrats sous-jacents. Les prestations futures pour toutes les cohortes sont réévaluées en fonction d'un taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure courant à chaque date de clôture par le biais des autres éléments du résultat global. De façon générale, la société considère le taux d'actualisation initial comme un taux comparable à celui d'une société américaine affichant une notation de A qui reflète les caractéristiques de durée du passif. Le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure est déterminé au moyen de données observables sur le marché, y compris les courbes des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure publiés. Dans les cas où les données du marché relatives à une courbe de taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure ne sont pas disponibles (par exemple dans certains territoires étrangers), des écarts sont appliqués pour ajuster les données du marché observables disponibles en fonction d'une courbe de taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure. En ce qui a trait à certains passifs d'assurance vie à long terme dont les flux de trésorerie futurs prévus sont plus longs que la durée du dernier contrat observable (30 ans), le taux d'actualisation pour les flux de trésorerie futurs au-delà de 30 ans sera maintenu constant au taux à terme observable ultime (30 ans).

Avant la date de transition à l'ASU 2018-12, un taux d'actualisation arrêté au niveau des cohortes était établi afin de refléter les taux de capitalisation des intérêts qui étaient arrêtés à la passation des contrats sous-jacents.

Si la valeur actualisée des prestations prévues réelles et futures moins le solde des prestations futures au moment de la transition excède la valeur actualisée des primes brutes prévues réelles et futures, le ratio des primes nettes sera plafonné à 100 %, et des primes brutes relatives aux prestations futures seront détenues. La charge comptabilisée immédiatement correspondra à l'excédent du ratio de la prime nette non plafonnée sur 100 % de la valeur actualisée de la prime brute prévue future. Cette évaluation sera effectuée au niveau de la cohorte.

La société examine périodiquement ses estimations des provisions techniques au titre des prestations futures et les compare à ses résultats techniques réels. Les écarts entre les résultats techniques réels et les hypothèses utilisées dans l'établissement des prix de ces polices, garanties et avenants, ainsi que dans le calcul des passifs connexes, se traduisent par des variations du bénéfice et pourraient donner lieu à des pertes. L'incidence des variations de ces passifs estimatifs est incluse dans les états du résultat net pour la période au cours de laquelle les variations surviennent.

Avant la date de transition à l'ASU 2018-12, le passif au titre des primes nettes était comptabilisé au moyen d'hypothèses arrêtées au moment de l'émission, sans libération rétrospective. Les hypothèses incluaient des écarts défavorables et des escomptes incorporés au taux que la société s'attend à gagner, moins les écarts défavorables, les pertes étant comptabilisées au niveau du bloc global.

Passif lié aux bénéfices différés

En ce qui a trait aux produits à paiement limité, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les primes brutes sont évaluées au moyen d'hypothèses conformes à celles utilisées pour évaluer le passif au titre des prestations futures, y compris le taux d'actualisation, la mortalité, les déchéances et les charges.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti et comptabilisé au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net au prorata des paiements de prestations futurs prévus au titre des contrats de rente. Des intérêts sont comptabilisés à l'égard du solde du passif lié aux bénéfices différés en fonction du taux d'actualisation déterminé au moment de l'établissement du contrat. La société examine et met à jour son estimation des flux de trésorerie liés au passif lié aux bénéfices différés en même temps que les estimations des flux de trésorerie liés au passif au titre des prestations futures. Lorsque les flux de trésorerie sont mis à jour, les estimations mises à jour sont utilisées pour recalculer le passif lié aux bénéfices différés au moment de l'établissement du contrat. Le passif lié aux bénéfices différés ainsi recalculé au début de la période de présentation de l'information financière considérée est comparé à la valeur comptable du passif lié aux bénéfices différés au début de la période de présentation de l'information financière considérée, et tout écart est comptabilisé au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

Le passif lié aux bénéfices différés est comptabilisé dans les prestations futures et inclus à titre d'élément de rapprochement dans la ventilation des reports.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, la société évalue les résultats techniques et les frais de règlement réels liés aux contrats d'assurance. Ces évaluations sont comparées aux estimations initiales, et des ajustements sont apportés au passif lié aux bénéfices différés afin de s'assurer qu'il reflète adéquatement les obligations de la société et la rentabilité des contrats.

Les **soldes de comptes des titulaires** représentent la valeur du contrat accumulée au bénéfice des titulaires de polices relativement aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement. Dans le cas des produits à revenu fixe, ces montants correspondent généralement au cumul des dépôts plus les intérêts crédités, diminué des retraits, des paiements et du cumul des cotisations des titulaires. Les soldes des comptes de produits indexés correspondent à la somme des réserves au titre des contrats hôtes et des dérivés incorporés. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans le poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 9, « Instruments dérivés ».

Des **passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement** sont établis afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres. Ces réserves comprennent des estimations des réserves calculées dossier par dossier et les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés. Les réserves calculées dossier par dossier comprennent le passif au titre des sinistres déclarés mais non payés. Les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés comprennent une provision pour matérialisation éventuelle à l'égard des réserves calculées dossier par dossier, des pertes sur les sinistres actuellement payés qui pourraient être rouverts dans l'avenir, ainsi que des sinistres survenus mais non déclarés. Ces passifs comprennent également une estimation des charges liées au règlement des sinistres, y compris les frais juridiques et autres, et des frais généraux liés à l'administration du processus de règlement des sinistres. Les passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement au titre de l'assurance maladie et de l'assurance de dommages sont inclus dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

Dépôts : les ententes de réassurance qui n'exposent pas le réassureur à une possibilité raisonnable de perte importante liée au risque d'assurance sont comptabilisées à titre de dépôts. Au moment de la comptabilisation initiale, les fonds retenus ou les dépôts sont évalués en fonction de la contrepartie payée ou reçue, moins les primes ou les honoraires explicitement identifiés qui doivent être conservés par l'assureur ou le réassureur. Toute commission versée est comptabilisée dans un compte de sens contraire passif compensant les dépôts et amortie dans les charges sur la durée des ententes. Le montant des fonds retenus ou des dépôts et tout solde à recevoir de la société cédante ou à payer à cette dernière seront ajustés aux dates de clôture subséquentes, et le rendement effectif des dépôts reflétera les paiements réels à ce jour et les paiements futurs prévus, avec un crédit ou un débit correspondant porté au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt.

Les **prestations au titre du risque de marché**, qui sont des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de police une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime et exposent la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime, sont évaluées à la juste valeur, pour chaque contrat individuel. La variation périodique de la juste valeur est comptabilisée en résultat net, à l'exception de la variation périodique de la juste valeur liée au risque de crédit propre à un instrument, laquelle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La société classe l'avenant de revenu viager comme des prestations au titre du risque de marché. L'avenant de revenu viager offre des garanties de retrait minimum sur certains produits de rentes à capital fixe liées à un indice boursier.

Le total des honoraires attribués comprend les honoraires explicites liés à cet avenant et ne peut être négatif ni supérieur au total des honoraires contractuels et des cotisations recouvrables auprès du titulaire du contrat. Les seules charges sont liées à l'avenant et au rachat. Les frais de rachat ne sont pas inclus dans l'évaluation de la juste valeur, car ils ne financent aucune prestation future. Les flux de trésorerie sont projetés au moyen de scénarios sans risque générés par la société.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des prestations au titre du risque de marché constituent les hypothèses les plus probables de la société. Les hypothèses sont ajustées pour refléter la juste valeur au moyen de l'application d'une marge pour le risque non couvrable et un ajustement pour l'écart de crédit propre par le biais du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation sans risque correspond au taux du Trésor américain propre au scénario.

Les prestations au titre du risque de marché ayant une valeur positive sont inscrites au poste Autres actifs, tandis que les justes valeurs négatives sont inscrites dans le passif au poste Prestations au titre du risque de marché dans les états de la situation financière.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, les méthodes d'évaluation variaient selon le type de garantie, et toutes les incidences sur l'évaluation étaient prises en compte dans les états du résultat net.

Réassurance acceptée : NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession le 3 septembre 2021 avec une société d'assurance tierce visant la réassurance de rentes à terme fixe pluriannuelles garanties.

NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des contrats de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société cédante et à recevoir de cette dernière.

Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans les états de la situation financière. Comme ce contrat ne transfère pas un risque d'assurance important, il est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à titre d'acompte.

Le 8 octobre 2021, NER SPC a conclu un accord de rétrocession avec une société d'assurance en vue de réassurer les rentes à capital fixe liées à un indice boursier.

NER SPC prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et d'ententes de coassurance. Les variations des passifs relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les dépôts et les retraits, sont comptabilisées au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net. Les charges hors de la valeur du compte, comme les commissions et les taxes d'accise fédérales, sont incluses dans le poste Autres charges de réassurance dans les états du résultat net.

Polices d'assurance avec participation : dans le cas de la majorité des polices avec participation, les bénéfices gagnés sont réservés au paiement des participations des titulaires de polices, à l'exception de la quote-part des actionnaires des bénéfices liés aux polices avec participation, qui est limitée au montant le plus élevé entre 10 % du bénéfice lié aux polices avec participation et 50 cents par tranche de mille dollars de la valeur nominale de l'assurance vie avec participation en vigueur. L'intérêt des titulaires de polices avec participation comprend le bénéfice net cumulé des polices avec participation réservé aux participations des titulaires de polices (moins le bénéfice net attribué aux actionnaires, comme il est mentionné précédemment), ainsi qu'une quote-part des profits (pertes) latents sur les placements.

Pour toutes les autres polices avec participation, la répartition des participations aux titulaires de polices est fondée sur une comparaison des taux historiques de mortalité, d'intérêt et de charges, établis périodiquement pour que les régimes d'assurance, l'âge lors de l'émission et la durée des polices soient représentatifs, et des taux correspondants pris en compte dans le calcul des primes.

Ces participations sont incluses dans le poste Autres fonds réservés aux titulaires de polices dans les états de la situation financière.

Mesures de la performance utilisées par la direction

Nous mesurons la performance principalement à l'aide du bénéfice net et du total de l'actif, ainsi que de certaines mesures non conformes aux PCGR, y compris le BED, les capitaux propres ajustés, le total des liquidités générales et le total des liquidités, que nous croyons utiles pour les investisseurs, puisqu'elles fournissent de l'information additionnelle sur les actifs de l'entreprise pouvant être réinvestis. Se reporter aux rubriques « Examen sectoriel » et « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion pour une analyse plus détaillée de nos mesures de la performance et des mesures non conformes aux PCGR pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous surveillons régulièrement certaines mesures non conformes aux PCGR utilisées pour évaluer notre performance et analyser la performance et les tendances des activités sous-jacentes. Nous utilisons ces mesures pour établir les budgets et les objectifs opérationnels, gérer nos activités et évaluer notre performance. Nous sommes également d'avis que ces mesures aident les investisseurs à comparer notre performance opérationnelle à nos résultats des exercices précédents. Ces mesures financières non conformes aux PCGR sont présentées à titre d'information complémentaire aux mesures financières présentées dans le présent rapport de gestion qui sont calculées et présentées selon les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas comparables aux PCGR et pourraient ne pas être comparables à des mesures non conformes aux PCGR décrites de façon semblable présentées par d'autres sociétés, y compris celles de notre secteur. Par conséquent, nos mesures non conformes aux PCGR ne devraient pas être évaluées de façon isolée, mais plutôt prises en considération avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable, ainsi qu'avec nos états financiers consolidés pour les exercices présentés. Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous présentons dans le présent rapport de gestion ne doivent pas être considérées comme un substitut des mesures financières établies ou calculées conformément aux PCGR ni comme étant supérieures à celles-ci.

Bénéfice d'exploitation distribuable

Nous utilisons le bénéfice d'exploitation distribuable (le « BED ») pour évaluer les résultats d'exploitation et la performance de nos activités. Nous définissons le BED comme le bénéfice net excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé et des coûts de résiliation et de transaction, ainsi que certains profits et pertes liés aux placements et à la réserve d'assurance, y compris les profits et les pertes liés aux stratégies d'appariement des actifs et des passifs, les ajustements non liés à l'exploitation découlant des modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie en ce qui a trait aux prestations futures et la variation des prestations au titre du risque de marché, et il comprend le rendement des capitaux propres investis dans certaines entités à détenteurs de droits variables et notre quote-part du bénéfice ajusté de nos participations dans certaines entreprises associées. En 2023, la société a précisé dans la définition du BED que les ajustements non liés à l'exploitation découlant des modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie en ce qui a trait aux prestations futures sont exclus du BED.

Le BED est une mesure de la performance opérationnelle non calculée conformément aux PCGR. Il est donc peu probable que le BED soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Nous sommes d'avis que le BED que nous présentons est utile pour les investisseurs puisqu'il leur permet de mieux comprendre notre performance opérationnelle en leur fournissant des informations sur notre performance continue qui excluent les éléments n'ayant pas, selon nous, d'incidence directe sur nos principales activités. Le BED présenté procure également aux investisseurs une meilleure comparabilité de notre performance continue d'un exercice à l'autre.

Capitaux propres ajustés

Les capitaux propres ajustés représentent le total des capitaux propres économiques de notre société par l'intermédiaire de ses actions de catégories A, A-1, B et C et des actions privilégiées de rang inférieur émises par notre société, excluant le cumul des autres éléments du résultat global. Nous utilisons les capitaux propres ajustés pour évaluer le rendement de nos capitaux propres.

Total des liquidités générales et total des liquidités

Les liquidités générales sont une mesure de notre situation de trésorerie et comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les facilités de crédit renouvelables inutilisées et les actifs financiers liquides détenus par des entités constituées en société non réglementées. Le total des liquidités comprend les liquidités au sein de nos entités d'assurance réglementées.

La rubrique suivante présente plus de détails au sujet de notre utilisation des mesures non conformes aux PCGR, ainsi qu'un rapprochement du bénéfice net et du total des capitaux propres et de ces mesures.

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

Le tableau suivant présente un rapprochement de notre bénéfice net et du BED.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Bénéfice net	**797 $**	501 $	(112) $
Profits nets (pertes nettes) sur les placements, y compris les retenues de fonds	**(348)**	104	25
Évaluation à la valeur de marché des contrats d'assurance et des autres actifs nets	**212**	(271)	134
(Économie) charge d'impôt différé	**14**	10	(25)
Coûts de transaction	**40**	31	8
Amortissement	**30**	13	—
BED	**745 $**	388 $	30 $

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos capitaux propres et des capitaux propres ajustés.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M$ US	**2023**	2022	2021
Total des capitaux propres	**6 155 $**	1 685 $	1 345 $
Ajouter :			
Cumul des autres éléments de perte globale	**120**	523	33
Actions privilégiées de rang inférieur	**2 694**	2 580	—
Capitaux propres ajustés	**8 969 $**	4 788 $	1 378 $

Information prospective

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective peut se rapporter aux perspectives de la société et de Brookfield, de même qu'aux événements ou aux résultats prévus, et peut comprendre de l'information concernant la situation financière, la stratégie d'affaires, la stratégie de croissance, les budgets, les activités, les résultats financiers, l'impôt et les taxes, les dividendes, les distributions, les plans et les objectifs de la société. En particulier, l'information concernant les résultats, la performance, les réalisations, les perspectives ou les occasions futurs de la société, de Brookfield ou des marchés canadiens, américains ou internationaux constitue de l'information prospective. Dans certains cas, il est possible de repérer l'information prospective grâce à l'utilisation de termes de nature prospective tels que « projeter », « viser », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être attendu », « être possible », « budgéter », « planifier », « estimer », « prédire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « ne pas prévoir » ou « croire », ou des variations de ces expressions, ou à l'utilisation de formulations au conditionnel ou au futur relatives à la prise de certaines mesures, à la survenance de certains événements ou à l'obtention de certains résultats.

Les déclarations prospectives sont fondées sur nos opinions, nos hypothèses et nos attentes à l'égard de la performance future, compte tenu de toute l'information dont nous disposons actuellement. De nombreux événements ou facteurs éventuels, qui peuvent échapper à notre connaissance ou à notre contrôle, pourraient changer ces opinions, hypothèses et attentes. Si un changement survient, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation pourraient différer significativement de ceux exprimés dans nos déclarations prospectives.

Nous apportons cette mise en garde : la liste des facteurs susceptibles de causer des écarts entre nos résultats réels et les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion n'est pas exhaustive. Les déclarations prospectives représentent notre point de vue en date du présent rapport de gestion et il ne faut pas s'y fier comme si elles représentaient notre point de vue à toute date ultérieure à cette date. Bien que nous prévoyions que des événements et des faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier notre point de vue, nous déclinons toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, sauf si la législation applicable l'exige. Pour plus d'information sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et aux autres risques et facteurs décrits aux présentes.

Brookfield Reinsurance Ltd.

bnre.brookfield.com

NYSE: BNRE
TSX: BNRE